

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA MODERNISATION DE LA POLICE DE SAINT-HYACINTHE :
INSTITUTION, FONCTIONS POLICIÈRES ET POLICIERS
1850-1920

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR
FRÉDÉRIC CÔTÉ GARAND

MARS 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je remercie mon directeur Jean-Philippe Garneau, il m'a accompagné durant les quatre dernières années. Nos nombreuses discussions ont alimenté mes réflexions sur l'histoire de la police. Je remercie tous les professeurs en histoire à l'UQÀM d'avoir partagé une multitude de clés sur le fonctionnement de notre société. Je remercie aussi le professeur Harold Bérubé pour sa grande générosité.

Je remercie les archivistes du Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe. Ils ont été d'une aide extraordinaire.

Je remercie Benoit et Catherine pour avoir corrigé le français de mon mémoire.

Je remercie ma famille, mes amis et ma conjointe. Je les remercie surtout d'avoir accepté que je ne sois pas toujours là, d'avoir accepté mon absence physique, parfois mental et émotive. Je vous remercie de votre patience et de votre compréhension.

« Une mer calme n'a jamais fait un marin habile. »

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	vi
RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
HISTORIOGRAPHIE, PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE	4
1.1 Bilan historiographique	4
1.1.1 La police moderne et ses policiers dans le monde atlantique.....	5
1.1.2 La police au Canada.....	14
1.2. Problématique.....	29
1.3. Sources et méthodologie	31
CHAPITRE II	
L'AVÈNEMENT DU CORPS DE POLICE MUNICIPALE DE SAINT-HYACINTHE ET LE DÉVELOPPEMENT DE SON CADRE INSTITUTIONNEL.....	34
2.1 Une police sous le contrôle du pouvoir municipal de Saint-Hyacinthe	35
2.1.1 La municipalité de Saint-Hyacinthe	35
2.1.2 La direction de la police par le conseil municipal	37
2.2 Organisation du service de police de Saint-Hyacinthe.....	47
2.2.1 L'évolution des effectifs policiers	48
2.2.2 Hiérarchie	52
2.2.3 Quadrillage du territoire	53
2.2.4 Uniforme.....	55
2.2.5 La station de police	57

2.3 Conclusion.....	59
CHAPITRE III	
LES FONCTIONS POLICIÈRES	62
3.1 La répression des délinquants.....	65
3.2 Prise en charge des personnes vulnérables.....	76
3.3 Application de la réglementation	79
3.3.1. Circulation et espace ordonné.....	80
3.3.2 Auberges et hôtels.....	81
3.3.3 Marché et colportage	83
3.3.4 Animaux	85
3.4 Services publics.....	86
3.3.1 Pompier et prévention du feu.....	87
3.3.2 Santé	88
3.5 Conclusion.....	90
CHAPITRE IV	
L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE DES POLICIERS	92
4.1 Être policier à Saint-Hyacinthe	93
4.1.1 À l'embauche : les qualités, compétences et antécédents de travail.....	93
4.1.2 Pendant la carrière : formation et carrière	99
4.1.3 Le statut social : famille et condition salariale	101
4.2 La conduite des policiers, les fautes professionnelles.....	102
4.2.1 Code de conduite	103
4.2.2 Mauvaises mœurs : boisson, jeux et absentéisme.....	104

4.2.3 Abus d'autorité : brutalités, insultes, sollicitations et arrestations illégalés	108
4.3 Conclusion.....	114
CONCLUSION.....	117
BIBLIOGRAPHIE.....	125

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 2.1 Habitants de Saint-Hyacinthe par policier.....	49
TABLEAU 2.2 Habitants de Montréal par policier	51
TABLEAU 3.1 Arrestations pour vol, assaut	66
TABLEAU 3.2 Arrestations pour ivresse, désordre, maison mal famée et vagabondage.....	69
TABLEAU 3.3 Proportion des arrestations pour ivresse et désordre à Saint- Hyacinthe	71
TABLEAU 3.4 Proportion des arrestations pour ivresse et désordre à Montréal	72
TABLEAU 3.5 Nuits à la station et la somme des principales arrestations ...	78
TABLEAU 3.6 Maisons désinfectées	89
TABLEAU 4.1 Années de carrière	100

RÉSUMÉ

Ce mémoire examine la modernisation de la police municipale de Saint-Hyacinthe de 1850 à 1920. Par l'étude d'un nouveau cadre géographique, un centre urbain régional, ce mémoire apporte de nouvelles connaissances sur l'histoire de la police. Ce mémoire répond à ces deux questions : en quoi la police municipale de Saint-Hyacinthe se distingue-t-elle des autres corps de polices déjà étudiés? Observe-t-on les mêmes phénomènes de modernisation de la police de Saint-Hyacinthe que ceux observés chez les polices des grandes villes? Nous avons choisi trois angles d'étude.

Le premier angle est axé sur le nouveau pouvoir municipal, sa gestion de la police et l'organisation de la police. Après la mise en place d'une police dirigée par les élus municipaux en 1850, l'institution s'est lentement développée jusqu'à la réorganisation du service durant les deux dernières décennies du XIX^e siècle. Au terme de la réorganisation en 1896, il y avait un chef, un sous-chef et huit policiers. L'administration de la police était un peu bureaucratisée, la hiérarchie était plus efficace et les policiers devaient patrouiller. Ces transformations institutionnelles déjà observées à Montréal et Québec peuvent être associées à une modernisation.

Le deuxième angle se concentre sur les fonctions policières. Contrairement aux villes américaines, le passage d'un contrôle social à un contrôle du crime n'a pas vraiment eu lieu à Saint-Hyacinthe, du moins pas avant 1920. En fait, comme à Hamilton et Montréal, la spécialisation était presque inexistante, les policiers exerçaient une multitude de fonctions répondant aux besoins de la ville. Par contre, plusieurs de ces fonctions concouraient à ordonner la société, à réprimer et à encadrer différents groupes sociaux plus systématiquement. Ils vidaient les rues des personnes dites déviantes et ordonnaient l'espace comme à Québec. Bien que ce contrôle social était limité par le manque de spécialisation et de professionnalisation, cet encadrement peut être associé à une modernisation.

Le troisième angle s'intéresse aux policiers et à leur professionnalisation. Les policiers de Saint-Hyacinthe avaient un savoir-faire, mais il était moins spécialisé que ceux de Paris et Montréal. De plus, ils ont perpétré des manquements au code d'éthique comparable à Hamilton et Québec. Considérant les nombreuses fonctions exigeantes et le salaire offert, il n'y a là rien d'étonnant. Ainsi, la professionnalisation de la police de Saint-Hyacinthe a été un peu plus petite et fragile que celles des grandes villes, mais elle reste semblable.

Mots clés : Police, Policiers, moderne, modernisation, Saint-Hyacinthe, XIX^e, XX^e.

INTRODUCTION

Le 4 novembre 1850, un événement perturbateur a provoqué la création du corps de police de Saint-Hyacinthe. Aux dires du conseil municipal, un rassemblement sans précédent a causé des dommages aux maisons¹. Dès le lendemain, une assemblée spéciale des juges de paix de la paroisse a été convoquée². Malheureusement, les juges de paix n'avaient aucun renseignement pouvant leur faire découvrir les auteurs des méfaits. Afin d'empêcher la répétition des désordres, les magistrats ont prié « le conseil de ville de s'assembler et de mettre à effet les pouvoirs qui lui sont donnés par l'acte d'incorporation de la ville. »³ Le 26 novembre 1850, le conseil de ville a ordonné la formation d'un « corps de police » pour veiller au maintien de la paix publique dans la ville de Saint-Hyacinthe⁴. À partir de ce moment, il y avait à Saint-Hyacinthe une police placée sous l'autorité du pouvoir exécutif de la municipalité.

Cet événement est bien étonnant au regard du contexte de Saint-Hyacinthe. La population du petit village de Saint-Hyacinthe était d'environ 3000 habitants⁵. Pour comparer, en 1851, les municipalités de Montréal et de Québec comptaient

¹ Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe (CHSH), Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents afférents aux procès-verbaux du conseil municipal (1850-58), *Comité chargé par le conseil*, 26 novembre 1850.

² Il est écrit que l'assemblée a eu lieu le 5 novembre. Cependant le document est archivé le 11 novembre. CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1850-58), *Cour des magistrats*, 11 novembre 1850.

³ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1850-58), *Cour des magistrats*, 11 novembre 1850.

⁴ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1850-58), *Comité chargé par le conseil*, 26 novembre 1850.

⁵ La population de la municipalité de Saint-Hyacinthe comptait seulement 3 195 habitants selon le recensement de 1851.

respectivement 57 715 habitants et 48 962 personnes⁶. De plus, contrairement à Montréal⁷, ce corps de police a été constitué avant la première industrialisation importante de la ville. Effectivement, il faut plutôt attendre après le feu de 1876 et la crise économique internationale (1873-1879) pour que la période fleurissante d'industrialisation à Saint-Hyacinthe commence⁸. Ces différences entre le contexte de Saint-Hyacinthe et celui des grandes villes alimentent nos interrogations sur la police de Saint-Hyacinthe. Pourtant, aucune étude n'a été faite sur les polices des centres urbains en région au Québec. En fait, l'attention des historiens s'est surtout tournée vers les polices des grandes villes de Montréal et de Québec. Ainsi, ce mémoire tente de répondre à cette première question : en quoi la police municipale de Saint-Hyacinthe se distingue (ou non) des autres corps de polices déjà étudiés?

En approfondissant nos connaissances sur l'historiographie du Québec, nous avons découvert que l'étude d'une police d'un centre urbain en région pourrait enrichir le débat historiographique de la modernisation. L'historiographie ne s'entend ni sur la nature de ce phénomène, ni sur le rythme et l'ampleur des transformations qu'ils apportent à l'institution policière. Pour ce mémoire, nous n'allons pas identifier un concept rigide de la modernisation, nous allons plutôt reprendre des phénomènes associés à la modernisation de la police observés dans les grandes villes pour répondre à cette deuxième question : observe-t-on les mêmes phénomènes de modernisation de la police de Saint-Hyacinthe que ceux observés chez les polices des grandes villes?

⁶ Stanislas Drapeau, *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis dix ans : (1851 à 1861.) constatant les progrès des défrichements, de l'ouverture des chemins de colonisation et du développement de la population canadienne française*, Québec, Léger Brousseau, 1863, p. 501.

⁷ Paul André Linteau, *Histoire du Québec contemporain (1867-1929) De la Confédération à la crise*, Montréal, Boréal, 1989, p. 156-157.

⁸ *Ibid.*

Les limites temporelles de notre étude commencent à la naissance de la police municipale de Saint-Hyacinthe en 1850 et terminent en 1920 bien après l'industrialisation de Saint-Hyacinthe. Nous avons choisi cette dernière limite parce que, selon l'historiographie, la période d'industrialisation était charnière dans la transformation de la police.

Nous avons choisi trois angles d'étude qui correspondent à autant de chapitres. Chaque angle apporte une contribution singulière permettant d'identifier en quoi la police municipale de Saint-Hyacinthe se distingue (ou non) des autres corps de polices, mais aussi de mesurer différents angles de modernisation. Le chapitre deux présente le nouveau pouvoir municipal, sa gestion de la police et l'organisation de la police. Le chapitre trois présente les fonctions policières. Le chapitre quatre s'intéresse aux policiers et à leur professionnalisation. Avant d'aborder ces thèmes, le premier chapitre présente, tout d'abord, le bilan de l'historiographie.

CHAPITRE I

HISTORIOGRAPHIE, PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE

Ce bilan historiographique a pour but de faire ressortir les acquis des connaissances sur le sujet, les questions qui ont été débattues, les forces, les lacunes et d'y situer ma propre recherche. Ensuite, le premier chapitre présente la problématique du mémoire, les sources et la méthodologie utilisée.

1.1 Bilan historiographique

La police est une institution qui occupe aujourd'hui une position centrale dans l'État et la société. Pourtant, il y a quelques décennies, cette institution était délaissée par les historiens, politologues et sociologues⁹. Selon Jean-Marc Berlière, avant 1970, ce sujet était principalement une histoire corporatiste produite par des juristes, policiers et gendarmes¹⁰. C'était surtout une histoire institutionnelle qui privilégiait les événements et la politique. Cette histoire apologétique valorisait souvent les grands personnages laissant dans l'ombre tout le reste. Toujours selon Berlière, le désintéressement initial des historiens à l'histoire de la police a été renforcé par la marginalisation générale de

⁹ Jean-Marc Berlière, « Histoire de la police. Quelques réflexions sur l'historiographie française », *Criminocorpus* [En ligne], Histoire de la police, Présentation du dossier, mis en ligne le 1 janvier 2008, consulté le 9 août 2015, paragraphe 1, <http://criminocorpus.revues.org/73>.

¹⁰ Henri Buisson, *La police. Son histoire*, 3^e édition, Paris, 1950, 446p. ; Philip J. Stead, *The Police of France*, Londres, Macmillan, 1983, 178 p. ; Les juristes, policiers et gendarmes continuent à contribuer à l'historiographie : Georges Carrot, *Histoire de la police française des origines à nos jours*, Paris, Tallandier, 1992, 252 p. ; Arlette Lebigre, *La police, une histoire sous influence*, Paris, Gallimard, 1993, 160p.

l'histoire politique et par le « mépris des universitaires pour la police. »¹¹ Les premiers historiens à s'intéresser à la police n'abordaient pas ce sujet directement. Ils l'abordaient pour comprendre d'autres sujets comme l'histoire de la marginalité et de la criminalité¹². Or, depuis les 30 dernières années, cette histoire s'est développée d'une façon fulgurante.

L'auteur reconnaît que ce bilan historiographique aurait pu intégrer d'autres pans de l'histoire comme l'histoire urbaine et l'histoire de la déviance. Cependant, l'historiographie de la police est déjà très vaste. De surcroît, ce bilan se concentre sur les études qui sont le plus près de notre sujet et de nos thèmes.

Ce bilan historiographique est divisé en deux parties. La première survole les grandes perspectives historiographiques de la police dans le monde atlantique. La seconde partie porte sur l'historiographie de la police au Canada, plus particulièrement sur la police des villes. La dernière portion de cette partie présente plus précisément l'historiographie de la police des grandes villes de Montréal et Québec qui s'est développée au détriment de l'étude des autres villes et de l'espace rural.

1.1.1 La police moderne et ses policiers dans le monde atlantique

L'histoire de la police moderne est racontée de diverses manières. L'évolution du rôle et des fonctions de l'institution policière dans la société est souvent au cœur de cette historiographie. Les récentes études varient les cadres spatiotemporels et s'intéressent de plus en plus aux policiers, à leurs rapports sociaux et à leurs pratiques. Le bilan de

¹¹ Jean-Marc Berlière, *Op. cit.*, paragraphe 2, Jean-Marc Berlière évoque une autre raison du désintérêt des historiens à étudier l'histoire de la police. Selon lui, le contexte historique suivant Mai 68 aurait entraîné une méfiance réciproque entre l'administration policière et les historiens.

¹² Vincent Milliot, « Mais que font les historiens de la police? », *Métiers de police, Être policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 13.

cette section est notamment inspiré des bilans historiographiques de Clive Emsley, Vincent Milliot et Jean-Marc Berlière¹³.

Les contributions des dernières années sont trop nombreuses pour exposer tous les pans. Ainsi, ce bilan historiographique présente seulement quelques auteurs pour chacun des trois thèmes évoqués. Le premier thème présenté est la nature de la police moderne. Ce thème introduit ce chapitre parce qu'il est essentiel de comprendre d'abord ce qu'est la police. Le deuxième thème est l'évolution de l'institution policière et ses fonctions. Le dernier thème a été analysé plus récemment : le métier, les pratiques policières et la professionnalisation.

1.1.1.1 La nature de la police moderne

La définition du concept de la police a longtemps été un fardeau pour les historiens parce qu'elle a beaucoup changé à travers le temps et l'espace. En effet, une des origines du mot *police* provient du latin tardif *politia* qui signifie administration des citoyens et l'étymologie du mot *politique* est la même.

Dans son ouvrage *Naissance de la police moderne* (2003)¹⁴, Paolo Napoli a étudié la nature de la police moderne en France, en Allemagne et en Italie au XVIII^e et XIX^e siècle. P. Napoli a retracé des mesures réglementaires, travaux théoriques et juridiques pour saisir ce que voulait dire le mot police durant et après l'Ancien Régime.

¹³ *Ibid.*, p. 27 ; Jean-Marc Berlière, *Op. cit.*, paragraphe 10 ; Clive Emsley et Pierre Gervais, « Police, maintien de l'ordre et espaces urbains : une lecture anglaise », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1954-), T. 50e, no. 1, Jan. -Mar. 2003, p. 12.

¹⁴ Paolo Napoli, *Naissance de la police moderne, pouvoir, normes, société*, Paris, La découverte, 2003, 312 p.

Au XVIII^e siècle, l'augmentation de l'importance du droit des individus, de la propriété et de la liberté étaient au coeur des transformations sociales. Les critiques libérales attaquaient le contrôle despotique de la police. Les débats révolutionnaires de la fin du XVIII^e siècle ont cristallisé ces critiques. Un des points principaux de la Révolution française est la fin de la monarchie en France (pouvoir divin), laissant place à une République (pouvoir rationnel) où les citoyens étaient formellement égaux devant la loi et étaient aptes à se gouverner à travers des représentants élus. Ce changement de système a influencé la transformation des principes de la police. Selon P. Napoli, les organes policiers s'adaptaient à la reconfiguration des rapports entre libertés individuelles et autorité sociale. La police n'agissait plus au nom du roi, elle agissait au nom des citoyens. Les citoyens étant tous égaux, la police ne pouvait plus agir à l'encontre d'une personne sans prouver que cette personne brimait le droit des autres citoyens. L'arbitraire du gouvernement ne devait pas outrepasser les droits des citoyens et de propriétés. En quelque sorte, la police devait prolonger le droit.

Au-delà de la rupture occasionnée par le changement des grands principes juridiques et politiques, il y a eu une continuité dans les techniques policières. Premièrement, la police moderne était un appareil qui monopolisait la violence au nom de l'État, elle pouvait appliquer des mesures exceptionnelles pour préserver la société¹⁵. Deuxièmement, la police moderne était encore préventive et normative. Par exemple, la police appliquait des normes sanitaires pour prévenir la propagation des maladies.

Au final, selon P. Napoli, la police se prête mal aux conceptualisations théoriques. La conception de la police est toujours en construction et en reconstruction parce que la police s'adapte aux conditions sociales¹⁶. La police ne peut négliger l'existence des faits

¹⁵ *Ibid.*, p. 196.

¹⁶ Vincent Milliot, « Histoire des polices : L'ouverture d'un moment historiographique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 54-2 no. 2, p. 164.

sociaux parce qu'elle veut modifier ce réel et elle forme le compromis entre la loi rigide et le contexte particulier¹⁷.

1.1.1.2 Les fonctions variées et changeantes de la police moderne

Le rôle de la police moderne dans la société a été au cœur de l'historiographie pendant plusieurs décennies. Dans l'historiographie des années 1970, la police a été beaucoup présentée comme un outil de contrôle social agissant sur des groupes sociaux, principalement sur la classe sociale des prolétaires et sur les marginaux. Ce paradigme historiographique contraste fortement avec l'histoire corporatiste. À l'opposé d'une histoire apologétique, Robert Storch présente la police comme un instrument visant à imposer de nouvelles normes à la classe ouvrière. Pour certains historiens comme Douglas Hay¹⁸, les institutions de justice pénale réorganisaient l'ordre social selon les exigences du capitalisme entre 1750 et 1850. Sidney Harring souligne le rôle répressif qui a été exécuté par la police à l'endroit des travailleurs¹⁹. Ce type d'analyse présente souvent la police comme un outil servant à un vaste programme de réforme des masses²⁰. La police moderne se développerait dans le but de mettre en place un nouvel ordre dans un système en pleine mutation.

L'histoire de l'avènement et du développement de la police moderne est couramment reliée à l'urbanisation et aux transformations sociales. Le discours réformiste, au XIX^e siècle, martelant que la ville est propice au développement du crime, a été

¹⁷ Paolo Napoli, *op.cit.*, p. 62.

¹⁸ Douglas Hay, « Property, Authority and the Criminal Law », dans Douglas Hay, Peter Linebaugh et E.P. Thompson (dir.), *Albion's Fatal Tree : Crime and society in Eighteenth-Century England*, New York Pantheon Books, 1975, p. 17-63.

¹⁹ Sidney Harring, *Policing a Class Society. The Experience of American Cities, 1865-1915*, New Jersey, Rutgers University Press, 1983, 301 p.

fréquemment analysé²¹. Les historiens Roger Lane et David Johnson se sont intéressés particulièrement à l'aspect de la criminalité urbaine²². Selon leur perspective, la bonne société a décidé d'organiser des corps de police pour répondre au développement de la criminalité des villes. Ainsi, le rôle principal de la police serait de réprimer les crimes.

Les historiens Stanley Palmer et James F. Richardson présentent le développement de la police moderne comme un outil pour maintenir l'ordre urbain²³. L'industrialisation, l'urbanisation et les transformations sociales créaient des désordres et pour limiter ce phénomène, les conseils municipaux ont organisé des corps de police.

À partir de 1980, l'intérêt pour l'histoire du politique²⁴ s'est amplifié²⁵. Plusieurs historiens se sont penchés sur l'histoire du développement de l'État moderne et de sa police²⁶. Certains ont attaqué l'histoire corporatiste tout en critiquant les approches du

²⁰ Martin Dufresne, *La justice pénale et la définition du crime à Québec, 1830-1860*, Thèse de doctorat en histoire, Ottawa, Université d'Ottawa, juin 1997, p. 2.

²¹ Des historiens comme Dominique Kalifa se sont penchés sur les représentations de l'insécurité urbaine. Dominique Kalifa, « Journalistes, policiers et magistrats à la fin du XIX^e Siècle : la question de l'insécurité urbaine », *Médias et villes (XVIII^e-XX^e siècle)*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 1999, p. 119-136p.

²² Roger Lane, *Policing the City, Boston 1822-1885*, Cambridge, Harvard University Press, 1967, 299 p. ; David R. Johnson, *Policing the Urban Under World. The Impact of Crime on the Development of the American Police, 1800-1887*, Philadelphie, Temple University Press, 1979, 240 p.

²³ James F. Richardson, *The New-York Police : Colonial Time to 1901*, New-York, Oxford University Press, 1970, 332 p. ; James F. Richardson, *Urban Police in the United States*, Port Washington, Kennikat Press, 1974, 226 p. ; Stanley H. Palmer, *Police and Protest in England and Ireland*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, 824 p.

²⁴ Il est à souligner que cette approche est bien différente de l'histoire de la politique traditionnelle pour plusieurs historiens comme Gérard Noiriel. Cette approche historique n'est plus centrée sur les événements et les individus, elle est plutôt centrée sur les relations entre tous les acteurs d'une société et leurs différents cadres, notamment l'État.

²⁵ Christian Delacroix, François Dösse et Patrick Garcia dir., *Les courants historiques en France XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Armand Collin, 2005, p. 295-296.

²⁶ Jacques Aubert, *L'État et sa police en France (1789-1914)*, Genève, Droz, 1979, 216 p. ; Clive Emsley, *Policing and Its Context, 1750-1870*, New York, Schocken Books, 1984, 200 p. ; Phillip Thurmond Smith, *Policing Victorian London: Political Policing, Public Order and the London Metropolitan Police*, Westport Conn., Greenwood Press, 1985, 229 p. ; Philip John Stead, *The Police of Britain*, New York, Mac Milla, 1983, 190 p. ; Eric H. Monkkonen, *Police in Urban America, 1860-1920*, New York, Cambridge University Press, 1981, 220 p.

contrôle social pour formuler leur analyse, notamment parce que cette perspective ne considèrerait pas assez les autres services effectués par les agents de police comme la protection offerte aux démunis.

Du côté britannique, l'historien Clive Emsley a écrit plusieurs ouvrages montrant un côté moins reluisant de la police anglaise et s'est clairement opposé aux thèses du contrôle social. Dans son ouvrage *Policing and its context (1750-1870)*²⁷, il compare la police française et la police anglaise. Au XVIII^e siècle, les dirigeants absolutistes européens admiraient la police française et ses mouches (agent informateur habillé en civil). Un siècle plus tard, en 1829, la France a réformé sa police à l'image de la police civile londonienne. Un changement de rôle a été effectué. En rapport au débat historiographique, C. Emsley affirme que la police n'a pas été en mesure de créer une société ordonnée en Angleterre, car la police n'était pas aussi efficace pour prévenir et réprimer les crimes que les historiens précédents l'ont affirmé. Cependant, la police n'agissait pas équitablement, comme elle favorisait les riches plutôt que les pauvres dans la mise en application des lois. Dans son ouvrage *The English Police* (1991), C. Emsley relativise l'importance de la prévention du crime effectuée par la nouvelle police municipale anglaise au milieu du XIX^e siècle. En fait, les policiers patrouillaient dans les rues, mais ils étaient aussi appelés à effectuer des fonctions que faisaient les constables d'avant la réforme comme l'inspection des auberges²⁸.

Du côté américain, Eric Monkkonen (1981) est un historien incontournable dans l'historiographie de la police américaine au XIX^e et XX^e siècle. Dans son article « History of Urban Police »²⁹, E. Monkkonen soulève des aspects importants distinguant les nouvelles polices des villes américaines de la police d'Ancien Régime

²⁷ Clive Emsley, *Policing and its context (1750-1870)*, Palgrave, Londres, 1983, 189 p.

²⁸ Emsley Clive, *The English Police a Political and Social History*, Londres et New York, Longman, 1996, p. 44.

²⁹ Eric H. Monkkonen, « History of Urban Police », *Crime and Justice*, vol. 15, Modern Policing, 1992, p. 547-580.

comme le port de l'uniforme et la patrouille³⁰. Le deuxième chapitre de ce mémoire reprend ces caractéristiques institutionnelles pour analyser les transformations de l'organisation policière de Saint-Hyacinthe.

Du côté des fonctions des policiers, E. Monkkonen affirme que la police travaillait à contrôler la classe populaire dite dangereuse entre 1860 et 1890. Pour ce faire, elle réprimait d'une part les délits publics comme l'ivresse et le bris de la paix et d'autre part, offrait des services publics particulièrement aux classes au bas de l'échelle sociale. E. Monkkonen souligne l'étendue des services qui étaient offerts par les policiers³¹. La structure organisationnelle de la police³² et la présence de ses représentants de l'autorité municipale dans les rues encourageaient les citoyens à leur demander des services. Par exemple, les sans-abris et autres indigents étaient souvent « hébergés » dans les stations de police. Après l'avènement de la police en uniforme, E. Monkkonen voit une autre rupture dans l'évolution des polices des villes. Entre 1890 et 1920, il y aurait un réalignement du modèle professionnel. La police se concentrait plutôt à contrôler le crime. Les policiers réprimaient et prévenaient particulièrement les crimes plus sérieux à l'encontre d'individus et de propriétés. Les fonctions ne concernant pas les crimes devenaient alors moins nombreuses comme l'hébergement des pauvres³³.

Il y a débat sur ce changement d'orientation du travail des policiers. À tout le moins, les changements ne semblent pas avoir eu lieu de la même manière ailleurs. Selon

³⁰ *Ibid.*, p. 550. Quatre critères représentaient cette nouvelle police des villes américaines. Premièrement, l'organisation du corps de police était hiérarchique, le corps de police avait un commandant et une chaîne de commandement. Deuxièmement, la police était davantage sous la branche exécutive que sous la branche judiciaire. Troisièmement, les policiers portaient l'uniforme, ce qui leur donnait une visibilité. Quatrièmement, la police était conçue pour être active, notamment en effectuant des patrouilles.

³¹ *Ibid.*, p. 554.

³² Une organisation de type militaire permettant aux citoyens de transmettre de l'information à un policier pour que celui-ci transmette cette information aux hauts représentants de la ville.

³³ *Ibid.*, p. 556.

Barbara Weinberger et Herbert Reinke³⁴, le resserrement des fonctions des policiers autour de la poursuite du crime n'a été acquis en Europe que durant l'entre-deux-guerres. Dans les prochains points, cette problématique est aussi revisitée par Helen Boritch pour la ville de Toronto et Marie Vogel pour la ville de Grenoble.

Le troisième chapitre de ce mémoire porte sur l'évolution des fonctions policières, il s'inspire évidemment de ce débat historiographique sur la prévalence et la spécialisation de fonctions policières.

1.1.1.3 Le métier et les pratiques

Le décloisonnement des disciplines et l'utilisation de différentes approches historiques socio-culturelles encouragent les historiens à scruter tous les versants de l'histoire des polices, notamment en s'intéressant à la vie des policiers³⁵. Une histoire qui s'intéresse aux hommes et à leurs pratiques, à leur identité et à leur professionnalisation. Une histoire étudiant le vivre ensemble et qui est soucieuse de rendre compte des compromis sur lesquels se forment l'ordre public³⁶. L'intérêt de la professionnalisation des policiers se retrouve dans plusieurs études des années 1990 et 2000.

Dix ans après les ouvrages anglo-saxons, Jean-Marc Berlière a publié une thèse en 1991 sur l'histoire de la police française. Son ouvrage, *L'Institution et la société policière sous la IIIe République (1870-1914)*, présente les pratiques et les missions de la police de la France de la IIIe République. Selon lui, les années 1875-1914 étaient

³⁴ Barbara Weinberger et Herbert Reinke, « A Diminishing function ? A Comparative Historical Account of Policing in the City », *Policing & Society*, vol. 1, no. 3, 1991, p. 213-224.

³⁵ Pascal Cauchy, « L'histoire du politique contemporaine, essai bibliographique », dans Jean-François Sirinelli éd., *Les historiens français à l'oeuvre, 1995-2010*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, p. 188.

charnières pour le développement et la modernisation de la police. Cette modernisation se voit, notamment, par la professionnalisation, la spécialisation des services et la mise en place d'une police d'investigation scientifique qui repose sur la technique du bertillonnage. Cette technique d'identification consistait à mesurer les différentes parties du corps de prisonniers et de suspects pour résoudre des crimes.

En 2003, Marie Vogel a revisité la démonstration de E. Monkkonen concernant le changement d'orientation des fonctions policières³⁷. Pour approfondir l'analyse, elle a étudié la police de Grenoble par le prisme de deux mouvements concomitants : la nationalisation de l'activité policière et la territorialisation de l'activité. Selon elle, il y a eu un passage d'une approche locale à une approche délocalisée et professionnalisée de la criminalité. En d'autres mots, il y a eu un changement cognitif dans l'orientation des fonctions policières vers l'activité judiciaire. Les fonctions judiciaires devenaient la mesure du travail de la police. Par contre, selon son analyse de la territorialisation, ce changement cognitif ne s'est pas transposé dans les pratiques. Pour assurer l'efficacité des régulations sociales, la police de Grenoble restait liée aux transformations sociales et au développement urbain. Parce qu'il se trouvait en première ligne, le service municipal de la police assurait les nouvelles fonctions liées au développement de l'intervention publique locale³⁸. La police était un service municipal.

L'ouvrage collectif dirigé par J.-M. Berlière, Catherine Denys, Dominique Kalifa et Vincent Milliot, *Métiers de police, être policier en Europe, XVIII^e-XX^e*³⁹ expose le métier de policier et l'identité des policiers de différents espaces européens du XVIII^e

³⁶ Vincent Milliot, « Histoire des polices : L'ouverture d'un moment historiographique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 54-2, no. 2, p. 164.

³⁷ Marie Vogel, « Police et espace urbain : Grenoble 1880-1930 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine (1954-)*, T. 50^e, no. 1, Jan. – Mar., 2003, p. 126-144.

³⁸ Marie Vogel, *Op. cit.*, p. 143-144.

³⁹ Jean-Marc Berlière, Catherine Denys, Dominique Kalifa et Vincent Milliot dir., *Métiers de police, Être policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 560.

au XX^e siècle. Les différentes méthodes de recrutement, les carrières, les savoirs et les compétences renseignent sur les compétences des policiers dans leurs fonctions et la professionnalisation de ce métier. Les policiers étaient groupés sous des corps structurés de manières variées et plus ou moins professionnalisés. Ils avaient des origines, des construits sociaux, des relations sociales et des aspirations. De plus, l'ouvrage analyse certains thèmes centraux de l'historiographie comme les transformations de l'institution policière et la spécialisation des fonctions des policiers. Cette juxtaposition de ces trois thèmes (et plus) permet de mieux comprendre les transformations de la police. Les articles varient les cadres spatiotemporels, ce qui permet de comparer les analyses et de soulever les ressemblances et les particularités. Avec cette approche, il est possible de mieux identifier les innovations et les transferts de pratiques entre les différents modèles de police. Notre quatrième chapitre reprend certains aspects de cet ouvrage comme le savoir-faire des policiers.

1.1.2 La police au Canada

L'historiographie canadienne est influencée par l'historiographie américaine et britannique. Il y a évidemment quelques particularités, mais plusieurs des observations des historiens européens et américains concordent avec les observations des historiens du Canada⁴⁰.

À l'image de l'historiographie du monde atlantique, les débuts de l'écriture de l'histoire ont été marqués par des récits anecdotiques, des recueils de souvenirs et des

⁴⁰ Ce constat n'est pas étonnant, les historiens de l'approche atlantique présentent aussi plusieurs similitudes entre l'histoire française, canadienne, britannique et américaine. Voir Vidal Cécile, « Pour

survol de l'histoire⁴¹. Encore aujourd'hui, ce type d'histoire est très populaire. Bien qu'intéressant, *Policiers et Pompiers en devoir 1857-1977*⁴², publié en 2005, est un exemple de ce type d'histoire imprécise. Cet ouvrage décrit plusieurs aspects du métier de policier et de pompier. C'est une mission louable, mais les différents cadres spatiotemporels sont immenses et ils ne permettent qu'un survol de plusieurs aspects du métier de police. Ses nombreuses photos sont attrayantes, mais limitent l'espace pour approfondir l'analyse. Un autre exemple de ce type d'histoire est *La police de Sherbrooke. 125 ans d'histoire*⁴³. Cet ouvrage étudie l'histoire de la police de la ville régionale de Sherbrooke. Certains passages présentent des données utiles sur les fonctions policières et les changements institutionnels. Cependant, les premières sections sur la police d'avant 1920 sont très courtes et les données ne sont pas nombreuses.

Les premiers historiens à avoir documenté l'histoire de la police au Canada ne l'abordaient pas directement. Encore aujourd'hui, des historiens apportent de nouvelles perspectives à l'histoire de la police par des analyses diverses provenant d'intérêts variés⁴⁴ comme l'histoire de la marginalité⁴⁵, de la criminalité, des réglementations

une histoire globale du monde atlantique ou des histoires connectées dans et au-delà du monde atlantique? », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 67e année, no. 2, 2012, p. 391-413

⁴¹ Robert Hutchinson, *A Century of Service : A History of the Winnipeg Police Force*, Winnipeg, City of Winnipeg Police Force, 1974, 143 p. ; Gérald Gagnon, *Histoire du service de police de la ville de Québec*, Québec, Les publications du Québec, 1998, 188 p.

⁴² Jeannine Laurent et Jacques Saint-Pierre, *Policiers et pompiers en devoir, 1851-1977*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 2005, 205 p.

⁴³ Laurent Blais et Gordon McAuley, *La police de Sherbrooke, 125 ans d'histoire*, Sherbrooke, Éditions G.G.C, 1998, 263 p.

⁴⁴ Greg Marquis, « The History of Policing in the Maritime Provinces : Themes and Prospects », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, no. 2, octobre 1990, p. 84-99.

⁴⁵ Par exemple, Andrée Lévesque s'intéresse, entre autres, à la prostitution dans le quartier Red Light de Montréal. Elle démontre qu'entre 1865 et 1925, la prostitution a été tolérée, surveillée et contrôlée par les policiers. Elle souligne que la situation accommodait un grand nombre d'intérêts liés au commerce dans ce quartier. Andrée Lévesque, « Atteindre le 'Red Light' : les réformateurs et la prostitution à Montréal, 1865-1925 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 17, no. 3, 1989, p.191-202.

sociales⁴⁶ et de la justice. Ces études permettent de mieux comprendre la société dans laquelle le policier intervient. À partir des années 1980, l'histoire de la police s'est fortement développée. Cette deuxième partie de l'historiographie présente, tout d'abord, un bilan plus large de l'historiographie canadienne incluant certains ouvrages du Québec. Enfin, le bilan historiographique se concentre sur les études examinant la modernisation de la police et la police moderne au Québec.

1.1.2.1 Histoire des polices canadiennes

L'histoire de la police du Canada, des provinces et des municipalités a été spécifiquement étudiée par des historiens principalement à partir de 1985. Cette section commence avec des ouvrages sur la police du Canada et des provinces. Cependant, les études sur ces polices sont beaucoup moins nombreuses que celles sur l'histoire des polices municipales parce que la police a longtemps été une réalité urbaine. Pour mieux situer notre mémoire, cette section présente davantage les études sur les polices municipales.

Pour la police du Canada, l'ouvrage *The North West Mounted Police and Law Enforcement, 1873-1905* de R. C. Macleod a été le premier à s'intéresser à l'histoire

⁴⁶ Par exemple, Marcela Aranguiz présente la place qu'occupaient les cours criminelles de niveaux inférieurs dans la vie des classes populaires de Montréal entre 1891 et 1921. Son analyse démontre que ces cours constituaient un instrument de répression pour l'État et un instrument de résolution de conflits pour les classes populaires. Ces derniers les utilisaient de moins en moins à la fin de la période. Elle suppose que ce phénomène s'explique par le fait que les forces policières ont progressivement pris en charge certaines fonctions anciennement assurées par les tribunaux. Marcela Aranguiz, *Cours de justice criminelle et classes ouvrières au tournant du XX^e siècle à Montréal (1891-1921)*, Thèse de doctorat en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2009, 363p. ; François Bouliane, *La répression des bordels à Québec : discours, institutions et application, 1850-1870*, Mémoire de maîtrise en histoire, Québec, Presse de l'Université Laval, 2008, 117p.

de la police montée du Nord-Ouest⁴⁷. R. C. Macleod a exposé comment cette institution nationale est devenue une nécessité. Selon R. C. Macleod, la police montée a appris à habilement réaliser son rôle d'agent d'exécution de la loi. Son succès provenait de son indépendance des gouvernements locaux, permettant à la police montée une liberté dans ses activités. Cette police devait aussi sa longévité (1873-1920) aux actions des commissionnaires. Cette police a fusionné avec la police du Dominion en 1920 pour former la Gendarmerie Royale du Canada.

Le consultant en histoire Jean-Pierre Sawaya a écrit l'ouvrage *Au nom de la loi, je vous arrête !*⁴⁸ L'auteur s'est particulièrement intéressé aux autochtones embauchés dans la police du Dominion entre 1880-1920. Les autochtones étaient recrutés pour faciliter la mise en application de la justice pénale dans les communautés autochtones, notamment pour l'application des lois sur l'alcool. Les considérations pratiques ont encouragé l'embauche de constables locaux et de personnes connaissant les langues parlées localement. Il a ainsi analysé l'impact des réalités locales sur la mise en place de mesures.

Jean-François Leclerc a étudié l'histoire de la police de la province du Québec⁴⁹ dans son ouvrage *La Sûreté du Québec des origines à nos jours*. L'auteur a retracé les contours de l'administration de la Police Provinciale à partir de 1870. Cette police a été établie à Québec pour principalement contrôler les révoltes et les grèves. Ensuite, vers 1878, cette police a eu surtout pour rôle de protéger le Parlement et de servir le département du Procureur général. En 1938, le gouvernement de Duplessis a étendu

⁴⁷ Rod. C MacLeod, *The North West Mounted Police and Law Enforcement, 1873-1905*, Toronto, University of Toronto Press, 1979, 218p.

⁴⁸ Jean-Pierre Sawaya, *Au nom de la loi, je vous arrête! : les Amérindiens du Québec et la Dominion Police, 1880-1920*, Québec, Septentrion, 2012, 194 p.

⁴⁹ Jean-François Leclerc, « La Sûreté du Québec des origines à nos jours : quelques repères historiques » *Criminologie*, vol. 22 no 2, 1989, pp.107-127.

la police provinciale en ouvrant plusieurs stations de police à travers la province. La police provinciale est devenue la Sûreté du Québec en 1968.

Quant aux municipalités, le cadre géographique de notre étude, les études sont nombreuses et détaillées. Quatre ans après les nuances apportées par E. Monkkonen à la perspective du contrôle social, l'historienne Helen Boritch a publié sa thèse de doctorat en rapport à cette étude sur les polices municipales américaines. Contrairement à ces dernières polices, la police de Toronto a eu un passage moins net et moins tranché⁵⁰. En fait, le modèle de contrôle des désordres publics et celui de la poursuite du crime se mélangeaient. Malgré l'évolution des types d'infractions ou de crimes, c'était toujours les classes populaires qui étaient contrôlées.

G. Marquis s'est intéressé à plusieurs villes. Il a notamment étudié les polices des Maritimes et celle de Toronto. Dans son article « The History of Policing in the Maritime Provinces: Themes and Prospects »⁵¹, G. Marquis a soutenu que l'avènement de la plupart des polices municipales coïncide avec la création des municipalités et la perception de leurs taxes. G. Marquis a souligné que les policiers n'effectuaient pas seulement un contrôle de classe ou un contrôle de la criminalité, ils offraient aussi de nombreux services à la population⁵². Par ailleurs, il s'est également penché sur la composition ethnolinguistique des policiers, l'appartenance de classe, le militantisme et sur les qualifications des policiers. Au regard du statut socioéconomique des policiers, il a montré que les conditions de vie et les aspirations des policiers se comparaient à celles de la classe moyenne inférieure. Par contre, d'autres éléments comme les pratiques sportives les associaient davantage à la culture

⁵⁰ Helen Boritch et John Hagan, « Crimes and the Changing Forms of Class Control: Policing Public Order in "Toronto the Good" 1859-1955 », *Social Forces*, vol. 66, no. 2, décembre 1987, p. 307-335. Sa thèse: Helen Boritch, *The Making of Toronto the Good: The Organisation of Policing and Production of Arrests, 1859 to 1955*, Thèse de doctorat en sociologie, Toronto, Toronto Université de Toronto, 1985, 362p.

⁵¹ Greg Marquis, *Op. cit.*, p. 84-99.

⁵² *Ibid.*, p. 85.

ouvrière. Il a exposé aussi le militantisme syndical important des policiers de Toronto autour de 1920. Ainsi, les policiers des Maritimes sympathisaient parfois avec la classe ouvrière lors de grèves, parce qu'ils avaient plusieurs caractéristiques en commun avec l'ouvrier moyen. De plus, il a étudié l'origine et le développement de [La] *Canadian Association of Chiefs of Police* (CACP) (1905-1970s)⁵³. Il a présenté chronologiquement l'évolution de cette association de chefs de police entre 1905 et la décennie 1970. Cette association répondait initialement à l'absence de centralisation du système de police qui était beaucoup concentré dans les municipalités⁵⁴. Cette association aidait à étendre et à standardiser les méthodes professionnelles et scientifiques. De plus, elle renforçait l'esprit corporatiste et cela menait à des prises de position, notamment sur les conditions de travail et de l'ingérence politique par les municipalités.

Dans son article « Social Control, Martial Conformity and Entranglement : the Varied Beat of the Hamilton Police, 1895-1920 », J. C. Weaver a affirmé que les policiers de Hamilton effectuaient des fonctions de protection de la propriété privée, moralisaient la population et réprimaient le vice, mais ils étaient un instrument imparfait de protection de la propriété privée et de contrôle social malgré une apparence de professionnalisation vers 1914. En fait, les policiers effectuaient trop de tâches variées pour être un instrument efficace. Par exemple, ils offraient un service d'ambulance et ils retrouvaient les enfants perdus⁵⁵. Cependant, selon lui, les polices des grandes villes en Amérique du Nord ont généralement passé d'un département

⁵³ *Id.*, *Policing Canada's century, A History of the Canadian Association of Chief of Police*, Toronto, Press de l'université de Toronto, 460p.

⁵⁴ *Ibid.* p. 5.

⁵⁵ John C. Weaver, « Social Control, Martial Conformity and Entanglement : the Varied Beat of the Hamilton Police, 1895-1920 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, no. 2, octobre 1990, p. 125.

civil désorganisé à une agence administrative bureaucratique qui possède un code de conduite vers le début du XXe siècle⁵⁶.

Plus récemment, Michael Boudreau a écrit l'ouvrage *City of Order: Crime and Society in Halifax, 1918–35*. Basé sur sa thèse de doctorat, l'ouvrage a montré comment le système criminel de justice à Halifax a été utilisé dans le contexte de pauvreté et d'insécurité entre 1918 et 1935. Malgré que son ouvrage est récent, il a affirmé lui aussi que la police était un instrument de contrôle social. La force policière, les prisons et le système de justice criminel ont été modernisés dans l'intention de contrôler le crime par le règne de la loi. Les hommes, femmes et enfant enfreignant la loi (et même ceux pouvant simplement potentiellement enfreindre la loi) étaient encadrés par cette machine normative. Ce système moderne a aussi renforcé les inégalités de classes, de genres et d'ethnies. La classe ouvrière était une classe visée par la police⁵⁷.

Pour résumer, les thèses de contrôle social des années 1970 ont été nuancées, voire contredites par J. C. Weaver et G. Marquis. Ces derniers ont argumenté que les policiers effectuaient trop de fonctions diverses et n'étaient pas assez professionnels pour effectuer un véritable contrôle social. En fait, les policiers sympathisaient parfois avec les ouvriers lors des grèves parce qu'ils avaient un statut social semblable. Cependant, Michael Boudreau revient avec une thèse de contrôle social. Cela ne nous apparaît pas surprenant, car nous pensons que les historiens de la police comme Greg Marquis⁵⁸ et John C. Weaver⁵⁹ ont trop attiré l'attention sur les services de bienfaisance offerts par la police. Ce mémoire se situe en bonne partie en

⁵⁶*Ibid.*, p. 113.

⁵⁷Michael Boudreau, *City of Order: Crime and Society in Halifax, 1918–35*, Toronto, UCB Press, 2012, p. 15.

⁵⁸ Greg Marquis, « The History of Policing in the Maritime Provinces : Themes and Prospects », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, no. 2, octobre 1990, p. 84-99.

⁵⁹ John C. Weaver, *Crime, Constables, and courts : Order and Transgression in a Canadian City, 1816-1970*, Montréal, McGill's Press, 1995, p. 145.

continuité avec les études de ces deux auteurs, mais intègre aussi des aspects de contrôle social. À l'instar de ces études, ce mémoire ne s'intéresse pas seulement aux changements institutionnels de la police de Saint-Hyacinthe, il analyse la diversité des fonctions policières et les policiers. De plus, il s'inspire aussi d'un débat historiographique au Québec.

1.1.2.2 La police moderne au Québec.

Au Québec, l'historiographie de la police moderne peut être divisée en deux. Certains historiens se sont attardés à la transition entre la police d'Ancien Régime et la police moderne. D'autres se sont spécifiquement intéressés à la police moderne. Nous verrons ces deux aspects tour à tour.

Pour les études concernant la transition à la police moderne, Allan Greer a été parmi les premiers historiens du Québec à avoir examiné cette problématique dans son essai « The Birth of the Police in Canada »⁶⁰. Il a examiné l'avènement des polices rurales dans le Bas-Canada. Ces polices étaient des compléments aux nouvelles polices professionnelles de Montréal et Québec créées pendant les rébellions des Patriotes. La naissance de ces polices reflétait l'expansion du rôle de l'État dans la vie de la population. Ces polices étaient utilisées pour contrôler les classes populaires. Donc, selon A. Greer, la création de cette force de l'ordre a marqué les débuts d'une police moderne au Canada.

⁶⁰ Allan Greer, « The Birth of the Police in Canada », dans A. Greer et I. Radforth dir., *Colonial Leviathan: State Formation in Mid-Nineteenth-Century Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1982, 17-49pp.

Dans son ouvrage, *Magistrats, police et société, la justice criminelle ordinaire au Québec et au Bas-Canada (1764-1837)*⁶¹, Donald Fyson a étudié la justice criminelle ordinaire entre 1764 et 1837. En rapport aux profonds changements du milieu du XIX^e siècle, D. Fyson a reconnu, dans son ouvrage, certaines propositions historiographiques quant à l'impact de la rupture occasionnée par les rébellions des Patriotes. Par exemple, il a confirmé que le nombre de policiers a augmenté au lendemain des rébellions. Par contre, en analysant la justice dans les différentes localités du Bas-Canada, l'auteur a montré qu'il y a beaucoup de changements avant 1840, bien avant la prise de pouvoir de la bourgeoisie libérale.

[Une approche locale] jette également un autre éclairage sur la transition vers l'État libéral moderne en révélant des développements préparatoires comme l'extension de la régulation sociale, la bureaucratisation et la spécialisation au cours des décennies qui précèdent les années 1830, contrairement à une historiographie qui, en règle générale, prétend qu'il y a peu de changement avant la fin des années 1830 et que la transition rapide vers l'État libéral moderne ne s'est produite que par la suite.⁶²

Dans son étude, D. Fyson a montré des transformations locales de l'appareil pénal qui s'apparentaient aux changements généralement attribués à l'État libéral d'après 1840. En ce qui concerne la police, D. Fyson a affirmé qu'elle était bien organisée avant 1838 malgré son absence de hiérarchie; les connétables et autres agents de police étaient reconnus par la population locale même s'ils n'avaient pas d'uniforme. Enfin, malgré leur nomination annuelle et leur rétribution par des honoraires, les agents de police étaient permanents⁶³. Selon lui, les huissiers urbains étaient professionnels⁶⁴, notamment, parce qu'ils avaient une longue carrière; ils étaient payés régulièrement par l'État; ils étaient un visage reconnu de la justice; ils étaient choisis pour leur

⁶¹ Donald Fyson, *Magistrats, police et société, La justice criminelle ordinaire au Québec et au Bas-Canada (1764-1837)*, Montréal, Hurtubise, 2006, Édition française, 2010, 591p.

⁶² *Ibid.*, p. 41.

⁶³ *Ibid.*, p. 301.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 244.

savoir-faire : certains huissiers avaient l'expérience des armes⁶⁵, d'autres avaient la capacité à produire des procès verbaux et plusieurs avaient l'habileté de lire.

Dans un compte rendu de l'ouvrage de D. Fyson, en 2007, Jean-Marie Fecteau a critiqué l'approche de ce dernier, malgré les énormes mérites qu'il reconnaît à cette étude. Il critique une approche trop « gradualiste » de la modernisation, il affirme qu'il ne suffit pas que les constables soient salariés ou qu'une institution se bureaucratise pour être moderne. Il faut cerner les profondes différences jaillissant des reconstructions faites à partir d'une logique nouvelle, la logique libérale :

Le changement radical qui se déploie dans la seconde moitié du XIX^e siècle [...] il nous reste beaucoup à apprendre de cette mutation fondamentale. Nous savons, par exemple, qu'elle implique un encadrement (légal, réglementaire, bureaucratique, professionnel et même moral) beaucoup plus systématique et rigoureux des tensions sociales, y compris dans les villes, un recul de la discrétion laissée au justiciable dans plusieurs domaines, un quadrillage beaucoup plus étroit exercé par les institutions judiciaires, une formalisation inédite du droit, notamment par la codification. Le règne de la liberté va de pair avec un radical remaniement des formes de régulation des sociétés, un encadrement qui doit tenir compte des implications mêmes de cette liberté et de ses dérapages éventuels.⁶⁶

Il faudrait donc déceler la logique qui sous-tend ces transformations pour mieux comprendre le changement.

Martin Dufresne a écrit une thèse de doctorat sur la transformation de la justice pénale entre 1830-1860 (1997)⁶⁷. L'ouvrage de M. Dufresne ne porte pas spécifiquement sur la police; il est plutôt axé sur le crime et les principes modernes de la criminologie. Par rapport au débat historiographique, M. Dufresne s'entend avec

⁶⁵ *Ibid.*, p. 249.

⁶⁶ Jean-Marie Fecteau, « Primauté analytique de l'expérience et gradualisme historique : sur les apories d'une certaine lecture historique du passé », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 61, no. 2, 2007, p. 292.

⁶⁷ Martin Dufresne, *La justice pénale et la définition du crime à Québec, 1830-1860*, Thèse de doctorat en histoire, Ottawa, Université d'Ottawa, 1997, 290p.

D. Fyson pour dire que le nombre d'agents de police en 1830 et 1850 était semblable. De plus, ces policiers effectuaient des fonctions similaires comme l'enfermement des personnes dites « dérégées », l'application de la loi des licences et la poursuite des matelots. Par contre, il y a eu de profonds changements en rapport aux transformations démocratiques des institutions et aux réformes pénales. Une série d'amendements législatifs et de mesures administratives ont resserré le cadre judiciaire⁶⁸. Les lois et les règlements étaient des outils qui ont longtemps été utilisés, mais l'application de ces lois par la justice pénale, dans l'Ancien Régime, nécessitait généralement la plainte de particuliers. Les réformes ont transformé la majorité des démarches judiciaires qu'entreprenaient les particuliers en une procédure sommaire et expéditive effectuée par un officier du gouvernement dans la Cour de police. En plus des affaires de police typiques d'Ancien Régime comme le déblayage de la neige⁶⁹ et les auberges sans licence⁷⁰, les magistrats de la Cour de police jugeaient maintenant des infractions sur des cas autrefois jugés avec des jurys (sans le consentement de l'accusé), notamment les offenses contre les propriétés et les personnes⁷¹. Ces changements ont créé un modèle où le droit pénal précède les rapports sociaux. Pour faire respecter ce modèle, l'État devait effectuer une détection exhaustive des délits, notamment avec l'aide d'une police active. La direction de la police (partagée par le conseil municipal et par l'inspecteur sur intendant de police) et l'existence concrète de l'organisation policière procuraient un interlocuteur responsable de la gestion du crime aux réformistes et à la population⁷². La police était responsable, alors elle devait mesurer quelle action, dérèglement, était un crime. Les administrateurs de la police (et autres acteurs) mesuraient l'efficacité de la police et exposaient son utilité

⁶⁸ *Ibid.*, p. 202

⁶⁹ *Ibid.*, p. 73

⁷⁰ *Ibid.*, p. 70

⁷¹ *Ibid.*, p. 276

⁷² *Ibid.*, p. 257

en comptabilisant les arrestations, ce qui encourageait la police à augmenter les arrestations.

Le propre de la police moderne, c'est qu'elle définit le *désordre urbain*, et que ces mêmes désordres constituent la mesure de son efficacité. C'est à ce moment que "définir le crime" consiste en un enjeu de taille, parce que s'est forgé un discours de la dégradation urbaine. parce (sic) que l'on a mis en place un corps de police. parce (sic) que ses opérations définissent le domaine public de l'ordre urbain.⁷³

Par ailleurs, cette institution relevant des instances démocratiques était perméable aux plaintes des citoyens, des revenus que voulait s'assurer la corporation municipale et des comptes que la police devait rendre. Au final, M. Dufresne affirme que la police de Québec se modernise fortement pendant la décennie 1850.

Ces trois auteurs s'entendent pour dire qu'il y a des changements importants entre 1820 et 1860 (voire même plus tard), mais ils divergent d'opinion quant à la nature et au moment de ces changements. J-M. Fecteau et M. Dufresne semblent vouloir faire ressortir des changements plus profonds, radicaux et tardifs que D. Fyson.

Daniel Dicaire a écrit un mémoire de maîtrise sur les débuts du système policier plus ou moins moderne de Montréal entre 1839 et 1859⁷⁴. Il a affirmé que la police de Montréal est devenue un service indispensable pendant cette période de deux manières. D'une part, il a montré que la police s'est ancrée entre 1852 et 1857 grâce à l'analyse de l'évolution des effectifs, des salaires et des sommes investies. D'autre part, D. Dicaire a montré que la société n'acceptait pas cette institution au début de la période et qu'elle a progressivement accepté cette police. Cette nouvelle police était caractérisée par sa dimension active et préventive. Les policiers effectuaient un quadrillage permanent de la ville.

⁷³ *Ibid.*, p. 256

⁷⁴ Daniel Dicaire, *Police et société à Montréal au milieu du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1999, 116p.

Michael McCulloch s'est intéressé à l'évolution du corps de police de Québec dans son étude « Most Assuredly Perpetual Motion : Police and Policing in Quebec City 1838-58 »⁷⁵. Selon lui, le corps de police de la ville de Québec a été créé pour contrôler les dissidents politiques durant les rébellions des Patriotes. Par la suite, la police s'est réorganisée. Les autorités envisageaient les policiers comme un corps composé de professionnels exerçant un contrôle social. Or, en pratique, les policiers de Québec n'étaient pas assez professionnels, trop peu nombreux et ils effectuaient toutes sortes de services, surtout auprès des populations marginales de la société. Le développement de la police était plus influencé par les conditions sociales que les théories de réforme. Donc, selon M. McCulloch, la police de Québec n'était pas bien organisée et elle n'exerçait pas un contrôle social rigoureux au milieu du XIX^e siècle. Pourtant, M. Dufresne affirme à l'inverse que la police était moderne au milieu du siècle parce qu'elle était, notamment, responsable du crime, qu'elle définissait le crime et que son efficacité était mesurée par le nombre d'activités concernant le crime.

La transition de la police d'Ancien Régime à la police moderne a été analysée sous plusieurs perspectives, dont le cadre institutionnel, les fonctions policières et la professionnalisation. Pour le cadre institutionnel, le passage d'une police sous les juges de paix à une police sous les conseils municipaux semble avoir eu un impact sur la manière d'encadrer la police et son organisation. La police est devenue responsable du crime et elle devait rendre des comptes à la population. Les réformes dans la manière de policer la ville ont été mises de l'avant, les agents devaient notamment être reconnus par la population et les agents devaient patrouiller dans l'espace. Par contre, certains auteurs ont affirmé que les fonctions policières et les pratiques n'étaient parfois pas très différentes malgré les réformes. D'autres ont

⁷⁵ Michael McCulloch, « Most Assuredly Perpetual Motion : Police and Policing in Quebec City 1838-58 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, no. 2, 1990, p.100-112.

montré un encadrement plus systématique des tensions sociales dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Enfin, les policiers ont amorcé un processus de professionnalisation au courant du XIX^e siècle. Par exemple, les policiers étaient sélectionnés pour leurs compétences et ils développaient un savoir-faire. À l'inverse, certains auteurs ont montré que les policiers n'étaient pas assez professionnels pour exercer un contrôle social vraiment efficace des différents problèmes urbains et sociaux. La périodisation a été particulièrement débattue, certains auteurs parlent de modernisation avant 1840 comme D. Fyson. D'autres, comme M. Dufresne, ont placé cet avènement vers 1850, ce que M. McCulloch conteste. Ailleurs, au Canada, certains ont vu un changement plus important au tournant du 20^e siècle comme J. C. Weaver. Enfin, d'autres ont été plus prudents, G. Marquis insiste sur le fait que la police offrait des services à la population encore au début du XX^e siècle et Boritch n'a pas vu de changement important de l'orientation des missions policières avant 1920, moment où la police a commencé à surtout combattre le crime. La question de la transition à la « modernité » (ou à la police de l'État libéral) a été centrale jusqu'à tout récemment, mais elle n'a finalement pas été entièrement tranchée pour le Québec. Le choix de mettre en valeur des changements professionnelles, institutionnels ou de fonctions a souvent été à l'origine des mésententes. Pour cette raison, nous avons décidé d'analyser ces trois thèmes.

Mis à part les études sur cette transition au milieu du XIX^e siècle, quelques études se sont intéressées à la police moderne du Québec au tournant du XX^e siècle. Nous avons trouvé seulement deux mémoires de maîtrise à ce sujet. Les mémoires d'Éric Giroux et de Louis Turcotte n'ont pas tranché le débat historiographique sur la modernisation, mais ils ont montré que la police de la fin du XIX^e siècle était très différente de la police des juges de paix du début de ce même siècle.

Dans son mémoire de maîtrise⁷⁶, Louis Turcotte a exposé les conflits opposant les policiers et les citoyens à Québec entre 1870 et 1900. Il a montré que ces conflits étaient davantage causés par l'exercice de l'autorité policière que par les tensions ethnolinguistiques. En fait, la majorité des conflits survenaient entre des policiers et citoyens de la même ethnie. De plus, les plaintes de brutalité policière étaient peu nombreuses, les conflits émergeaient davantage dans le cadre de la répression de l'ivresse. Ce mémoire est un outil comparatif utile pour une section du dernier chapitre de notre mémoire sur les cas d'abus des policiers.

Éric Giroux a écrit un mémoire de maîtrise sur la police de Montréal entre 1865 et 1924⁷⁷. Il a présenté plusieurs aspects essentiels de la police de Montréal : l'organisation de la police, les fonctions des policiers et le portrait des policiers. Son analyse s'est inspirée de G. Maquis et de J. C. Weaver, il a montré que l'évolution de la police était liée au développement urbain et que les fonctions policières dépassaient la répression. Les policiers assuraient un encadrement moral, mais aussi des tâches variées comme l'inspection des trottoirs, la capture des chiens errants et la recherche d'enfants perdus. En fait, les exigences de la croissance urbaine et les attentes des différentes couches de la population avaient un impact sur le travail des policiers. Ils étaient une main d'œuvre malléable au service des autorités municipales. Ils étaient soumis à une formation d'abord orientée vers le développement des aptitudes physiques, puis vers une formation un peu plus théorique. Ces policiers n'étaient pas tout le temps disciplinés et ils manquaient parfois de jugement. Ce mémoire nous est très utile parce qu'il nous permettra des comparaisons avec la situation à Saint-Hyacinthe.

⁷⁶ Louis Turcotte, *Les conflits entre policiers et citoyens à Québec, 1870-1900*, Mémoire de maîtrise en histoire, Québec, Université Laval, 2007, 137p.

⁷⁷ Éric Giroux, *Les policiers à Montréal : travail et portrait socio-culturel, 1865-1924*, Mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, Montréal, 1996, 149p.

Le débat historiographique du Québec sur la modernisation de la police nous apparaît fondamental et riche. Cependant, les travaux sur le Québec semblent avoir négligé le constat d'historiens comme Clive Emsley, Vincent Milliot et Jean-Marc Berlière, ils ont souligné l'importance d'étudier chacun des contextes dans lesquels la police a évolué pour mieux comprendre leurs particularités, leurs influences⁷⁸, mais aussi leur rôle dans la société. Au Québec, seules les deux grandes villes de Montréal et Québec ont reçu l'attention des historiens jusqu'à maintenant. Ainsi, il nous apparaît aussi essentiel d'étudier une police d'un espace géographique différent comme une ville régionale : Saint-Hyacinthe.

1.2. Problématique

Comme nous venons de le voir, l'historiographie de la police au Québec s'est surtout concentrée sur la police des villes de Québec et de Montréal. Pourtant, dans le sillage de la création des municipalités, les corps de police se sont multipliés au Québec. C'est pourquoi ce mémoire s'intéresse à la police de la municipalité de Saint-Hyacinthe. Deux questionnements structurent ce mémoire. En quoi la police municipale de Saint-Hyacinthe se distingue-t-elle (ou non) des autres corps de polices déjà étudiés? Le deuxième questionnement est inspiré du débat historiographique sur la modernisation que nous venons de voir : observe-t-on les mêmes phénomènes de modernisation de la police de Saint-Hyacinthe que ceux observés chez les polices des

⁷⁸ Vincent Milliot, « Mais que font les historiens de la police? », *Métiers de police, Être policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 27; Jean-Marc Berlière, « Histoire de la police. Quelques réflexions sur l'historiographie française », *Criminocorpus* [En ligne], Histoire de la police, Présentation du dossier, mis en ligne le 01 janvier 2008, consulté le 23 novembre 2015, paragraphe 10, <http://criminocorpus.revues.org/73>. ; Clive Emsley et Pierre Gervais, « Police, maintien de l'ordre et espaces urbains : une lecture anglaise », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1954), T. 50e, no. 1, Jan.-Mar. 2003, p. 12.

grandes villes? L'intérêt de répondre à ce questionnement est d'ajouter une nouvelle perspective à ce débat historiographique avec l'étude d'une police d'un centre urbain en région. Pour répondre à cette question, nous n'allons pas déterminer un concept rigide de la modernisation. Nous allons plutôt reprendre des phénomènes associés à la modernisation avancés par les auteurs précédemment présentés.

L'étude de la police de Saint-Hyacinthe est délimitée à la période se situant entre 1850 à 1920. Le milieu du XIX^e siècle au Québec est un moment charnière dans le développement des institutions démocratiques et c'est justement à partir de ces années que les polices municipales se généralisent. L'industrialisation dans les dernières décennies du XIX^e siècle à Saint-Hyacinthe a radicalement changé la société. Il y a eu à ce moment une multiplication des problèmes sociaux. D'après les études sur les polices des grandes villes, ces périodes d'industrialisation étaient charnières dans la transformation de la police, la police s'adaptait aux nouveaux besoins urbains. Ainsi, cette période possède une cohérence particulièrement pertinente pour une analyse de la police. Par ailleurs, nous avons aussi décidé d'arrêter l'étude en 1920 parce que les corps policiers en Occident ont fortement changé pour s'adapter à l'arrivée toujours plus nombreuse des automobiles.

Nous l'avons vu dans le bilan historiographique, les différentes périodisations de la modernisation de la police s'expliquent, en partie, par les angles d'analyses choisis. Certains ont souligné des changements institutionnels, d'autres ont plutôt montré des changements (ou non) dans les fonctions policières et enfin, certains ont préféré souligner les transformations professionnelles des agents de police. L'analyse de ces thèmes étant essentielle, ce mémoire présentera ces trois thèmes en autant de chapitres.

1.3. Sources et méthodologie

Les sources de cette étude ont été puisées dans les archives du Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe. C'est là que nous avons trouvé l'essentiel de la documentation sur la police de Saint-Hyacinthe.

Le fonds d'archive consulté concerne les procès-verbaux des réunions officielles du conseil municipal de Saint-Hyacinthe sur toute la période (1850-1920). La première série du fonds regroupe les registres des procès-verbaux des réunions officielles du conseil municipal⁷⁹, tandis que la seconde série rassemble tous les documents afférents⁸⁰ à ces réunions du conseil municipal comme la correspondance officielle entre le conseil municipal et ses employés.

Nous avons tenté de trouver les sources émanant du corps de police lui-même, mais sans succès. Cependant plusieurs documents du corps de police se retrouvent dans les documents afférents du conseil municipal comme les rapports annuels et les demandes des policiers. Ainsi, le mémoire montre particulièrement le point de vue du conseil municipal et de sa correspondance avec le corps de police et les citoyens.

Un index sur le fonds du conseil municipal a été confectionné par un archiviste. Cet index nous a été très utile pour le dépouillement de nos sources parce qu'il évoque tous les documents et les passages concernant la police.

La méthodologie employée pour dépouiller les sources a été faite en deux étapes. La première étape était de consulter, à l'aide de l'index, l'ensemble des procès-verbaux et l'ensemble des documents afférents concernant la police sur toute la période. Nous

⁷⁹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux du conseil municipal.

⁸⁰ Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents afférents aux procès-verbaux du conseil municipal.

avons donc consulté plus de 1300 pages de documents afférents et plus de 1500 pages de procès-verbaux pour cette étape. Cette étape était bien sûr la plus significative, car nous avons trouvé presque la totalité de notre documentation sur la police. Cependant, nous voulions aussi voir plus largement le fonctionnement du conseil municipal et voir si l'index était fiable. Alors, nous avons lu l'ensemble des pages des procès-verbaux d'une année sur cinq. Notre compréhension du conseil municipal s'est améliorée, mais nous n'avons trouvé presque aucune information supplémentaire sur les différents aspects de la police. En ce sens, l'index semble assez fiable.

L'usage de ces différentes sources s'effectue selon les objectifs propres à chacun des chapitres qui suivent. Les sources consultées pour le chapitre analysant le cadre institutionnel sont très variées. Les procès-verbaux du conseil municipal sont très utiles pour connaître le fonctionnement du conseil municipal et ses pouvoirs sur la police. Les procès-verbaux ainsi que la correspondance entre le conseil municipal et des entrepreneurs fournissent des détails sur l'équipement des policiers et sur la station de police. Certains documents volumineux sur les ouvrages et les devoirs des policiers exposent des aspects de l'organisation du corps de police comme la hiérarchie. L'évolution des effectifs du corps de police a été restituée par de multiples méthodes, notamment par le croisement entre les embauches et les destitutions. Le troisième chapitre s'intéresse aux fonctions policières et utilise principalement les rapports annuels du chef de police transmis au conseil municipal. Une présentation plus détaillée de cette source est faite dans ce chapitre. Pour le chapitre sur les policiers, les offres de service des candidats à la position de policier sont particulièrement utiles. Dans ces documents, les candidats révèlent parfois des qualités, des compétences et des expériences professionnelles. La carrière des policiers a été reconstituée en repérant les noms et les signatures des policiers dans l'ensemble des documents, notamment la correspondance entre les policiers et le conseil municipal. Le code d'éthique, les plaintes, les enquêtes et les destitutions

renseignent sur l'éthique et la discipline des policiers. Ces sources sont présentées plus en détail dans le quatrième chapitre.

CHAPITRE II

L'AVÈNEMENT DU CORPS DE POLICE MUNICIPALE DE SAINT-HYACINTHE ET LE DÉVELOPPEMENT DE SON CADRE INSTITUTIONNEL

En 1850, la création de la police municipale de Saint-Hyacinthe marquait le début d'un nouveau pouvoir local et démocratique sur la police. Auparavant, la police locale était dirigée par les juges de paix. En 1850, la municipalité de Saint-Hyacinthe est peu développée comparativement à Montréal et Québec. Elle s'est surtout industrialisée dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle. Le développement de la police en est surement affecté. Il y a lieu de se demander : Quel était le cadre institutionnel et matériel du service policier de Saint-Hyacinthe? Ce chapitre a l'intention de répondre aussi à cette deuxième question : le nouveau pouvoir municipal et l'organisation de la police de Saint-Hyacinthe démontrent-ils des traits associés à la modernisation d'une police? Pour y voir plus clair, nous avons choisi les quatre critères de E. Monkkonen des nouvelles polices américaines, parce qu'ils scrutent spécifiquement le cadre institutionnel : le passage d'une police dirigée par la branche judiciaire (juge de paix) à une police dirigée par la branche exécutive (la municipalité); la hiérarchie; l'uniforme; et la patrouille.

Nous allons constater que le cadre institutionnel de la police municipale de Saint-Hyacinthe s'est développé lentement jusqu'à la réorganisation du service dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle. Après cette rapide réorganisation, la police s'apparentait aux nouvelles polices américaines.

2.1 Une police sous le contrôle du pouvoir municipal de Saint-Hyacinthe

2.1.1 La municipalité de Saint-Hyacinthe

Au Québec, les premières municipalités ont été créées au milieu du XIX^e siècle. Après plusieurs modifications législatives, l'Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada de 1855 a donné le ton pour les années à venir¹. Les conseillers municipaux avaient la responsabilité d'assurer une libre circulation, d'entretenir les voies de communication et de favoriser leur développement. Pour ce faire, les municipalités avaient le pouvoir d'imposer différentes taxes, licences et cotisations². Ce pouvoir était essentiel pour engager des employés et financer les projets. Les conseillers municipaux avaient aussi la responsabilité de clarifier les lignes de démarcation (propriété et clôture) du territoire. Ils avaient le pouvoir d'établir des règlements pour assurer le bien-être et le bon ordre, villages ou cités³. Par exemple, ils pouvaient implanter des règlements pour la salubrité de la ville, la prévention du feu, la vitesse des chevaux, la sécurité des bâtiments et le maintien de la paix publique. Bien sûr, ces règlements devaient respecter les lois et règlements des paliers de gouvernements supérieurs.

Les nouvelles lois encadrant la création des municipalités arrivaient à point pour la population de Saint-Hyacinthe. Bien que peu peuplée avec ses quelque 3000 habitants, la partie densément peuplée de Saint-Hyacinthe s'est développée rapidement grâce à son nouveau chemin de fer et l'accroissement de son importance commerciale dans la région. Dans ce contexte propice, J. Bistodeau et d'autres

¹ Harold Bérubé, « S'approprier les outils, s'approprier le territoire : des cultures politiques locales en mutation (1855-1939) » dans Harold Bérubé et Stéphane Savard, dir., *Pouvoir et territoire au Québec depuis 1850*, Québec, Septentrion, 2017, p. 91.

² Jean-Paul Ladouceur, J. (2006). « L'avènement du régime municipal dans le Bas-Canada et dans le comté de Deux-Montagnes, 1840-1855. » *Histoire Québec*, vol. 11 no 3, 2006, p. 12.

³ *Ibid.* p. 95.

pétitionnaires ont demandé à l'Assemblée du Canada-Uni d'incorporer le village de Saint-Hyacinthe en 1849⁴, ce qui a été accepté. Puis, à l'image de plusieurs municipalités au milieu du XIX^e siècle, Saint-Hyacinthe a changé plusieurs fois de statut, devenant une ville en 1850 et une cité en 1857⁵.

Une fois incorporée en municipalité, Saint-Hyacinthe a organisé sa première élection annuelle pour former un conseil municipal composé d'élus qui représentaient les électeurs des quatre quartiers de Saint-Hyacinthe. Les électeurs, en 1850, étaient « les habitants mâles francs-tenanciers et maîtres de maison, âgés de vingt-et-un ans ayant des biens d'une valeur annuelle de vingt chelins courants; ou locataires qui payaient un loyer dans cette ville pour une somme de cinq livres courant par année »⁶. En d'autres mots, l'incorporation de la municipalité de Saint-Hyacinthe était la naissance d'une institution démocratique locale, mais cette institution ne représentait pas tous les groupes sociaux, notamment les femmes.

Bien que « démocratiques », les élections municipales n'ont pas bousculé les élites du régime seigneurial à Saint-Hyacinthe. En effet, plusieurs personnes influentes du régime seigneurial ont remporté les élections. Par exemple le seigneur Dessaulles est devenu le premier maire de Saint-Hyacinthe, alors que son beau-frère et son cousin ont aussi été parmi les sept premiers conseillers de la municipalité de Saint-Hyacinthe. Cette domination des vieilles élites dans les instances démocratiques était

⁴ Monseigneur Choquette, *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe*, Saint-Hyacinthe, Richer et fils, 1930, p. 179-180

⁵ Société d'histoire régionale de Saint-Hyacinthe, *Saint-Hyacinthe 1748-1998*, Sillery, Septentrion/Les fêtes du 250^e de Saint-Hyacinthe, 1998, p. 94.

⁶ Statuts provinciaux du Bas-Canada, 13, 14 vict, chap. 105, *St Hyacinthe, Village incorporé. – Révoqué par l'acte V. c. 236, qui l'incorpore comme ville, et maintenant 20 v. c. 130, qui l'incorpore comme cité.*, 1850, p. 1520.

chose courante au Québec durant la deuxième partie du XIX^e siècle⁷. Éventuellement, les élites libérales ont progressivement investi les charges de conseillers municipaux.

2.1.2 La direction de la police par le conseil municipal

2.1.2.1 Création de la police

Nous l'avons vu en introduction, les juges de paix ont demandé aux conseillers municipaux d'organiser un corps de police sous le pouvoir municipal après un événement perturbateur en 1850. Cet événement fondateur menant à la formation d'un corps de police n'est pas exceptionnel au milieu du XIX^e siècle en Amérique du Nord. En effet, les études effectuées par E. Monkkonen montrent qu'une émeute est souvent l'événement tournant qui mène à la création d'un corps de police municipale⁸. À Montréal, un corps de police a d'ailleurs été mis sur pied à la suite aux premières rébellions des Patriotes⁹. Selon É. Giroux, l'incendie du Parlement en 1849 et l'émeute Gavazzi en 1853 ont aussi provoqué des changements importants dans le corps policier¹⁰. Malgré la création du corps de police, il ne faut pas surévaluer les changements, en ce début d'existence, comme le corps de police était seulement composé de cinq employés travaillant presque exclusivement le samedi, le jour du

⁷ Paul André Linteau, *Histoire du Québec contemporain (1867-1929) De la Confédération à la crise*, Montréal, Boréal, 1989, p. 281.

⁸ Eric H. Monkkonen, «History of Urban Police », *Crime and Justice*, vol. 15, Modern Policing, 1992, p. 553.

⁹ Éric Giroux, *Les policiers à Montréal : travail et portrait socio-culturel, 1865-1924*, Mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, Montréal, 1996, p. 20.

¹⁰ *Ibid.*, p. 21.

marché¹¹. Il s'agit tout de même de la création d'un corps de police dirigé par les conseillers municipaux dont la mission était de maintenir l'ordre.

2.1.2.2 Le conseil municipal

Le corps de police était sous l'autorité (décisionnelle) du conseil municipal. À certains moments, le conseil municipal ordonnait concrètement les fonctions et les devoirs des constables. Le conseil municipal contrôlait le budget du département de police. Donc, les achats d'équipement devaient être acceptés par ce dernier. Ce budget déterminait aussi en bonne partie le nombre d'employés. Considérant que les revenus de la municipalité provenaient surtout d'une taxe sur la valeur foncière des citoyens (électeurs), les élus avaient intérêt à bien gérer le budget pour être réélus. Les conseillers avaient le pouvoir d'engager et de destituer les policiers. Ils avaient aussi le pouvoir d'enquêter sur leurs employés.

Ces pouvoirs étaient souvent encadrés par des procédures administratives. Par exemple, lorsque le conseil municipal désirait embaucher un policier, il devait effectuer un appel d'offres de services. Voici un cas type de délibération lors de l'embauche d'un policier : en mai 1856, le conseil municipal a fait un appel d'offres de services pour la position du constable J.-B. Beauregard. Ce dernier voulait garder sa position de policier et l'ancien policier P. Grenon voulait redevenir constable, alors

¹¹ Peu après l'incorporation, en janvier 1850, le conseil municipal a engagé des employés municipaux pour effectuer des tâches policières : Michel Plamondon est nommé inspecteur du village ; Jean-Baptiste Richer est nommé connétable en plus d'être surveillant des auberges et du feu; Louis Daudelin devient connétable. En avril, la ville garantit à Charles Vidal le paiement des frais d'arrestation de personnes. CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1850-2), *Serment d'office*, 21 janvier 1850.

ils ont tous deux offert leurs services¹². Le rapport du comité de police a recommandé l'engagement de P. Grenon à la place de J.-B. Beauregard. Après la lecture de ce rapport, les conseillers municipaux devaient voter s'ils étaient en accord ou non avec le rapport. Le vote des conseillers municipaux est tombé à égalité et le maire a brisé cette égalité en rejetant la motion. Ainsi, Jean-Baptiste Beauregard a gardé sa position et a signé un contrat pour la nouvelle année¹³. Ce n'est pas le chef de police ou d'autres membres du corps de police qui ont le dernier mot sur l'engagement des policiers.

Le rapport de pouvoir entre le conseil municipal et les policiers était basé sur le salariat. Le conseil municipal avait le pouvoir de fixer la rémunération de ses policiers, d'en fixer les conditions¹⁴.

¹² CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Engagement de J-B Beauregard*, 16 mai 1856, p. 344.

¹³ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Le rapport du comité de police recommandant l'engagement de deux hommes de police*, 23 mai 1856, p. 346.

2.1.2.3 Les comités

Pour faciliter l'administration, le conseil municipal confiait à des comités le soin de gérer plusieurs secteurs d'activités. Le conseil municipal pouvait former un comité composé de ses élus ou il pouvait attribuer les mandats aux comités permanents. Les comités faisaient rapport de leur travail au conseil municipal et ce dernier prenait des décisions. En 1855, les comités permanents étaient formés d'un président et de deux membres. À ce moment, les comités étaient : Finance, Marché, Chemin, Feu et Police¹⁵. Chaque comité se rapportait au conseil municipal.

Malgré l'existence distincte du comité de police, la gestion du corps de police était souvent partagée par plusieurs comités à la fois : « [Le chef de police] devra obéir aux ordres qu'il recevra du Conseil, du maire et de tous les comités. »¹⁶ Au début de la période, le comité du marché était très présent dans la direction du corps de police. Par exemple, le 4 mai 1855, le comité du marché a été chargé d'effectuer une enquête sur les policiers de la municipalité¹⁷. Par la suite, lors d'une réunion du conseil municipal, le comité du marché a proposé la motion de destituer le constable Pierre Grenon¹⁸. Après que le conseil ait destitué l'employé, le conseil a mandaté le comité du marché d'engager un autre policier¹⁹. Cette gestion du comité du marché dans les

¹⁵ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Comités*, 9 juillet 1855, p. 275.

¹⁶ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Le chef de police*, 6 décembre 1869, p. 503.

¹⁷ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Le comité du marché est chargé de faire une enquête*, 4 mai 1855, p. 264.

¹⁸ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Pierre Grenon déchargé de l'emploi*, 5 mai 1855, p. 265.

¹⁹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Le comité du marché est chargé d'engager un homme de police*, 5 mai 1855, p. 266.

affaires de police en dit long sur la police municipale de Saint-Hyacinthe en ce début d'existence. La police s'occupait surtout du marché et l'administration de la police était partagée par plusieurs comités avant les années 1880. D'ailleurs, le nom du comité de police a changé en 1857, il est devenu le comité de police et de santé jusqu'en 1896²⁰.

En 1887 et 1888, le comité de police et de santé a été particulièrement actif. Il a d'abord défini les devoirs et les obligations des constables en 1887. Certains policiers ont été destitués et remplacés. Puis, le conseil municipal a adopté un nouveau document plus exhaustif en 1888. Ce document précise la conduite que devaient avoir les policiers, les fonctions spéciales de certains policiers, ainsi que d'autres obligations. Ce document de plusieurs pages semble être l'un des tournants en matière de gestion municipale du service de police. Le comité de police a codifié le travail et la conduite des policiers et il semble y avoir eu une volonté de rationaliser le service.

Les années 1887 et 1888 ont aussi été charnières pour la lutte contre les incendies. En mars 1887, pour la première fois, le même document sur les devoirs et les obligations mentionne l'obligation pour un constable de manipuler la pompe à vapeur²¹. Puis, en juillet, un comité du conseil municipal s'est rendu à Montréal pour se renseigner afin d'améliorer le département du feu de Saint-Hyacinthe²². En septembre, le département du feu a essayé la nouvelle pompe à vapeur Sylsby²³ et en octobre, le

²⁰ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Comités*, 12 juillet 1856, v. 1, p. 358 ; CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents, *Comités*, 15 janvier 1897, p. 665.

²¹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1887-17), *Rapport sur le refus des constables d'allumer et éteindre les réverbères*, 10 mars 1887.

²² CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *comité composé de son honneur le maire et de Duclos, Marsereau et Dumaine soit nommé pour aller à Montréal et prendre tous renseignements nécessaires afin de faire certaines améliorations dans notre département du feu*, 18 juil 1887, p. 386.

²³ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1887-106), *Essaie de la pompe*, 23 sep. 1887.

conseil a acheté la pompe²⁴. Toujours en octobre 1887, le conseil municipal a engagé les ingénieurs Benoit et Berthiaume pour conduire et se charger de la pompe à vapeur²⁵. Ces deux employés faisaient partie du service de police de Saint-Hyacinthe. Finalement, le document volumineux définissant les devoirs des employés du corps de police de mars 1888 indique clairement que tous les policiers étaient soit pompier, conducteur ou ingénieur de la pompe à vapeur. En décembre 1888, le nouveau chef de police Maxime Benoit a aussi été nommé chef des incendies.

À l'instar de la fusion des départements municipaux à Sherbrooke en 1882²⁶, il est fort possible que le service de police de Saint-Hyacinthe ait été fusionné avec le département du feu vers 1887-1888 ou que ces deux départements aient été réformés pour augmenter leur efficacité ou limiter les dépenses.

Au final, le conseil municipal s'est réorganisé dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle. Le conseil municipal a divisé ses tâches administratives en comité, il a codifié la conduite et les devoirs des policiers afin d'organiser et d'uniformiser les pratiques.

2.1.2.4 Le Chef de police

Le service de police était dirigé par le conseil municipal et ses comités. Pour exercer son pouvoir sur la police, le conseil municipal communiquait principalement avec son chef de police. Au début, le chef de police était un policier comme les autres ou

²⁴ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Achat de la pompe*, 13 oct. 1887, p. 418.

²⁵ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1887-126), *Engagement du constable Benoit Benoit*, 27 oct. 1887.

²⁶ Laurent Blais et Gordon McAuley, *La police de Sherbrooke, 125 ans d'histoire*, Sherbrooke, collection patrimoine, Éditions G.G.C, 1998, p. 18.

presque. Il était un porte-parole, un relais des décisions du conseil municipal au mieux. Comme nous allons le voir plus en détail dans le point 2.2.2, le chef de police a obtenu plus de responsabilités par la suite. Il est devenu lui-même gestionnaire du service de police et prenait des décisions sur le terrain. Au tournant du XX^e siècle, il a établi un véritable dialogue avec le conseil municipal, car il rendait des comptes de son travail aux élus et il proposait des améliorations à apporter. Ce dialogue en dit beaucoup sur le fonctionnement mieux organisé du service de police. Le chef de police était écouté, mais il restait soumis au conseil municipal. Nous avons principalement utilisé les rapports annuels pour montrer le dialogue entre ces deux instances. Une présentation plus complète de cette source a été faite dans l'introduction du troisième chapitre.

Le chef de police devait rendre des comptes sur le travail de son corps de police. Dès les premières années du service de police de Saint-Hyacinthe, cet officier remettait des rapports aux conseillers municipaux à cet effet. Par exemple, en 1857, Ludger Pagé a cherché des vendeurs d'alcool sans licence et il a rapporté²⁷ ces informations au conseil municipal. Cependant, il faut attendre 1880 pour voir une augmentation des rapports écrits. À partir de ce moment, le chef rédigeait aussi des rapports annuels sur les activités du service de police.

Dans le rapport annuel de 1906, Berthiaume a résumé le travail effectué par le service de police au conseil municipal : « Comme son honneur le maire vous a fait remarquer que l'année s'est passée avec beaucoup d'amélioration, tant qu'à la moralité ainsi que dommage causé par le feu comme vous pouvez le constater par les rapports détaillés ci-joint. »²⁸ Le chef de police Bourgeois rendait lui aussi des comptes aux élus dans le rapport annuel de l'année 1919 : « aucune cause grave n'a été enregistrée, les

²⁷ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1857-83), *Rapport du chef sur vente de liqueurs sans licence*, 25 sep. 1857.

arrestations pour vol mentionnées dans ce rapport ne sont que pour de petits vols commis en général par des enfants. »²⁹ De plus, Bourgeois comparait les arrestations entre 1919 et 1918 pour souligner le bon travail du corps de police : « Le total d'arrestations en 1918 était de 346. Vous aurez le plaisir de constater qu'ils n'ont été que de 273 en 1919. »³⁰ Cette centralisation des informations vers le conseil municipal permettait aux conseillers de mieux évaluer les conditions sociales de la ville et l'efficacité de son corps de police à l'aide de données statistiques. La collecte et la transmission de l'information aux autorités municipales indiquent que le service de police fonctionnait de plus en plus selon une logique bureaucratique. En plus de rapporter ces statistiques aux représentants de la population, ces statistiques étaient parfois présentées dans les journaux³¹. Donc, d'une certaine manière, le service de police rendait aussi des comptes à la population.

Le pouvoir du conseil municipal sur la police était fort, mais au XX^e siècle, mais c'était plutôt le chef de police lui connaissait les besoins du service de police. Ainsi, comme l'indiquent les rapports annuels, il demandait de l'équipement au conseil municipal. En 1904, il a remercié le conseil municipal d'avoir accepté d'acheter une voiture de police : « Je dois spécialement remercier votre conseil d'avoir fait droit à ma demande d'une voiture de patrouille. Nous l'utilisons pour le service des accidents comme pour celui des arrestations et nous croyons que tous les citoyens apprécient les avantages que donne à ce double point de vue cette amélioration. »³² Ce passage

²⁸ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1907-12), *Rapport annuel 1906*, 18 jan. 1907.

²⁹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1919-6), *Rapport annuel 1919*, 21 jan. 1920 ; Les mauvais comportements des enfants sont considérés différemment par les institutions au tournant du siècle. Voir Fecteur, *la liberté du pauvre*.

³⁰ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1920-6), *Rapport annuel 1919*, 21 jan. 1920.

³¹ A. J. Dorion, « Prison », *La Tribune (Saint-Hyacinthe, Québec)*, éditeur St-Hyacinthe [s.n] 1888-1922 (St-Hyacinthe : A. Denis), vol. 4 no. 41, février 1892, p. 7.

³² CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1904-19), *Rapport annuel 1904*, 3 fév. 1905.

montre aussi que les relations se sont formalisées entre le chef et le conseil. Il y a une certaine distance administrative et un décorum.

Dans son rapport annuel de 1906, Berthiaume a remercié le conseil municipal de sa confiance : « C'est avec plaisir et reconnaissance que je remercie son Honneur le Maire et Mrs les Échevins ainsi que les officiers de la Cité soient par vos bons conseils ainsi que la confiance que vous avez démontrée envers ces divers corps dont j'ai l'honneur d'être le supérieur. »³³ Le chef de police (et de pompier) a terminé son commentaire par une demande : « je me permettrai de nouveau d'attirer l'attention de votre conseil sur la grande nécessité du changement des roues de la voiture à boyaux afin de prévenir tout accident ainsi que la vie des pompiers, aussi certains chevaux devraient être échangés soient pour l'âge ou la maladie. »³⁴ Il y avait donc un partage des compétences entre le conseil municipal et le chef de police. Ce dernier devait probablement évaluer les besoins du service de police, mais le conseil municipal devait tout de même entériner les propositions parce que le conseil municipal restait maître du budget.

Le chef de police proposait aussi des mesures pour éviter la répétition d'erreurs. En 1917, un feu a ravagé l'Hôtel Dieu. Durant ce feu, le pompier Brunet a été blessé et le chef Foisy est décédé. À la suite de ce drame, le nouveau chef Bourgeois a été très explicite au sujet de l'inspection de cheminée : « Je me permettrai d'attirer votre attention, sur la question du ramonage des cheminées, c'est un point très essentiel en effet, car c'est la cause du trop grand nombre d'appels des pompiers. Il serait à propos que cet ouvrage soit fait plus à bonne heure, et avec une bonne surveillance. »³⁵ Cette

³³ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1907-12), *Rapport annuel 1906*, 18 jan. 1907.

³⁴ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1907-12), *Rapport annuel 1906*, 18 jan. 1907.

³⁵ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1918-8), *Rapport annuel 1917*, jan. 1918.

proposition semble avoir été acceptée, parce que, contrairement à l'année précédente, le rapport annuel de 1918 indique que 18 cheminées défectueuses ont été décelées. De plus, les rapports annuels suivants soulignaient les fonctions de prévention des incendies. Par exemple, en 1919, il y a eu 80 inspections des bâtiments pour connaître « les parties [du bâtiment] en cas d'incendie. »³⁶

Au XX^e siècle, il pouvait recommander le congédiement des policiers. Le chef de police rapportait son insatisfaction sur le comportement des policiers, puis le conseil municipal commençait une enquête et renvoyait le policier. En 1907, le chef Foisy s'est plaint au conseil municipal des absences de Tanguay lors de ses tours de patrouille. Une enquête est entamée et le conseil municipal a exigé du constable Sénéchal de commenter les activités de son collègue Tanguay. Il a avoué que le constable Tanguay s'absentait de ses quarts. Tanguay a été destitué³⁷.

Le prochain passage nuance l'importance du pouvoir du chef de police au début du XX^e siècle : « Pour ces différentes raisons, je demanderais à votre conseil de ne pas employer les hommes de police aux travaux des rues, et cela me permettrait d'avoir cinq hommes de jour qui pourraient y faire un corps de police. »³⁸ D'un côté, le chef de police se permettait de remettre en question certaines décisions. De l'autre, le conseil municipal conservait néanmoins le pouvoir d'intervenir directement dans la gestion des tâches des policiers qui, autrement, relevait d'ordinaire du chef de police au quotidien. Cette ingérence du conseil municipal dans le travail des policiers s'attaque à l'autonomie décisionnelle du chef de police et ce dernier s'y oppose. Par ailleurs, ce passage renseigne aussi sur les deux autres principaux thèmes du

³⁶ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1920-6), *Rapport annuel 1919*, 21 jan. 1920.

³⁷ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1889-144), *Rapport sur conduite du constable Monast*, novembre 1889.

³⁸ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1915-83), *Requête du chef pour que les constables ne soit plus employé aux travaux de la voirie*, 28 avril 1915.

mémoire. Du point de vue de la professionnalisation, le chef de police tente d'éviter à ses hommes d'exécuter des fonctions ne découlant pas de la profession de policier. Or, le chef ne réussit pas. Aussi, du point de vue de la spécialisation des fonctions policières, les policiers semblent être parfois utilisés pour toutes sortes de tâches encore au XX^e siècle. Nous reviendrons sur ces aspects dans les deux prochains chapitres.

Le pouvoir demeurait entre les mains de l'autorité municipale. L'information récoltée par le chef de police et les policiers était centralisée vers les représentants de la population pour qu'ils puissent connaître les conditions sociales et mesurer l'efficacité de sa police. Cependant, c'était le chef de police qui connaissait les besoins du corps de police. Ainsi, pour permettre une gestion de la police par les mains des élus tout en répondant aux besoins du corps de police, un véritable dialogue s'est construit entre le chef de police et le conseil municipal. Ce dialogue s'est formalisé à l'aide de rapports écrits et de correspondances respectant un certain décorum.

2.2 Organisation du service de police de Saint-Hyacinthe

En plus du passage de la branche judiciaire à la branche exécutive, E. Monkkonen a montré trois autres caractéristiques des nouvelles polices aux États-Unis. Premièrement, l'organisation de la police était hiérarchisée. Deuxièmement, les agents portaient l'uniforme, ce qui, entre autres, augmentait l'accessibilité des citoyens aux policiers grâce à une visibilité accrue. Troisièmement, les policiers se déplaçaient dans les rues pour quadriller le territoire et prévenir les désordres ou les

crimes³⁹. Cependant, avant de présenter ces trois aspects de l'organisation de la police, nous allons présenter l'évolution des effectifs du service de police pour mieux comprendre l'évolution générale du service de police de Saint-Hyacinthe. Enfin, la station de police est aussi présentée dans ce chapitre parce qu'elle nous semble un aspect essentiel de la structure de l'organisation policière.

2.2.1 L'évolution des effectifs policiers

L'évolution des effectifs de la police de Saint-Hyacinthe a suivi les deux grandes étapes de l'histoire de Saint-Hyacinthe. Les effectifs ont d'abord changé considérablement au milieu du siècle. Puis, ils ont augmenté pendant l'industrialisation entre 1887 et 1896. Après l'incorporation municipale, en 1850, les conseillers municipaux ont engagé quatre policiers et les ont placés sous les ordres d'un supérieur hiérarchique. Cette personne cumulait les fonctions de clerk du marché et d'inspecteur du village⁴⁰. En 1855, il ne restait que le chef et deux policiers. Les effectifs sont demeurés à trois employés au moins jusqu'en 1873⁴¹. Les deux policiers travaillaient au marché le samedi et se déplaçaient sur demande. Un des policiers restait à la station de police⁴². La majorité du temps, le chef de police n'avait pas de subalternes sous ces ordres et les deux employés à temps partiel ne pouvaient pas offrir un service de patrouille. La police des débuts est loin de correspondre au modèle des nouvelles polices décrit par E. Monkkonen.

³⁹ Eric H. Monkkonen, «History of Urban Police », *Crime and Justice*, vol. 15, Modern Policing, 1992, p. 550-551

⁴⁰ Dans le document, il est bien indiqué *village*, même si Saint-Hyacinthe se nomme légalement ville depuis août 1850.

⁴¹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Le comité de la police à l'honneur*, 13 juillet 1855, p. 389.

Entre 1873 et 1886, il n'y avait qu'un chef de police et trois autres employés⁴³. Puis, en moins de 10 ans, le corps de police a beaucoup changé. Le conseil municipal a ajouté un constable en 1887⁴⁴. Il a ajouté un sous-chef et un autre constable en 1888⁴⁵. Deux constables ont ensuite été ajoutés au corps de police entre 1893 et 1894. Finalement, un autre policier a été embauché par le conseil municipal en 1896, totalisant 10 agents de la paix.

Tableau 2.1 Habitants de Saint-Hyacinthe par policier.

Année	Population ⁴⁶	Effectifs du corps de police	Habitants par policier
1851	3 195	5	639
1861	3 695	3	1 232
1871	3 746	3	1 252
1881	5 321	4 ⁴⁷	1 330
1891	7 016	7	1 003
1901	9 210	10	921
1911	9 797	10	980
1921	10 859	10	1 086

Sources : Recensements de la province du Canada-Uni (1851-1861) et du Canada (1871-1921) ; CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux du conseil municipal ; CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents afférents aux procès-verbaux du conseil municipal.

À la lueur du tableau 2.1, les chiffres indiquent que le ratio s'améliore de la fin du XIX^e siècle jusqu'au début de la décennie 1910, moment où le rapport augmente à

⁴² CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Le chef de police aura un salaire n'excédant pas 275\$, 6 déc. 1869*, p. 503.

⁴³ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Pierre Grenon, demandant un salaire*, 25 décembre 1872, v. 2, p. 628

⁴⁴ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1887-17), *Rapport sur le refus des constables d'allumer et éteindre les réverbères*, 10 mars 1887.

⁴⁵ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1888-24), *Définition des devoirs et obligations des constables*, mars 1888.

⁴⁶ Recensements de la province du Canada-Uni (1851-1861) et du Canada (1871-1921) Pour plus d'information et de précision sur la population de Saint-Hyacinthe dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, voir Peter Gossage, *op. cit.*, p. 22.

⁴⁷ L'employé municipal qui n'est pas clairement désigné comme constable a été comptabilisé.

nouveau, de façon assez significative (1086). Or, la décennie 1910 est connue pour être celle où les municipalités ont absorbé le gros des problèmes sociaux liés à l'urbanisation et à l'industrialisation. La pression est forte pour limiter les dépenses par tous les moyens jusqu'à l'adoption par l'Assemblée législative de la Loi sur l'assistance publique de 1921. Cette loi prévoyait le partage de coûts d'hospitalisation et d'internement des malades, des indigents et des orphelins entre le gouvernement provincial, les municipalités et les institutions⁴⁸.

Le prochain tableau montre le ratio des habitants par policier à Montréal. Le nombre de policiers se base sur les données de É. Giroux et le nombre d'habitants se base sur les recensements. Malheureusement, les années exposées par É. Giroux diffèrent souvent d'un an avec les recensements. Nous avons quand même utilisé ces chiffres pour obtenir un ratio approximatif.

⁴⁸ Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robért, *Histoire du Québec contemporain: de la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal Express, 1979, p. 500-504.

Tableau 2.2 Habitants de Montréal par policier.

Année	Population ⁴⁹	Effectifs du corps de police	Habitants par policier
1871	107 225	179	599
1881	140 747	212 ⁵⁰	664
1891	216 650	375 ⁵¹	578
1901	325 653	398 ⁵²	818
1911	490 504	705	696
1921	618 506	951 ⁵³	650

Sources : Recensements de la province du Canada-Uni 1851-1861 et du Canada 1871-1921 ; Éric Giroux, *Les policiers à Montréal : travail et portrait socio-culturel, 1865-1924*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, Montréal, 1996, p. 26 .

Selon ce ratio approximatif, le nombre d'habitants par policiers était considérablement plus bas à Montréal qu'à Saint-Hyacinthe pendant toute la période. En moyenne, pour les six dernières décennies, le ratio d'habitants par policier à Montréal était de 667 et celui de Saint-Hyacinthe est de 1095. Nous pouvons donc estimer que les policiers de Saint-Hyacinthe avaient 1.64 fois le nombre d'habitants à couvrir que les policiers de Montréal.

En somme, les conseillers municipaux ont augmenté les effectifs dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle. Le nombre de policiers à temps plein était assez élevé pour établir un service de patrouille. Au terme de la réorganisation en 1896, le corps de police était composé d'un chef, d'un sous-chef et de huit policiers. Par

⁴⁹ Recensements de la province du Canada-Uni (1851-1861) et du Canada (1871-1921) ; Pour plus d'information et de précision sur la population de Saint-Hyacinthe dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, voir Peter Gossage, *op. cit.*, p. 22.

⁵⁰ 1880.

⁵¹ 1990.

⁵² 1900.

⁵³ 1922.

contre, le nombre d'habitants par policier était beaucoup plus élevé à Saint-Hyacinthe qu'à Montréal.

2.2.2 Hiérarchie

Dès 1851, le chef de police devait commander quotidiennement ses policiers⁵⁴. Cependant, dans les premières décennies du corps de police, le chef de police était le seul à travailler continuellement sur le terrain. Il était le chef de son propre travail. Graduellement, les policiers étaient de plus en plus présents et leurs devoirs augmentaient, mais le chef de police a continué à travailler sur le terrain jusqu'en 1888. À ce moment, le poste de sous-chef a été créé. Ce poste comblait plusieurs responsabilités du chef de police, notamment celles d'aller à la gare et de « faire rapport de toute détérioration et nuisances quelconques tant dans les chemins, aux trottoirs et dans les cours des particuliers »⁵⁵. Le chef de police était alors accessible pour les citoyens, les policiers et les conseillers municipaux. Donc, il pouvait facilement recevoir les ordres de ses supérieurs ou recevoir des alertes pour ensuite répartir les ordres à ses subalternes. À partir de ce moment, le conseil municipal exigeait du chef de police de réunir les policiers et de leur donner ses avis au moins une fois par semaine. Cette chaîne de commandement centralisait les décisions et facilitait l'uniformisation des activités.

À Montréal, l'organisation de la force était beaucoup plus complexe. En 1865, « il y avait un chef, deux sous-chefs, quatre sergents, six sous-sergents, deux détectives et

⁵⁴ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Charles Vidal est nommé chef de police*, 9 mai 1851, p. 413.

⁵⁵ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1887-17), *Rapport sur le refus des constables d'allumer et éteindre les réverbères*, 10 mars 1887.

les constables. »⁵⁶ Les sous-chefs s'occupaient chacun d'un district. Bien plus important encore qu'une hiérarchie plus complexe, le département de police de Montréal avait un bureau des détectives et une escouade de la moralité⁵⁷ au tournant du XX^e siècle. Ainsi, le service de police de Montréal avait une organisation plus développée et les responsabilités étaient divisées de manière plus précise que le service de police de Saint-Hyacinthe. Évidemment, les besoins et les capacités financières de Saint-Hyacinthe n'étaient pas les mêmes. En effet, n'ayant qu'une seule station de police à Saint-Hyacinthe, le chef de police pouvait bien diriger la station lui-même.

Ainsi, vers la fin du XIX^e siècle, la police de Saint-Hyacinthe était organisée hiérarchiquement et avait une chaîne de commandement à l'image des polices américaines et des métropoles du Québec, mais son organisation était évidemment moins développée que celles des grandes villes.

2.2.3. Quadrillage du territoire

En 1888, les policiers avaient des horaires de patrouille précis : « de manière qu'il y en ait toujours un en faction, et un à la station de police, le relevé se fera de deux heures en deux heures excepté quand le froid sera trop froid où le temps de faction pourra être plus court. Monast dans sa sortie sera en faction tous les quartiers nos 4,5 et Benoit dans les no 1-2-3. »⁵⁸ Les quartiers 1-2-3 s'étendaient de l'extrémité est jusqu'à la rue Sainte-Anne. Les quartiers 4 et 5 s'étendaient de la rue Sainte-Anne

⁵⁶ Éric Giroux, *Les policiers à Montréal : travail et portrait socio-culturel, 1865-1924*, Mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1996, p. 34.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 37.

⁵⁸ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1888-24), *Définition des devoirs et obligations des constables*, mars 1888.

jusqu'à l'extrémité ouest⁵⁹. Tous les quartiers étaient bordés par la rivière Yamaska. À eux deux, les policiers couvraient l'ensemble de la ville de Saint-Hyacinthe à cette époque. La technique était précisée, ils devaient patrouiller dans leurs quartiers à des heures imprévisibles. « Et les heures de faction seront choisies chaque soir de manière à ne pas laisser savoir d'avance les heures où il n'y aura pas de police dans tel ou tel quartier. Ils devront marcher toute la nuit dans toutes les directions de leurs limites respectives et y repasser plusieurs fois. »⁶⁰ Durant les patrouilles, en plus de surveiller les rues, les policiers vérifiaient que les portes étaient verrouillées et qu'il n'y avait pas de marchandises sur les trottoirs⁶¹.

Le passage à une présence très active des policiers est difficile à dater. Par contre, il est clair que le service de police ne pouvait pas exécuter une couverture active aussi large et précise de la ville le jour et la nuit avec seulement un chef, deux policiers et un employé comme en 1886.

En plus des patrouilles, les policiers devaient être présents à plusieurs endroits précis. Le marché était le seul lieu clairement identifié où les policiers devaient être présents dès 1850 et la municipalité exigeait encore une présence policière à cet endroit en 1887⁶². En 1887-1888, les policiers devaient surveiller la gare à l'arrivée des trains. Ils exigeaient aussi une surveillance dans les lieux d'amusements et les hôtels, particulièrement le dimanche (jour de congé habituel de la population). Ils requéraient des rondes policières dans les rues de la ville le jour et la nuit « spécialement près des manufactures, des maisons d'amusements ou de rendez-vous — clubs — hôtels et

⁵⁹ Peter Gossage, *Families in Transition : Industry and Population in Nineteenth-Century Saint-Hyacinthe*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 19.

⁶⁰ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1888-24), *Définition des devoirs et obligations des constables*, mars 1888.

⁶¹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1905-19), *Rapport annuel 1904*, le 3 fév. 1905.

⁶² CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1887-17), *Rapport sur le refus des constables d'allumer et éteindre les réverbères*, 10 mars 1887.

parties de rues peu éclairées. »⁶³ Les maisons d’amusements et les hôtels étaient des établissements caractérisant les lieux urbains et les villes aux nombreux visiteurs. Les manufactures attirent particulièrement notre attention. Contrairement aux hôtels et autres lieux d’amusement, les manufactures n’étaient pas des lieux achalandés la nuit. Les policiers semblaient plutôt surveiller les manufactures pour protéger les biens des propriétaires et des industriels. Donc, l’industrialisation de Saint-Hyacinthe a été un facteur important dans l’implantation des patrouilles. Considérant que les conseillers municipaux de Saint-Hyacinthe offraient de nombreuses compensations pour attirer les industries⁶⁴, il est possible que cette protection des manufactures était un service de plus pour attirer et garder les investisseurs industriels.

Selon les données recueillies, les patrouilles et les zones de surveillance étaient fortement reliées au caractère urbain, industriel et migratoire de Saint-Hyacinthe. Cette industrialisation s’étant déroulée particulièrement à partir de 1880, il est logique que la réorganisation du service de police de Saint-Hyacinthe se soit effectuée en 1887, plus de trois décennies après l’établissement du service de police (1850). À Montréal et à Québec, la densification de la population et l’industrialisation étaient déjà quelque peu commencées au milieu du XIX^e siècle⁶⁵.

2.2.4 Uniforme

Selon Quentin Dulermoz, la mise en visibilité des agents de police a changé le rapport entre les policiers et la population. Contrairement aux espions et aux « mouches », les

⁶³ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1888-24), *Définition des devoirs et obligations des constables*, mars 1888.

⁶⁴ Société d’histoire régionale de Saint-Hyacinthe, *op. cit.*, p. 96.

⁶⁵ Paul André Linteau, *Histoire du Québec contemporain (1867-1929) De la Confédération à la crise*, Montréal, Boréal, 1989, p. 156-157.

policiers en uniforme étaient visibles et accessibles pour la population⁶⁶. Les résidents, les étrangers, les malfaiteurs et les autres agents de la hiérarchie policière voyaient et reconnaissaient le constable grâce à son uniforme même s'ils ne le connaissaient pas⁶⁷. Ils pouvaient reconnaître l'autorité publique derrière l'uniforme.

À Saint-Hyacinthe, lors de la création du corps de police en 1850, le seul équipement mentionné par le conseil municipal était le bâton⁶⁸ qui les policiers des civils. En 1869, les archives évoquent pour la première fois le port de l'uniforme. En plus du costume, le chef de police portait l'insigne⁶⁹.

En 1878, l'uniforme des policiers est composé d'un casque, d'une ceinture avec bâton, d'un pantalon et d'un « habit complet »⁷⁰. Vers la fin du siècle, il est probable que les policiers portaient aussi le revolver. En effet, selon le journal *La Tribune*, le chef de police a reçu des revolvers de gros calibre en 1891⁷¹. Ces achats effectués par les conseillers municipaux structuraient l'image de sa police et outillaient les policiers. Ils étaient visibles, propres, mais aussi le bras armé de l'autorité. Ils formaient un corps organisé que l'uniforme symbolisait et rendait visible à la population.

⁶⁶ Quentin Deluermoz, « Capitales policières, État-nation et civilisation urbaine : Londres, Paris et Berlin au tournant du XIX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2013/3 no. 60-3, p. 32.

⁶⁷ Eric H. Monkkonen, « History of Urban Police », *Crime and Justice*, vol. 15, Modern Policing, 1992, p. 550.

⁶⁸ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Les membres du comité du marché*, 22 nov. 1850, p. 410.

⁶⁹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Le chef de police aura un salaire n'excédant pas 275\$, 6 déc. 1869*, p. 503.

⁷⁰ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1878-22), *Rapport sur demandes d'uniformes*, 22 mars 1878.

⁷¹ A. J. Dorion, « Station de police », *La Tribune (Saint-Hyacinthe, Québec)*, éditeur St-Hyacinthe [s.n.]1888-1922 (St-Hyacinthe : A. Denis), vol. 4 no. 22, 18 septembre 1891, p. 7.

2.2.5 La station de police

Selon G. Marquis, les stations de police étaient les seuls bâtiments publics tout le temps ouverts où les pauvres et les citoyens pouvaient se rendre pour demander assistance⁷². Tout comme l'uniforme, la station de police rendait la police visible et accessible. Elle permettait aux citoyens de rencontrer facilement un employé de la ville. Cette accessibilité influence nettement l'image de la police, la police n'était pas secrète.

La première station de police de Saint-Hyacinthe a été mise sur pied près d'un mois après la création du corps de police le 4 décembre 1850. Sous l'offre du constable Pierre Grenon, la station de police a été établie dans sa maison sur la rue Saint-Antoine afin d'y « accueillir les personnes arrêtées la nuit ou en aucun autre temps, en attendant qu'elles soient conduites devant les magistrats ou dans la prison de ville. »⁷³ Une cloison a été fabriquée pour séparer la station de police de la maison de Pierre Grenon. Entre 1855 et 1873, un des trois employés du service de police était gardien de la station⁷⁴. En 1867, Félix Fontaine était gardien de prison à la station, gardien de l'enclos public et homme de police⁷⁵.

Après quelques déménagements, le conseil municipal a décidé de construire une véritable station de police au début des années 1860. Les murs de briques de la station reposaient sur un solage en pierre. Au rez-de-chaussée, il y avait d'un côté quatre cellules de 7x6 pieds, de l'autre, il y avait deux pièces. À l'étage, il y avait une

⁷² Greg Marquis, *Policing Canada's century, A History of the Canadian Association of Chief of Police*, Toronto, Press de l'université de Toronto, p. 38.

⁷³ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Les membres du comité du marché autorisés à choisir et louer un local*, 4 décembre 1850, p. 411.

⁷⁴ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1858-47), *Engagement de Pierre Grenon et F. Fontaine*, 10 juil 1858.

⁷⁵ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1867-4), *Félix Fontaine continué* , 11 jan. 1867.

chambre. Cette station de police était construite au nord-ouest de la rue Girouard et elle était bordée au nord-est par la rue Laframboise⁷⁶. La maison des pompes (pompiers) a été déménagée juste à côté de cette station de police de manière à ce que les deux bâtiments communiquent⁷⁷. Dès 1862, après le déménagement, le gardien de la station devait aussi s'occuper des tuyaux et de l'équipement de la station des pompes⁷⁸. Ainsi, le but de ce déménagement était vraisemblablement de rationaliser les dépenses du conseil municipal en organisant le travail de sécurité publique autour du service de police.

En 1880, quelques années avant la réorganisation du corps de police, les conseillers municipaux ont décidé d'ériger une nouvelle station de police⁷⁹. Les plans d'architecte de la bâtisse ont été configurés par la compagnie J.B. Besther et fils⁸⁰. Le 12 août 1881, ils ont acheté un terrain d'environ 25 000 pieds de superficie (lot 352, 353, 354 et 356) au coin des rues Piété (aujourd'hui Duclos) et Cascade. Cette station de police n'a été complétée qu'en août 1883. Au rez-de-chaussée, il y avait les appareils, aux étages, le dortoir et les salles de repos⁸¹. La station était encore bien située au centre de la ville. En 1889, tous les policiers avaient la possibilité d'être logés à cette station de police⁸².

Contrairement aux polices de Montréal et de Québec, la police de Saint-Hyacinthe utilisait seulement une station de police entre 1850 et 1920, alors que le nombre de

⁷⁶ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1861-51), *Pour transporter la maison actuel des pompes et construire la station*, 13 septembre 1861.

⁷⁷ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1861-51), *Pour transporter la maison actuel des pompes et construire la station*, 13 sep. 1861.

⁷⁸ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Que Félix Fontaine soit engagé pour chauffé*, 17 mars 1862, p. 257.

⁷⁹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1880-58), *Construire la dite bâtisse des pompes ainsi que la station de police*, juil. 1880.

⁸⁰ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1881-64), *Soumissions pour construction*, 21 oct. 1881.

⁸¹ Le Courrier de Saint-Hyacinthe le 28 février 2007.

stations de police était de 34 à Montréal en 1920⁸³. Évidemment, la superficie à couvrir par la police n'était pas la même.

2.3 Conclusion

Dans ce chapitre, nous voulions répondre à ces deux questions : Quel était le cadre institutionnel et matériel du service policier de Saint-Hyacinthe? Le nouveau pouvoir municipal et l'organisation de la police de Saint-Hyacinthe démontrent-ils des traits associés à la modernisation de la police?

Deux principales périodes dans le développement du cadre institutionnel de la police municipale de Saint-Hyacinthe peuvent être distinguées. Après que Saint-Hyacinthe ait été incorporée pour la première fois (en 1849), le conseil municipal a créé sa police municipale en 1850. Donc, le passage d'une police dirigée par des juges de paix à une police dirigée par les élus municipaux s'est effectué très tôt. Par contre, au-delà de ce changement, la municipalité de Saint-Hyacinthe a implanté lentement certains aspects observés à la même époque pour les grandes villes. Québec et Montréal avaient respectivement organisé leur corps de police en uniforme en 1838⁸⁴ et 1839⁸⁵. La construction d'une authentique station de police n'a été exécutée qu'au début des années 1860⁸⁶ et l'imposition du port de l'uniforme n'est évoquée qu'en

⁸² CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1889-148), *Requête du constable Chenette*, 6 déc. 1889.

⁸³ Éric Giroux, *op. cit.*, p. 23.

⁸⁴ Michael McCulloch, « Most Assuredly Perpetual Motion : Police and Policing in Quebec City 1838-58 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, no. 2, 1998, p.100-112.

⁸⁵ Daniel Dicaire, *Police et société à Montréal au milieu du XIXe siècle*, mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1999, 116p.

⁸⁶ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1861-51), *Pour transporter la maison actuel des pompes et construire la station*, 13 septembre 1861.

1869⁸⁷. Pis encore, entre 1855 et 1873, le corps de police ne possédait que trois employés et seul le chef était en permanence sur le terrain. La police de Saint-Hyacinthe s'est réorganisée dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle : son administration s'est légèrement bureaucratisée, plusieurs employés à temps plein ont été embauchés, une plus importante hiérarchie et un système de patrouille précis ont été implantés. Au cœur de cette réorganisation, il y a un changement de rôle du chef de police. Au lieu d'être tout le temps sur le terrain, il était surtout à la station de police. Ainsi, il pouvait recevoir de l'information pour ensuite répartir les ordres à ses subalternes. Au tournant du XX^e siècle, un dialogue formel s'est établi entre le chef de police et le conseil municipal de manière à permettre une gestion de la police par les élus tout en répondant aux besoins du corps de police. En effet, le chef de police rendait des comptes du travail du corps de police par l'intermédiaire de rapports annuels et il conseillait le conseil municipal dans les achats et la prise de mesures surtout à la fin de notre période. Il était la ressource professionnelle dans le domaine.

Malgré la ressemblance dans les caractéristiques essentielles de l'organisation des polices de Montréal, de Québec et de Saint-Hyacinthe à la fin du XIX^e siècle, il faut souligner qu'il y a des différences. Par exemple, contrairement à Montréal, la police de Saint-Hyacinthe n'a pas de groupes spécialisés, comme le bureau des détectives et l'escouade de la moralité⁸⁸. La hiérarchie était moins complexe qu'à Montréal. Rappelons qu'entre 1871 et 1920, les policiers de Saint-Hyacinthe avaient, en moyenne, 1.64 fois le nombre d'habitants à couvrir que les policiers de Montréal. Le nombre de stations de police était de 34 à Montréal et de seulement une à Saint-Hyacinthe en 1920⁸⁹. Cette dernière différence reflète surtout un plus petit territoire urbain à couvrir à Saint-Hyacinthe. Les autres différences expriment davantage des

⁸⁷ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux du conseil municipal, *Le chef de police aura un salaire n'excédant pas 275\$, 6 déc. 1869*, p. 503.

⁸⁸ Éric Giroux, *op. cit.*, p. 37

⁸⁹ *Ibid.*, p. 23.

moyens et des besoins moins importants. Donc, il y a eu une modernisation institutionnelle importante de la police durant les deux dernières décennies du XIX^e siècle, mais son organisation était moins développée et s'est surtout développée après Montréal et Québec.

Les changements de la police ont suivi les deux grandes étapes du développement de la municipalité de Saint-Hyacinthe. L'organisation du service de police en 1850 s'est déroulée à la suite de la construction du chemin de fer du Grand Trunk et du développement du marché de Saint-Hyacinthe. La réorganisation du service de police entre 1887 et 1896 s'est déroulée pendant l'industrialisation et l'urbanisation de Saint-Hyacinthe. D'un côté, le développement du marché, des manufactures et la densification de la population permettent fort probablement au conseil municipal d'avoir un meilleur revenu et une meilleure capacité de payer des employés. D'un autre côté, les besoins changent. La densité de la population, la migration, le passage à une population ouvrière et bourgeoise, la paupérisation, l'augmentation des richesses, des écarts de richesses et des lieux d'amusement changent la dynamique sociale et créent des besoins. Évidemment, il a fallu la volonté des conseillers municipaux pour réorganiser le service de police. Ils ont notamment été très actifs en 1887 et 1888 en rationalisant les fonctions policières et la conduite que devaient avoir les policiers. Enfin, l'exode vers les grandes villes et la concurrence entre les municipalités encouragent les conseillers municipaux à offrir des services de plus en plus nombreux pour attirer et conserver citoyens et industriels. Une dynamique qui est en phase avec le « progrès ». Parmi les nombreux services offerts pour attirer la population bourgeoise, il y avait le service de sécurité. Nous allons justement voir les fonctions policières dans le prochain chapitre.

CHAPITRE III

LES FONCTIONS POLIÉIÈRES

Nous avons vu que la police de Saint-Hyacinthe s'est restructurée entre 1887 et 1896, mais que faisait cette police municipale mieux organisée?

Dans l'historiographie des années 1970, la police a été présentée à de nombreuses reprises comme un outil de contrôle social agissant sur des différents groupes sociaux, principalement sur la classe ouvrière et sur les marginaux. Or, selon M. McCulloch, la police de Québec n'exerçait pas un contrôle social rigoureux au milieu du XIX^e siècle notamment parce qu'elle effectuait des tâches trop variées. J. C. Weaver montre lui aussi que les policiers de Hamilton effectuaient trop de tâches pour être un instrument efficace de protection de la propriété privée et de contrôle social au tournant du XX^e siècle¹. G. Marquis et É. Giroux ont respectivement montré que les policiers des Maritimes² et de Montréal³ effectuaient une panoplie de fonctions : ils maintenaient l'ordre, réprimaient la criminalité, ils ordonnaient la circulation, rendaient service à la population et bien d'autres fonctions encore. Plus récemment, Michael Boudreau a réaffirmé que la police était un instrument de contrôle social. La force policière, les prisons et le système de justice criminel ont été modernisés dans l'intention de contrôler le crime par le règne de la

¹ John C. Weaver, *Crime, Constables, and courts : Order and Transgression in a Canadian City, 1816-1970*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's Press, 1995, p. 145.

² Greg Marquis, « The History of Policing in the Maritime Provinces : Themes and Prospects », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, no. 2, octobre 1990, p. 88-89.

³ Éric Giroux, *op. cit.*, p. 47.

loi⁴. Pour Jean-Marie Fecteau, le changement radical qui se déploie dans la seconde moitié du XIX^e siècle implique un encadrement moral et réglementaire beaucoup plus systématique et rigoureux des tensions sociales⁵. À Saint-Hyacinthe, nous avons vu que, contrairement à Montréal, la police n'a pas de groupe spécialisé comme le bureau des détectives et une escouade de la moralité⁶. Qu'en est-il des fonctions, sont-elles trop variées pour exercer efficacement un contrôle social?

Un deuxième débat concerne le changement d'orientation des fonctions policières. Selon E. Monkkonen, entre 1860 et 1890, la police des villes américaines travaillait à contrôler les classes dangereuses. Entre 1890 et 1920, il y aurait eu un réalignement des fonctions policières. La police se serait concentrée sur la poursuite du crime. Selon, Helen Boritch, le passage à un contrôle du crime par la police de Toronto n'a pas été rapide, certain, ni complet⁷.

L'objectif de ce chapitre est donc d'observer les fonctions policières de Saint-Hyacinthe, d'identifier les fonctions qui semblaient prévaloir et de mesurer la spécialisation des fonctions policières.

Avoir un portrait complet et fidèle des fonctions policières est difficile. Par contre, en choisissant d'étudier les rapports annuels, il est possible de se faire une idée de ce qui semblait important pour la ville à ce sujet. La période couverte par les rapports annuels s'étend de 1880 à 1920. Entre 1880 et 1892, les rapports annuels ont presque tous été trouvés, il manque seulement les rapports de 1881 et 1885. Entre 1893 et

⁴Michael Boudreau, *City of Order: Crime and Society in Halifax, 1918-35*, Toronto, UCB Press, 2012, p. 15.

⁵ Jean-Marie Fecteau, « Primauté analytique de l'expérience et gradualisme historique : sur les apories d'une certaine lecture historique du passé », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 61, no 2, 2007, p. 292.

⁶ Éric Giroux, *op. cit.*, p. 37.

⁷ Helen Boritch et John Hagan, « Crimes and the Changing Forms of Class Control : Policing Public Order in "Toronto the Good" 1859-1955 », *Social Forces*, vol. 66, no. 2, décembre 1987, p. 307-335.

1920, plusieurs rapports annuels sont manquants : 1895-1896-1897-1898-1899-1901-1902-1903⁸-1911-1912 et 1913. De plus, les rapports annuels de 1892 et 1893 précisent peu les types d'arrestations, tandis que celui de 1918 n'indique même pas le nombre total d'arrestations.

Les informations se retrouvant dans les rapports annuels changent au fil du temps. Les premiers montrent, d'une part, le nombre de « protections », c'est-à-dire d'actions auprès de démunis et de migrants qui ont été logés⁹ à la station. D'autre part, ces rapports présentent les types et le nombre d'arrestations effectuées par les policiers. Le premier rapport du chef Chenette (1894) implante une nouvelle pratique, le chef n'expose plus seulement les protections et les arrestations, il présente aussi d'autres types de tâches qui, comme les enfants perdus retournés à leurs parents, ne concernent pas des actes répréhensibles. En 1904, le chef de police Émile Berthiaume introduit une nouvelle pratique : il commente les rapports annuels en introduction. Entre 1907 et 1916, le chef Foisy présente plusieurs nouvelles fonctions dans les rapports annuels. Cependant, c'est surtout à partir de 1917 que le nombre de types de tâches a particulièrement augmenté, sous le chef Bourgeois. Plusieurs facteurs peuvent expliquer les différences entre les rapports. Une des explications possibles est le changement de rédacteur. Le contexte, la profession, les connaissances et les expériences de chaque individu peuvent influencer la manière de comptabiliser les activités policières annuelles. En 27 rapports annuels, il y a eu huit rédacteurs, dont deux simples constables et six chefs de police. Le contexte de travail peut influencer aussi la prise de note. Un événement particulier, comme un feu ou une épidémie, peut encourager le rédacteur du rapport annuel à souligner les efforts effectués par le

⁸ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents afférents aux procès-verbaux du conseil municipal (1907-12), *Rapport annuel 1906*, 18 jan. 1907.

Selon le rapport annuel de 1906, le chef de police Berthiaume serait rendu à la rédaction de son quatrième rapport annuel. Pourtant, nous n'avons pas trouvé le rapport annuel de 1903.

⁹ Ces personnes n'étaient pas des prisonniers, ils n'avaient pas été arrêtés, du moins officiellement.

service de police en rapport avec cet événement, des efforts parfois déjà exécutés les années précédentes ou parfois nouvellement effectués. Ces raisons et d'autres peuvent se combiner. Il est souvent difficile de déterminer si la nouvelle inscription d'une intervention est une fonction récente ou simplement un changement dans la prise de notes. Il ne faut donc pas conclure trop rapidement à un changement. C'est pourquoi nous n'avons pas essayé de montrer une évolution précise des fonctions policières.

L'historiographie a montré des changements plus ou moins importants dans la prévalence des types de fonctions comme la poursuite du crime. Le chapitre est divisé de manière à montrer les quatre grands types de fonctions des policiers pour mieux voir leur prépondérance. La première section s'intéresse à la répression des délinquants. La deuxième section s'intéresse à la prise en charge des personnes vulnérables. La troisième section comporte plusieurs fonctions qui concernent l'application de la réglementation de la localité. Enfin, la dernière section expose plusieurs services publics offerts par les policiers.

3.1 La répression des délinquants

La première partie de cette section s'intéresse aux fonctions policières à la lutte contre le crime, en particulier les cas de violences et de vols. La seconde partie de cette section concerne la répression des démunis et de la déchéance morale, comme l'ivresse, la prostitution et le vagabondage.

Le prochain tableau dresse les statistiques des arrestations pour vol et assaut.

Tableau 3.1 Arrestations pour vol et violence.

Année	Signataire	Vol	violen	Total
1880	Pagé	5	4	9
1882	Pagé	22	42	64
1883	Messier	8	9	17
1884	Pagé	23	6	29
1886	Messier	8	12	20
1887	Monast	12	8	20
1888	Monast	15	3	18
1889	Benoit	8	3	11
1890	Benoit	7 ¹⁰	6	13
1891	Benoit	7		7
1892	Benoit	3		3
1893	Benoit			X
1894	Chenette	25 ¹¹	10 ¹²	35
1900	Chenette	11	9	20
1904	Berthiaum	27 ¹³	23	50
1905	Berthiaum	24 ¹⁴	15	39
1906	Berthiaum	14	17	31
1907 ¹⁵	Foisy	15	13	28
1908	Foisy	18	8	26
1909	Foisy			
1910	Foisy			
1914	Foisy	6		6
1915	Foisy	13		13
1916	Foisy	7		7
1917	Bourgeois	6	4	10
1919	Bourgeois	3		3
1920	Bourgeois			0
Total		287	192	479

Sources : Rapports de police 1880-1920.

¹⁰ Dont deux vols de chevaux.

¹¹ Dont trois vols avec effraction.

¹² 3 arrestations pour bagarres et 7 pour assauts.

¹³ Dont un vol avec effraction.

¹⁴ Dont 3 vols avec effraction.

À la lueur du tableau, nous remarquons que les policiers ont effectué un total de 785 arrestations à l'encontre de la violence et des vols, tandis qu'ils en ont effectué 287 liées à la protection de la propriété privée pendant presque toute la période. Les activités concernant les dommages contre la propriété privée étaient très peu nombreuses. Par exemple, les policiers ont arrêté seulement une personne en 1880 et trois en 1890 pour avoir brisé des vitres. Les policiers sont intervenus 192 fois pour violence, ce qui est moins nombreux que les 287 arrestations pour vol. Pourtant, il est bien plus facile d'arrêter quelqu'un pour violence, puisque son identité est presque toujours connue contrairement au vol. Dans les deux cas, il n'y a pas eu une augmentation des activités.

Les fonctions policières concernant les actes immoraux montrent que les policiers de Saint-Hyacinthe intervenaient plus souvent à l'encontre des personnes déviantes, comme les ivrognes, les prostitués et les vagabonds.

Selon Marcela Aranguiz, les policiers de Montréal renforçaient les standards moraux. La société de Montréal était préoccupée au tournant du XX^e siècle par les vagabonds, les prostituées et les ivrognes, parce que ces personnes « incarneraient le *vice*, soit cet état ultime de déchéance morale qui représente le plus grave danger dans le monde urbain de l'époque [...]. Les figures du vagabond, de l'ivrogne et de la prostituée sont élaborées autour des définitions de respectabilité féminine et masculine propres aux classes supérieures. »¹⁶ L'ivrogne et le vagabond seraient souvent associés à l'image du mauvais père de famille, parce que l'homme négligerait sa femme et ses enfants. La police réprimerait donc ces comportements dits immoraux.

¹⁵ Les informations sont aussi prises du rapport annuel de 1908, parce que ce rapport annuel compare les données de 1908 avec celles de 1907.

¹⁶ Marcela Aranguiz, *Cours de justice criminelle et classes ouvrières au tournant du XX^e siècle à Montréal (1891-1921)*, Thèse de doctorat en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2009, p. 64.

Selon M. Dufresne, l'ordonnance de 1838 enserme la police de Québec dans une politique répressive encourageant les policiers à préventivement vider les rues des personnes « déréglées » pour les diriger vers les prisons¹⁷. Les policiers s'attaquaient particulièrement à l'ivresse en public, la mendicité et la prostitution¹⁸.

Le prochain tableau fait état des arrestations à l'encontre des comportements immoraux à Saint-Hyacinthe.

¹⁷ Martin Dufresne, *La justice pénale et la définition du crime à Québec, 1830-1860*, Thèse de doctorat en histoire, Ottawa, Université d'Ottawa, juin 1997, p. 253.

¹⁸ *Ibid.*, p. 254.

Tableau 3.2 Arrestations pour ivresse, désordre, maison mal famée et vagabondage.

Année	Signataire	Ivresse	désordre	Vagabondage	Maison mal famée	Total
1880	Pagé	52				52
1882	Pagé	67		6		73
1883	Messier	57	20	5	6	88
1884	Pagé	102	13	2		117
1886	Messier	93	10	8		111
1887	Monast	93	7	6		106
1888	Monast	84	3	2		89
1889	Benoit	67	5	2		74
1890	Benoit	77	32	1	1	111
1891	Benoit	75				75
1892	Benoit					X
1893	Benoit					X
1894	Chenette	187	1	10	12 ¹⁹	210
1900	Chenette	87		62	5	154
1904	Berthiaume	87	16	65	1	169
1905	Berthiaume	83	14	28		125
1906	Berthiaume	76	16	21	8	121
1907 ²⁰	Foisy	80	15	8	14	117
1908	Foisy	112	11	11	3	137
1909	Foisy	50	60	25		135
1910	Foisy	65	60	20		145
1914	Foisy	107	3	20		130
1915	Foisy	144	4	3		151
1916	Foisy	152	1			153
1917	Bourgeois	157				157
1919	Bourgeois	150	4		4	158
1920	Bourgeois	97	11			108
Total		2401	306	305	54	3066

Sources : Rapports de police 1880-1920.

¹⁹ 2 maisons de débauche vidées et 8 personnes trouvées dans des maisons de débauche.

²⁰ Les informations sont aussi prises du rapport annuel de 1908, parce que ce rapport annuel comparent les données de 1908 avec celles de 1907. CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1909-13), *Rapport annuel 1908*, 22 jan. 1909.

Le nombre d'interventions concernant les actes immoraux totalise 3066 arrestations entre 1880 et 1920. Donc, il y a eu 2587 arrestations de plus pour ivresse, maison mal famée, désordre et vagabondage que pour violence et vol. L'encadrement des actes immoraux concerne principalement l'ivresse avec 2325 arrestations entre 1880 et 1920. Les arrestations pour ivresse totalisent plus de 68% de toutes les arrestations analysées dans cette section et elles restent proportionnellement très élevées pendant toute la période²¹.

Quant à la catégorie désordre, il y a eu 306 arrestations. Cette catégorie est assez floue, elle recoupait sans doute un peu les mêmes gens et situations que l'ivresse et le vagabondage. À partir de 1914, les informations dans les rapports annuels sont plus détaillées sur les désordres. Par exemple, en 1915, en plus des quatre arrestations pour avoir troublé la paix (désordre), le rapport montre dans la section « divers » plusieurs activités pour trouble dans les ménages (23) et dans les hôtels (26), ainsi que divers problèmes (182). En 1916, le chef Foisy ajoute une nouvelle catégorie : trouble à la gare du grand tronc (21). Ces informations montrent que le nombre d'activités est largement plus élevé que les arrestations effectuées. Pour quatre arrestations en 1915, il y a au moins 53 interventions pour trouble. De plus, ces informations exposent les lieux des interventions comme la gare et les hôtels. Encore une fois, les hôtels et la gare caractérisaient la ville de Saint-Hyacinthe, c'était une ville de passage qui attirait de nombreux visiteurs.

É. Giroux a analysé la proportion des arrestations pour ivresse combinées à celles pour désordres par rapport à toutes les arrestations confondues. Le prochain tableau montre cette proportion à Saint-Hyacinthe.

²¹ Plus précisément, l'ivresse, le vagabondage, maison mal famée, violence, désordre et vol.

Tableau 3.3 Proportion des arrestations pour ivresse et désordre à Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe	Ivresse et désordre	Total de toutes les arrestations	Proportion du total des arrestations
1880	52	105	49.5
1886	103	144	71.5
1890	109	129	84.5
1894	188	273	68.9
1900	87	182	47.8
1906	92	187	49.2
1910	125	165	75.8
1916	153	309	49.5
1920	108	147	73.5

Sources : Rapports de police 1880-1920.

La proportion des arrestations pour ivresse et désordre à Saint-Hyacinthe est restée très élevée durant ces années. En moyenne, la proportion est de 63.4%. À son plus haut, la proportion est de 84.5% en 1890 et à son plus bas elle est de 49.2% en 1906. Il est difficile de déterminer une tendance, les proportions varient beaucoup d'une année à l'autre. Le prochain tableau montre cette proportion à Montréal.

Tableau 3.4 Proportion des arrestations pour ivresse et désordre à Montréal.

Montréal	Ivresse et désordre	Total de toutes les arrestations	Proportion du total des arrestations
1880	2952	6310	46.8
1885	1849	5728	32.3
1890	3095	9087	34.1
1895	2758	7977	34.6
1900	2372	4757	49.9
1905	1705	3781	23.9
1910	2552	11005	23.2
1914	8429	20944	40.2
1920	7801	24316	32.1

Source : Éric Giroux, *Les policiers à Montréal : travail et portrait socio-culturel, 1865-1924*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, Montréal, 1996, p. 49.

À notre grande stupéfaction, le nombre d'arrestations pour ces deux catégories ne dépasse pas 49.9% (1900) du total des arrestations annuelles effectuées à Montréal²². En fait, la proportion d'arrestations pour ces deux catégories a baissé à 32.1% en 1920. En moyenne, la proportion d'arrestations est de 35.2%. La moyenne de proportion des arrestations pour ivresse et désordre à Montréal est largement moins nombreuse que la moyenne de 63.4% à Saint-Hyacinthe pendant ces années.

La dominance des arrestations pour ivresse à Saint-Hyacinthe n'est pas étonnante à la lueur du contexte historique. Dans une pétition, le comité de tempérance affirme que

²² Éric Giroux, *Les policiers à Montréal: travail et portrait socio-culturel, 1865-1924*, Mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, Montréal, 1996, p. 49.

l'alcool est « la source première de la plupart des crimes, des désordres publics, du malheur et de la dégradation d'un grand nombre, de la ruine et de la misère d'un bon nombre de famille »²³. Le service de police a encadré rigoureusement l'ivresse, un comportement « immoral » qui causerait de nombreux désordres.

Autrement, les rapports annuels de Saint-Hyacinthe font état de 53 arrestations pour « maison mal famée ». Une maison mal famée était généralement un lieu où il y avait de la prostitution. Parmi les arrestations couvrant toute la période, les arrestations pour maison mal famée étaient les moins nombreuses et les plus inconstantes. 18 des 27 rapports annuels n'ont aucune mention de ce type d'arrestation. Il est probable que cette inconstance soit liée aux ordres donnés aux policiers de sévir davantage à des moments précis dépendamment du contexte social.

Les arrestations pour vagabondage servaient aussi à réprimer des comportements dits immoraux. En 1892, la loi fédérale sur le vagabondage visait, entre autres, « toute personne qui ne peut pas subvenir aux besoins de leur famille; qui expose des “objets indécents”; les individus flânant ou faisant du tapage, déchargeant des armes à feu, défigurant des enseignes, les prostituées trouvées dans l'espace public et “ne pouvant rendre d'elle-même un compte satisfaisant”, ainsi que les tenanciers, souteneurs et personnes fréquentant ou habitant les maisons de prostitution »²⁴. De plus, la loi sur le vagabondage n'est pas la seule disposition légale servant à incriminer les vagabonds, ivrognes et prostituées, il y a aussi plusieurs lois provinciales et des règlements municipaux pour compenser les limites de la loi fédérale. Clairement, les policiers avaient une assez grande marge de manœuvre dans la décision d'incriminer une personne.

²³ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1852-9), *Comité de tempérance requête suppression des auberges*, 31 mars 1852.

²⁴ Marcela Aranguiz, *op. cit.*, p. 76.

Les statistiques des arrestations pour vagabondage changent à travers les années. Les arrestations pour vagabondage se limitaient généralement à moins de 10 entre 1880 et 1894. En 1900 et 1904, les policiers ont arrêté respectivement 62 et 65 personnes pour vagabondage. Il est possible que les policiers aient reçu l'ordre des conseillers municipaux ou du chef de police de se concentrer sur ce type d'intervention. Il n'y a eu aucune arrestation pour vagabondage entre 1916 et 1920. À la place, les policiers arrêtaient des mendiants sans permis. Entre 1904 et 1920, neuf rapports annuels mentionnent des arrestations pour mendiants sans permis, pour un total de 72 arrestations²⁵. Les policiers ont aussi arrêté 59 mendiants en 1882. Donc, il y a eu un total de 131 arrestations concernant les mendiants. Ainsi, les mendiants, les vagabonds, les ivrognes et les prostitués étaient fortement encadrés et réprimés par la police jusqu'à la fin de la période.

Les derniers rapports annuels montrent un différent type d'intervention pour les enfants. Le rapport de 1916 rapporte que des enfants ont été surpris « dans les salles de vue [en ayant] moins que 15 ans. »²⁶ Les enfants étaient plus encadrés que les adultes, mais ils étaient souvent punis différemment. En effet, le rapport de 1919 montre que 18 vols perpétrés par des enfants ont été réglés avec les parents²⁷. Selon J.-M. Fecteau, la stricte régulation libérale du crime est fondée sur la perpétration volontaire d'un acte illégal. Ainsi, étant sous la tutelle de leurs parents, les enfants ne seraient pas entièrement responsable de leurs crimes. De plus, les enfants ont plus ou moins la capacité de discerner le bien du mal²⁸. Cependant, les enfants étaient davantage encadrés, parce qu'ils étaient réformables. Par ailleurs, les rapports annuels

²⁵ En 1907 et 1908, les rapports annuels ne mentionnent pas les mots « sans permis » à la suite de « mendiants ».

²⁶ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1917-14), *Rapport annuel 1916*, 24 jan. 1917.

²⁷ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1920-6), *Rapport annuel 1919*, 21 jan. 1920.

de 1894, 1904, 1906, 1907 et 1908 recensent un total de 37 arrestations pour refus de pourvoir à la famille. La responsabilité des pères de famille à pourvoir aux besoins essentiels était aussi surveillée. Tout comme à Montréal, les pères de famille négligeant leur femme et leurs enfants étaient punis²⁹. Ainsi, l'État entrant dans la sphère privée³⁰.

En 1905 et 1906, les policiers ont arrêté un total de onze personnes pour avoir tenu ou fréquenté une maison de jeu. Les jeux en général étaient mal perçus par le chef de police P.A. Foisy en 1908 :

[...] un très grand nombre de jeunes gens passent un temps considérable aux hôtels à jouer au "Pools" ou billard. Ils gaspillent ainsi non seulement une forte partie de leur salaire, mais ces jeux sont pour les jeunes gens une grande occasion de prendre beaucoup de boissons et de contracter le vice terrible de l'ivrognerie.³¹

Ce passage montre encore une fois un regard différent sur les jeunes. De plus, il montre que le but derrière la répression des maisons de jeu était d'assainir la ville pour prévenir la contagion des jeunes gens. L'assainissement des maisons de jeux préviendrait la prolifération de l'ivrognerie et, indirectement, la prolifération des individus incapables de subvenir à leurs besoins.

En somme, nous pouvons déjà confirmer que les policiers de Saint-Hyacinthe effectuaient des tâches non seulement pour protéger la propriété privée et pour réprimer les désordres, mais aussi pour renforcer les standards moraux de la société, comme les policiers de Québec et de Montréal. La majorité des arrestations entre

²⁸ Jean Marie Fecteau, *La liberté du pauvre, crime et pauvreté au XIXe siècle québécois*, Montréal, vlb éditeur, 2004, pp. 186 à 188.

²⁹ Marcela Aranguiz, *Cours de justice criminelle et classes ouvrières au tournant du XXe siècle à Montréal (1891-1921)*, Thèse de doctorat en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2009, p. 64

³⁰ Jean-Marie Fecteau, *op. cit.*, pp. 186 à 188.

³¹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1908-24), *Inspection des salles de pool*, 8 fév. 1908.

1880 et 1920 concernaient l'ivresse. Ces arrestations avaient au moins deux fonctions, elles punissaient les personnes et elles les retiraient momentanément des rues, des trottoirs et des autres espaces de la ville, afin de prévenir la propagation du vice et des crimes. De ce constat, malgré le fait que Saint-Hyacinthe était une petite ville régionale, la police se préoccupait d'assainir les rues des personnes déviantes, comme à Québec et à Montréal. Contrairement aux polices américaines, les policiers n'ont pas réaligné leur travail sur le contrôle de crimes sérieux, comme les vols et la violence. En effet, le nombre d'arrestations pour vol et pour violence n'a pas augmenté. Il apparaît plutôt que les policiers ont continué à exercer un contrôle sur les classes populaires et les personnes déviantes pendant toute la période. Malgré que le nombre d'arrestations pour maison mal famée et vagabondage a diminué durant les dernières années, le nombre d'arrestations pour ivresse et pour avoir mendié a augmenté. Il faut toutefois nuancer, nos données ne révèlent pas tout. Les policiers visaient possiblement plus les vols et les actes violents, mais il n'y a simplement pas eu une augmentation des arrestations pour ces catégories. Enfin, il apparaît que les policiers avaient une assez grande marge de manœuvre dans la décision d'incriminer une personne. Plusieurs interventions pour troubles ne se sont pas terminées par une arrestation et la loi sur le vagabondage permettait d'arrêter une personne pour une multitude de comportements.

3.2 Prise en charge des personnes vulnérables

La deuxième moitié du XIX^e siècle est marquée par de nombreuses migrations. Les migrants étaient évidemment à la recherche d'un endroit plus hospitalier où vivre. Les terres fertiles au Québec se faisaient de plus en plus rares. Les jeunes se dirigeaient souvent vers les villes industrielles sans nécessairement y trouver une bonne fortune.

En fait, bon nombre de personnes étaient pauvres; c'était l'avènement de la misère industrielle, le paupérisme, une misère différente de la misère ordinaire³². La misère de la classe industrielle frappait les villes où les nouvelles manufactures étaient implantées. Cette classe industrielle était caractérisée par sa fragilité, nouvellement arrivée en ville et soumise à un salariat toujours précaire³³. Elle était stigmatisée et prise en charge par l'État³⁴, une prise en charge surtout répressive.

Selon, J. M. Fecteau, « les vagabonds et mendiants, ''criminels d'habitude'' utilisaient la prison de Montréal comme asile temporaire. »³⁵ À Saint-Hyacinthe, la police prenait elle aussi en charge, la nuit, des pauvres de la ville et ceux venus de l'extérieur³⁶. Dans le document définissant les devoirs et les obligations en 1888, le conseil municipal demandait aux policiers d'envoyer à l'extérieur de la ville ou à la station de police les étrangers mystérieux et les miséreux rencontrés la nuit : « Les étrangers à conduite mystérieuse trouvés marchant la nuit dans les rues de cette ville sans aucun but apparent et les autres personnes appelées tramps seront signalés par le premier homme de police qui les aura aperçus à ses confrères et suivis de près et priés de s'en aller ou de coucher à la station. »³⁷ La prise en charge des démunis était peut-être empreinte de charité, mais surtout un passage presque obligé pour les démunis. Le prochain tableau compare le nombre de fois où les démunis ont été pris en charge la nuit et le nombre d'arrestations précédemment présentées.

³² Jean Marie Fecteau, *La liberté du pauvre, crime et pauvreté au XIXe siècle québécois*, Montréal, vlb éditeur, 2004, p. 116.

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*, p. 120.

³⁵ Jean Marie Fecteau, *La liberté du pauvre, crime et pauvreté au XIXe siècle québécois*, Montréal, vlb éditeur, 2004, p. 176.

³⁶ John C. Weaver, « Social Control, Martial Conformity and Entanglement : the Varied Beat of the Hamilton Police, 1895-1920 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, no. 2, octobre 1990, p. 123.

³⁷ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1888-24), *Définition des devoirs et obligations des constables*, mars 1888.

Tableau 3.5. Nuits à la station et la somme des principales arrestations

Années	signature	Nuit à la station	Arrestation ³⁸
1880	Pagé	95	61
1882	Pagé	X	137
1883	Messier	61	105
1884	Pagé	80	146
1886	Messier	138	131
1887	Monast	177	126
1888	Monast	229	107
1889	Benoit	150	85
1890	Benoit	134	124
1891	Benoit	192	82
1892	Benoit	153	3
1893	Benoit	165	X
1894	Chenette	403	245
1900	Chenette	373	174
1904	Berthiaume	168	219
1905	Berthiaume	176	164
1906	Berthiaume	123	152
1907	Foisy	142	138
1908	Foisy	314	163
1909	Foisy	X	135
1910	Foisy	366	145
1914	Foisy	305	136
1915	Foisy	231	164
1916	Foisy	182	160
1917	Bourgeois	133	167
1919	Bourgeois	109	161
1920	Bourgeois	148	108
Totaux		4747	3538

Sources : Rapports de police 1880-1920

³⁸ Ivresse ; désordres ; maison mal famé ; vol ; violence ; vagabondage.

Selon ces statistiques, le service de police prenait en charge plus de personnes la nuit qu'il n'en arrêtait. Au total, il y a eu 4747 protections et 3538 arrestations (vol, désordre, ivresse, violence, maison de débauche, vagabondage). Ainsi, en plus de réprimer les comportements immoraux des classes populaires et des déviants, les hommes de police prenaient en charge les pauvres et les personnes errantes. Ces personnes n'avaient pas nécessairement perpétré de méfait. Que ce soit dans une intention charitable ou pour contrer la criminalité, le résultat est le même : les rues étaient vidées des miséreux et ces miséreux étaient logés à la station par dizaines.

Les rapports annuels dénombrent un total de 64 enfants égarés qui ont été retrouvés et qui ont été reconduits à leur famille. Ce type d'intervention montre que ces agents de police étaient utilisés par la population pour toutes sortes de raisons. Dans le rapport annuel de 1919, le chef de police indique que les policiers ont secouru trente « familles pauvres »³⁹.

3.3 Application de la réglementation

Le conseil municipal utilisait sa police pour appliquer les règlements municipaux. Ces règlements portaient sur une panoplie de sphères de la vie. Encore une fois, les sujets choisis sont le reflet des types d'activités recensés dans les rapports annuels. Certains règlements municipaux concernant la prévention du feu et des maladies sont plutôt analysés dans le point 3.4. Les sujets analysés dans cette section concernent la circulation, la régulation des commerces et des privilèges. Plusieurs de ces fonctions servaient à réguler l'espace et à assainir le territoire urbain.

³⁹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1921-25), *Rapport annuel 1920*, 16 fév. 1921.

3.3.1. Circulation et espace ordonné

La régulation de la circulation a marqué le XX^e siècle. Les infractions pour la circulation sont devenues progressivement plus nombreuses que les autres infractions au Québec, particulièrement à partir de 1920⁴⁰. Selon les rapports annuels, la régulation de la circulation était déjà présente à Saint-Hyacinthe entre 1880 et 1920.

Entre 1883 et 1920, les policiers de Saint-Hyacinthe sont intervenus auprès de citoyens pour réprimander leur circulation trop rapide sur les rues et les ponts pour un total de 67 interventions. Plus de 38.8% des interventions ont été effectuées entre 1915 et 1920. Alors, il y aurait eu une petite augmentation du nombre d'interventions à la fin de la période étudiée.

Les policiers faisaient bien plus que s'occuper de la circulation, ils ordonnaient l'espace. En plus de vider les rues des démunies et des personnes déviantes, les rapports annuels montrent que les policiers intervenaient auprès des citoyens pour leur demander de libérer les rues et les trottoirs des matériaux, des marchandises et de la neige. Par exemple, en 1883, les policiers ont donné 5 amendes pour avoir obstrué la rue⁴¹. En 1920, ils ont émis 5 avis pour enlever les matériaux des rues et 72 avis demandant aux citoyens d'enlever la neige des trottoirs⁴². Vers la fin des années 1910, les policiers interviennent de toutes sortes de manières pour libérer les rues. En 1916, le rapport annuel fait état de dix personnes ayant « jou[é] à la balle dans la

⁴⁰ Voir entre autres Donald Fyson, « The Judicial Prosecution of Crime in the Longue Durée: Quebec, 1712-1965 », dans *La régulation sociale entre l'acteur et l'institution. Pour une problématique historique de l'interaction / Agency and Institutions in Social Regulation : Towards an Historical Understanding of Their Interaction*, sous la dir. de Jean-Marie Fecteau et Janice Harvey, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 85-119.

⁴¹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1883-96), *Rapport annuel 1883*, déc. 1883.

⁴² Malheureusement, le nombre d'avis demandant d'enlever la neige des trottoir n'est uniquement montré qu'en 1920.

rue »⁴³ et en 1919, 25 enfants ont été avertis de ne pas glisser dans les rues⁴⁴. En 1919 les policiers ont donné 13 amendes et ils ont averti 85 personnes pour s'être stationnées au mauvais endroit⁴⁵.

Le nombre d'interventions concernant la circulation a augmenté à partir de 1915 et, à notre avis, cette augmentation est attribuable à l'augmentation de la densité de la population et de la circulation. Les amendes et arrestations concernant la circulation étaient peu nombreuses comparativement aux autres arrestations. Cependant, en considérant les autres infractions et les avertissements donnés par les policiers, la régulation de la circulation et la mise en ordre de l'espace semblaient deux préoccupations quotidiennes des policiers, particulièrement en 1919 et 1920.

3.3.2 Auberges et hôtels

Les procès verbaux de la municipalité entre 1880 et 1920 révèlent que les conseillers municipaux délibéraient annuellement, afin d'accorder des licences pour tenir des auberges, des hôtels et des magasins de vente d'alcool. Les licences étaient une source de revenus et servaient à limiter le nombre de commerces et de privilèges.

La pétition du comité de tempérance de 1852 (déjà évoquée au point 3.1) exposait ce désir de limiter certains commerces par l'octroi de licences. Cette pétition exigeait la suppression totale des auberges et, selon la pétition, les deux tiers des habitants de la ville étaient en faveur de cette mesure. Les signataires désiraient la suppression des

⁴³ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1917-14), *Rapport annuel 1916*, 24 jan. 1917.

⁴⁴ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1921-25), *Rapport annuel 1920*, 16 fév. 1921.

⁴⁵ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1920-6), *Rapport annuel 1919*, 21 jan. 1920.

auberges, parce qu'elles représentaient « un moyen efficace de travailler au bonheur et à la prospérité du peuple et contribuerait puissamment à protéger et établir la paix et le bon ordre dans la société. »⁴⁶ Le même jour, le conseil municipal a supprimé les licences pour la vente de liqueurs spiritueuses. Les débats n'étaient pas finis, car, dès avril 1853, la municipalité a décerné une licence d'alcool à un hôtel et, en décembre, le curé s'est plaint de cet octroi⁴⁷. Pour prévenir la propagation du vice et des crimes, le comité de tempérance encourageait le conseil municipal à limiter les licences, voire à supprimer les lieux vendant de la boisson enivrante.

Du côté des policiers, en plus des 2401 arrestations pour ivresse, ils ont exécuté les demandes du conseil municipal, notamment en sévissant à l'encontre des commerçants sans licence⁴⁸. Les policiers exécutaient aussi des inspections dans les auberges et les hôtels. Entre 1880 et 1920, nous avons trouvé dans les archives du conseil municipal des rapports de police sur les hôtels de 9 années différentes⁴⁹. Ces documents rapportent des informations sur l'état des hôtels au conseil municipal, notamment sur les désordres et délits : « HOTEL DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE, rue Heloise. Tenu par Mr A Major, -J'ai eu des rapports que des femmes de réputation douteuse étaient tolérées. Avis lui a été signifié d'avoir à faire cesser ces choses immédiatement et pour l'avenir »⁵⁰. Le rapport annuel de 1919 indique que quatre hôteliers ont été « avertis de lever leurs rideaux et de faire de la lumière dans leur

⁴⁶ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1852-9), *Comité de tempérance requête suppression 31 mars des auberges*, 31 mars 1852.

⁴⁷ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Licence*, 9 déc. 1853, p. 190.

⁴⁸ Perquisition faites contre dépôt d'alcool : 1 en 1919 et 5 en 1920.

⁴⁹ 1888, 1891, 1892, 1897, 1901, 1902, 1904, 1910 et 1912.

⁵⁰ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1910-47), *Rapport du chef sur la tenue des hôtels*, 1 avr. 1910.

bar. »⁵¹ Clairement, les policiers ordonnaient l'espace pour prévenir la propagation du vice.

Les inspections des hôtels étaient à mi-chemin entre une surveillance et une inspection de qualité. En effet, les policiers s'assuraient de la prestance des hôtels. « Qu'à l'Hotel Richard Quartier no 2, il y a neuf chambres à coucher, et dans la cour neuf places d'écurie— l'Hotel parait assez bien tenu— aucune plainte— le mobilier pourrait être plus convenable. »⁵² Les rapports écrits par les policiers renseignaient les conseillers municipaux des conditions des hôtels pour que les conseillers puissent émettre des licences aux hôtels les plus convenables.

3.3.3 Marché et colportage

En plus de la surveillance des lieux, la police observait l'application des règlements des aliments et du marché. Pour ce faire, le conseil municipal engageait un clerc du marché. Lorsqu'il avait une altercation avec une personne, les policiers étaient présents pour l'aider. Selon les règlements de 1850, le clerc du marché devait notamment placer les voitures, régler les disputes, surveiller la santé des animaux, isoler les boucheries dans le secteur des étaux de boucher et s'assurer de leur propreté. Le marché devait être mis en ordre par la police et la vue du sang devait être limitée et contrôlée.

Le conseil municipal nommait parfois le chef de police ou un autre policier à ce poste. Par exemple, en 1887, le chef de police Ludger Pagé a été nommé à ce titre et,

⁵¹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1920-6), *Rapport annuel 1919*, 21 jan. 1920.

⁵² CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1901-198), *Rapport annuel de 1900*, déc. 1901.

lorsqu'il prit sa retraite en 1889, c'est le sous-chef Chenette qui a obtenu le poste de clerc du marché⁵³.

En 1889, le sous-chef Chenette a rédigé un rapport du marché que nous avons trouvé avec le rapport annuel. C'est le premier document trouvé montrant des informations sur les inspections alimentaires : « Viande confisquée : veaux 19 cartiers; Beurre frais : ne pesant pas le poids 3 lbs et demi; beurre-frais falsifié : ½ lbs; Amendes des commerçants pour achat avant dix heures : 2 [amendes] ; pour vente des viandes sans licence sur le marché 1 amende. »⁵⁴

Les rapports annuels de 1893, 1900, 1905, 1916, 1917, 1919, 1920 révèlent des inspections d'aliments similaires, mais aussi d'autres types de marchandises, comme le lait, la crème⁵⁵ et le pain. En 1906 et 1919, les rapports annuels montrent que la police a mesuré respectivement 4 fois et 10 fois des cordes de bois.

L'inspection des aliments avait au moins deux fonctions. D'une part, l'inspection des boucheries et des boulangeries servait à vérifier la propreté des lieux⁵⁶. D'autre part, l'inspection des aliments avait pour but de s'assurer du respect du poids et de la qualité des aliments. Le rapport d'inspection des boulangeries de 1905 expose bien ces deux points. « Les boutiques sont tenues passablement propres. Vérifier la pesanteur du pain tombant par sa confection sous les règlements. »⁵⁷

Entre 1883 et 1916, les policiers ont arrêté 23 colporteurs sans licence. Le colportage est aussi régulé par l'émission de licences. La législation québécoise régissant le

⁵³ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1889-161), *Rapport annuel 1889*, déc. 1889.

⁵⁴ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1889-161), *Rapport annuel 1889*, déc. 1889.

⁵⁵ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1918-8), *Rapport annuel 1917*, jan. 1918.

⁵⁶ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1905-19), *Rapport annuel 1904*, 3 fév. 1905.

colportage fut établie en 1795. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les localités les plus peuplées du Québec ont aussi utilisé ce pouvoir de licence grâce aux actes d'incorporation des cités⁵⁸. Il faut voir le colportage comme une problématique surtout urbaine, parce que les colporteurs étaient particulièrement nombreux dans les villes pour au moins deux raisons. D'une part, comparativement aux campagnes, la proximité des portes dans les villes permettait aux colporteurs urbains de voir beaucoup plus de clients sans de longs déplacements. D'autre part, les ouvriers provisoirement sans emploi et les nouveaux immigrants qui peuplaient les villes étaient des candidats potentiels nombreux⁵⁹. À Saint-Hyacinthe, en 1898, le montant d'imposition annuelle pour une licence variait de 15 à 500 \$ selon les types d'articles vendus. À 500 \$, le but est sûrement de prohiber la vente de ces articles⁶⁰ et de limiter la circulation aux portes. Ce type de règlements concernant le marché et le colportage existait au temps de la Nouvelle-France⁶¹.

3.3.4 Animaux

Au moment où prospèrent les politiques hygiénistes, les animaux étaient soumis à un contrôle⁶², parce que les excréments, les cadavres en putréfaction, les morsures et le bruit allaient à l'encontre du discours encourageant l'assainissement de l'environnement. Ainsi, les policiers s'assuraient que les propriétaires de chiens

⁵⁷ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1905-60), *Inspection des boulangeries*, 28 avr. 1905.

⁵⁸ Serge Jaumain, *Contribution à l'histoire comparée : les colporteurs belges et québécois au XIX^e siècle*, Histoire sociale – social History, vol. 20, no 39, 1987, p. 53.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 62.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 54.

⁶¹ John A. Dickinson, « Réflexions sur la police en Nouvelle-France », *McGill Law Journal*, vol. 32, 1987, p. 504.

⁶² Damien Baldin, *Histoire des animaux domestiques, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2014, 382p.

possédaient une licence. À Saint-Hyacinthe, les règlements sur les chiens implantés en 1888 autorisaient les policiers à tuer les chiens :

les hommes de police de cette cité à l'emploi du maire et conseil de ville sont autorisés et devront détruire tous chiens ou chiennes errants, en la dite cité ou contravention à tout règlement de la cité, et aussi ceux aussi errants dont les propriétaires résidants en la dite cité n'auraient pas payé la taxe imposée par tout règlement sur tels propriétaires.⁶³

Entre 1891 et 1920, les policiers ont tué au moins 126 chiens selon les rapports annuels. En comptabilisant les animaux retrouvés à la fourrière, le nombre d'interventions policières concernant les animaux était très élevé. La première intervention en ce sens est recensée en 1880. Selon le rapport annuel, les policiers ont capturé des chevaux errants et ils les ont amené à l'enclos public : « Trente animaux trouvés errants ont été mis en fourrière à l'enclos public de cette cité 22 ont payé l'amende. »⁶⁴ Ces animaux de grande stature pouvaient obstruer les chemins, brouter la belle herbe d'un terrain privé ou être dangereux. Au moins 133 animaux ont été placés à la fourrière entre 1880 et 1920. Par ailleurs, en 1919 et 1920, il y a eu un total de 3 amendes pour avoir laissé la volaille errer. Au final, l'encadrement réglementaire effectué par la police a augmenté entre 1880 et 1920. L'encadrement est devenu très varié.

3.4 Services publics

Les feux et les épidémies ont longtemps ravagé les villes et été au cœur des préoccupations des citoyens. Les infrastructures des villes se sont développées au tournant du XX^e siècle. Les aqueducs, les lampadaires, l'électricité et les trottoirs

⁶³ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Les chiens*, 2 nov. 1888, p. 569.

s'ajoutaient au paysage des petites villes. Les coûts de ces infrastructures étaient évidemment élevés. Parallèlement, des services municipaux se sont organisés. Comment la municipalité peut-elle améliorer les services municipaux sans augmenter les taxes aux résidents? À Sherbrooke, en 1882, la solution a été de fusionner les départements de la police, des pompiers, de l'éclairage, de l'hygiène et du comité des pauvres⁶⁵. Conséquemment, le corps de police de Sherbrooke était chargé d'une multitude de fonctions. Cela ressemble fort bien aux policiers de Saint-Hyacinthe. Étant déjà payés, les policiers étaient utilisés pour offrir plusieurs autres services.

3.3.1 Pompier et prévention du feu

La ville de Saint-Hyacinthe a été ravagée par les flammes en 1877. Conséquemment, le conseil municipal a rédigé des règlements à ce sujet. En 1887-1888, au cœur de l'industrialisation de Saint-Hyacinthe, le nombre de policiers de Saint-Hyacinthe a augmenté et la police s'est réorganisée en spécifiant que les policiers étaient aussi pompiers. Aucune information sur le département des incendies n'est visible dans les rapports annuels avant 1890. Puis, les chefs Benoit et Chenette ont énuméré le nombre d'incendies et de fausses alarmes dans les rapports annuels de 1890, 1891, 1892, 1893 et 1900. En 1906 et 1907, le chef Berthiaume écrit des rapports annuels du département du feu et de la police très détaillés. En fait, les informations concernant la protection des incendies sont devenues aussi nombreuses que celles pour la police. Les demandes d'équipements du chef de police concernaient souvent le département d'incendie. De ce point de vue, le chef de police de Saint-Hyacinthe

⁶⁴ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1880-105), *Rapport Annuel 1880*, 30 déc. 1880.

⁶⁵ Laurent Blais et Gordon McAuley, *La police de Sherbrooke, 125 ans d'histoire*, Sherbrooke, collection patrimoine, éditions G.G.C, 1998, p. 18.

accordait beaucoup d'importance aux services de protection contre les incendies. Par ailleurs, les policiers travaillaient aussi à prévenir les feux. En effet, les policiers inspectaient les cheminées et s'assuraient du respect de l'interdiction de faire des feux dans les cours. Cependant, avant le feu meurtrier de 1917, les données étaient peu nombreuses au sujet de la prévention des incendies. À Montréal, les policiers n'étaient pas pompier! Apparemment, les policiers de Saint-Hyacinthe accomplissaient plus de fonctions que ceux de Montréal.

3.3.2 Santé

Au milieu du XIX^e siècle, les conditions sanitaires de Saint-Hyacinthe étaient déficientes, il n'y avait ni égout ni réseau de distribution d'eau potable. Ces conditions étaient propices à la propagation de maladies. Des épidémies sont survenues en 1849, 1851 et 1854⁶⁶. Pendant l'industrialisation de Saint-Hyacinthe, d'autres épidémies ont eu lieu. Notamment, en 1885-1886, 49 Maskoutains ont été victimes de la petite variole et en 1917-1918, les Maskoutains ont subi la grippe espagnole⁶⁷. Parallèlement au développement des infrastructures municipales, les policiers ont effectué de nouvelles tâches sanitaires.

⁶⁶ Société d'histoire régionale de Saint-Hyacinthe, *Saint-Hyacinthe 1748-1998*, Sillery, Septentrion/Les fêtes du 250^e de Saint-Hyacinthe, 1998, p. 191-192.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 27.

Tableau 3.6. Maisons désinfectées.

Années	Maisons	Années	Maisons
1904		1914	27
1905	44	1915	10
1906	43	1916	17
1907	12	1917	21
1908		1919	35
1909	31	1920	19
1910	21		

Sources : Rapports de police 1904-1920.

Comme le montre le tableau sur les maisons désinfectées, le nombre de désinfections est régulier et considérable, il y a eu un total de 261 désinfections de maisons entre 1905 et 1920. Suite à l'épidémie de la grippe espagnole, de nouvelles données ont été exposées dans le rapport annuel : « La morgue tenue dans un bon état de propreté, 2 tables et bain pour recevoir les cadavres, 1 civière pour transporter les blessés et 3 machines à désinfecter. ». En 1920, les policiers ont désinfecté 7 personnes au poste de police ; 5 cadavres ont été transportés à la morgue ; 125 personnes ont été averties de nettoyer leur cave et leur cour ; une personne a reçu l'ordre de déterrer un chien dans une cave de maison privée pour l'enterrer à l'extérieur ; 48 personnes ont été averties de ne pas cracher sur le trottoir⁶⁸. Le nombre de fonctions concernant la santé semble bien avoir augmenté au fil de la période. En plus de la prévention, les policiers devaient intervenir d'urgence à partir de 1903. Cette date concorde avec

⁶⁸ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1920-6), *Rapport annuel 1919*, 21 jan. 1920.

l'achat de la voiture de patrouille⁶⁹. Loin d'avoir concentré leur attention sur la criminalité, les policiers avaient plutôt de plus en plus d'ouvrages divers.

3.5 Conclusion

L'objectif de ce chapitre était de voir les diverses fonctions de la police municipale de Saint-Hyacinthe, de mesurer la spécialisation des fonctions et d'identifier celles prédominantes puisqu'un changement dans la mission principale des policiers pourrait être associé à une modernisation.

Contrairement aux polices des villes américaines⁷⁰, les policiers de Saint-Hyacinthe ont continué à exercer un contrôle sur la classe populaire, plutôt que de concentrer leur effort sur la lutte contre les crimes majeurs (violence et vol). En fait, les deux fonctions qui prévalaient à Saint-Hyacinthe étaient de réprimer les comportements immoraux des classes populaires, comme l'ivresse, et prendre en charge les démunis durant la nuit comme à Montréal⁷¹. Donc, à l'instar de la police de Toronto⁷², la police contrôle surtout la petite criminalité avant 1920.

Comme à Montréal, la police était la solution à une panoplie de problématiques sociales. Les policiers veillaient au respect des réglementations de circulation, de prévention des épidémies et du feu. Ils offraient aussi la protection aux démunies. Par

⁶⁹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1905-19), *Rapport annuel 1904*, 3 fév. 1905.

⁷⁰ Eric H. Monkkenon, « History of Urban Police », *Crime and Justice*, vol. 15, Modern Policing, 1992, p. 556.

⁷¹ Pour la répression des classes populaire : Marcela Aranguiz, *Cours de justice criminelle et classes ouvrières au tournant du XX^e siècle à Montréal (1891-1921)*, Thèse de doctorat en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2009, p. 64. Pour la prise en charge des démunis : Éric Giroux, *op. cit.*, p.66.

⁷² Helen Boritch et John Hagan, « Crimes and the Changing Forms of Class Control : Policing Public Order in " Toronto the Good" 1859-1955 », *Social Forces*, vol. 66, no. 2, décembre 1987, p. 307-335.

contre, contrairement à Montréal, les policiers de Saint-Hyacinthe étaient aussi pompiers. Selon M. McCulloch et John C. Weaver, la capacité des policiers de Québec et de Hamilton à exercer un contrôle social était limitée par le nombre imposant de services offerts. À Saint-Hyacinthe, les policiers effectuaient de nombreuses fonctions et la police n'avait pas de groupe spécialisé⁷³. Donc, presque à l'opposé d'une spécialisation, la quantité de fonctions effectuées par chaque policier était très élevée. Ainsi, la capacité des policiers de Saint-Hyacinthe était apparemment aussi limitée que les policiers de Hamilton ou de Québec. Toutefois, cette diversité peut être vue différemment. Plusieurs fonctions concouraient à ordonner l'espace, à encadrer et à réprimer les citoyens et surtout les déviants. Le travail des policiers dépassait la régulation de la circulation, les policiers organisaient l'espace. Ils exigeaient des citoyens qu'ils placent leur véhicule aux bons endroits, ils demandaient aux citoyens de libérer les trottoirs des matériaux et ils avertissaient les enfants de ne pas jouer dans les rues. L'espace était ordonné en cohérence, entre autres, avec le discours hygiéniste. Les auberges et les hôtels étaient aussi inspectés par les policiers pour prévenir la propagation du vice. Les policiers réprimaient les vagabonds dans les rues et vidaient les rues des démunis la nuit comme à Québec selon les observations de M. Dufresne⁷⁴. Sans être nécessairement efficaces dans toutes leurs fonctions, les policiers de Saint-Hyacinthe exerçaient un encadrement moral et réglementaire de multiple manières. De ce point de vue, les fonctions policières de ce service réorganisé peuvent être associées à une modernisation. La modernisation est indéniable lorsque nous comparons avec cette même police, mais en 1850. Les policiers ne travaillaient que le samedi au marché et sur demande. Cette plus vieille police était surtout réactive aux troubles. La plus récente encadraient plus systématiquement la population dans plusieurs sphères de leur vie.

⁷³ Éric Giroux, *op. cit.*, p. 37.

⁷⁴ Martin Dufresne, *op. cit.*, p. 253.

CHAPITRE IV

L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE DES POLICIERS

Face à l'étendue et à la diversité des tâches dont étaient chargés les policiers de Saint-Hyacinthe, la question de leur capacité à bien les assumer se pose tout naturellement. Dans ce chapitre, l'objectif est de voir ce que c'était être policier dans une petite ville industrielle et de voir s'il y avait une certaine forme de professionnalisation durant notre période.

Un pan de l'historiographie a présenté la professionnalisation de la police comme un processus permettant la progressive extension des lois, des libertés et de la démocratisation. Un pan, plus proche du marxisme ou d'une histoire sociale des mouvements ouvriers, a vu dans la structuration des forces de police la mise en place d'un outil de gouvernement au service des groupes possédants. Ces deux versions ont souvent abordé l'histoire de la police par le haut. Au Canada et ailleurs, plusieurs études ont nuancé la professionnalisation de la police et son efficacité en présentant l'identité de ces policiers et leur degré de légitimité à policer. Par exemple, J. C. Weaver a montré que même si la moralité des policiers devait en principe être irréprochable, il arrivait bien sûr que leur conduite diffère de la norme¹. Greg Marquis a quant à lui montré que les policiers des Maritimes sympathisaient parfois avec la classe ouvrière lors de grèves, parce qu'ils avaient plusieurs caractéristiques en

¹ John C. Weaver, « Social Control, Martial Conformity and Entranglement : the Varied Beat of the Hamilton Police, 1895-1920 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, no. 2, octobre 1990, p. 113.

commun avec l'ouvrier moyen². Ces caractéristiques des policiers diminuaient la légitimité des policiers à exercer un contrôle sur la population. Le problème que ces travaux soulèvent, c'est en somme celui de la professionnalisation des forces policières, autre trait de la modernité tant débattue. Au regard de l'historiographie, le savoir-faire, l'identité des policiers et la discipline des policiers peuvent être analysés pour voir la progression de la professionnalisation.

Dans un premier temps, nous tenterons d'identifier les caractéristiques des policiers. Puis, nous aborderons l'éthique et les fautes professionnelles.

4.1 Être policier à Saint-Hyacinthe

Tout d'abord, cette section s'interroge sur ce qu'il faut pour être policier à Saint-Hyacinthe. Ensuite, elle aborde la formation au sein du service et le nombre d'années de service des policiers. Enfin, trois aspects du statut social des policiers sont présentés.

4.1.1 À l'embauche : les qualités, compétences et antécédents de travail

Les policiers effectuaient une panoplie d'ouvrages à Saint-Hyacinthe, mais quelles habiletés avaient-ils pour réaliser ces fonctions? Quelles habiletés étaient nécessaires pour être embauché?

² Greg Marquis, « The History of Policing in the Maritime Provinces : Themes and Prospects », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, no. 2, octobre 1990, p. 94.

Ce qui frappe à la lecture des offres de service pour être policier, c'est que les considérations morales semblent dominer les qualités mises de l'avant. Les candidats se disaient honnêtes³, impartiaux⁴, fidèles, sobres⁵, ayant une bonne conduite⁶ et une bonne morale⁷. Plusieurs candidats sélectionnés disaient aussi qu'ils étaient appréciés de la population. L'offre de service de Chicoine (1878) souligne qu'il jouit d'une bonne réputation⁸. Le futur constable Bachand a aussi mis de l'avant cet aspect particulièrement : « Je n'entreprendrai pas ici de faire mon propre éloge, je crois que je suis trop connu du public de St Hyacinthe pour qu'il me soit utile d'entrer dans des détails. »⁹ D'ailleurs, certains candidats accompagnaient leur candidature d'une pétition signée par des citoyens de Saint-Hyacinthe ou des références témoignant des qualités du candidat. Dans son offre de service, le candidat à la position de chef de police Maxime Benoit a accompagné son offre de service d'une lettre de recommandation de Hull. Cette lettre indique que Maxime Benoit avait la confiance des autorités civiques et l'estime de tous ses concitoyens¹⁰. Clairement, la moralité et l'image du policier étaient importantes. Ils semblaient être les ambassadeurs de la moralité.

³ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents afférents aux procès-verbaux du conseil municipal (no 1907-29), *Offre de service de Joseph Lacroix*, 1er mars 1907.

⁴ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (no 1853-34), *Pétitions de Chs. Vidal comme chef*, 15 juil. 1853.

⁵ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1907-29), *Offre de service de Joseph Lacroix*, le 1er mars 1907.

⁶ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1850-72), *Offre de service de Louis Charbonneau*, en nov. 1850.

⁷ John C. Weaver, « Social Control, Martial Conformity and Entanglement : the Varied Beat of the Hamilton Police, 1895-1920 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, no. 2, octobre 1990, p. 113.

⁸ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1878-91) *Offre de service de Stanislas Chicoine*, le 18 oct. 1878.

⁹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1910-132), *D. Bachand engagé constable*, 23 sep. 1910.

¹⁰ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1888-163) *Maxime Benoit engagé comme chef*, 28 déc. 1888.

Le travail des policiers était dangereux et de nature physique. Une bonne santé était nécessaire pour accomplir les longues patrouilles et les nombreuses tâches physiques. Il n'est donc pas étonnant que les candidats aient souvent souligné ces qualités. À partir de 1885, plusieurs candidats à Saint-Hyacinthe présentaient leurs caractéristiques physiques de manière aussi précise et mesurable: « je pèse 194 lbs et ma grandeur est de 5 pieds et 11 3/4pcs. »¹¹ Cette pratique semble répandue, elle était aussi présente à Hamilton¹². La majorité des candidatures analysées exposant ces mesures montrent une constitution physique plus élevée que la moyenne. D'ailleurs, la vieillesse et la mauvaise santé étaient parfois les raisons mentionnées lors de la démission de membres du corps de police, c'est le cas notamment du constable Fontaine¹³, du chef de police Pagé¹⁴ et de Brunelle¹⁵.

Mis à part les exigences physiques, les candidats présentaient quelques connaissances générales, mais aucune formation policière spécialisée. Considérant l'augmentation de rapports à rédiger au XX^e siècle, il est plutôt évident que les conseillers municipaux valorisaient les candidats sachant lire et écrire. En 1907, le chef de police Foisy, les policiers Dumaine, Picard et Sénécal savaient lire et écrire le français. Boulay savait écrire et lire le français et l'anglais¹⁶. Les cinq autres membres du corps

¹¹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1907-43), *Demande d'emploi*, 30 mars 1907.

¹² John C. Weaver, « Social Control, Martial Conformity and Entanglement : the Varied Beat of the Hamilton Police, 1895-1920 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, no. 2, octobre 1990, p. 116.

¹³ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1867-12), *Démission de Félix Fontaine*, 22 février 1867.

¹⁴ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1888-153), *Démission de Ludger Pagé*, 21 déc. 1888.

¹⁵ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1910-131), *Résignation du constable*, 23 sept. 1910.

¹⁶ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1903-93), *Offre de service de Camille Picard*, 14 août 1903 ; CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1907-43), *Offre de service de Picard*, 30 mars 1907 ; CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1905-19), *Offre de service de Sénécal*, 3 fév. 1905 ; CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1907-43), *Offre de service de Boulay*, le 30 mars 1907 ; CHSH, Fonds Ville de Saint-

de police n'ont pas précisé ces habiletés. La correspondance entre le conseil municipal et les policiers était effectuée en français. Cependant, plusieurs policiers ont aussi affirmé parler l'anglais. Par exemple, en 1907, sur les dix membres du département de police, Lagassé, Picard, Plamondon et Boulay disaient savoir parler les deux langues¹⁷. Pour les autres, la connaissance des langues n'est pas précisée. Pourtant, selon le recensement de 1921, 98,6% de la population de Saint-Hyacinthe était d'origine française¹⁸. La valorisation de la connaissance de l'anglais s'explique probablement par le fait que Saint-Hyacinthe est un lieu de passage important. Son rôle d'entrepôt régional et ses nombreux liens ferroviaires amenaient quotidiennement des visiteurs anglophones, notamment de Montréal. La connaissance de l'anglais était aussi nécessaire pour les policiers de Québec. En effet, seulement 3% des policiers s'exprimaient uniquement en français en 1870-1871¹⁹. Au final, plusieurs policiers de Saint-Hyacinthe pouvaient intercepter et recevoir les anglophones au poste de police sans problème.

Les exigences et les qualités des policiers étaient minimales, mais qu'en est-il des antécédents de travail des policiers? Les candidats présentant une expérience dans l'administration municipale semblaient favorisés par les conseillers municipaux au tournant du XX^e siècle. Dans l'offre de service de Sénécal (1905), ce dernier indique être pompier volontaire dans la brigade de la municipalité de Saint-Hyacinthe depuis

Hyacinthe, DM01, Documents (1903-93), *Offre de service de Camille Picard*, 14 août 1903 ; CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1907-38), *Offre de service de Alferie Dumaine*, 19 avr. 1907; CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1898-200), *Offre de service de Foisy*, 11 nov. 1898.

¹⁷ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1903-93), *Offre de service de Camille Picard*, 14 août 1903 ; CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1907-60), *Offre de service d'Adolphe Lagassé pour sous-chef*, 19 av. 1907 ; CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1907-29), *Offre de service d'Osias Plamondon*, 1^{er} mars 1907 ; CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1907-43) *Offre de service de Boulay*, 30 mars 1907.

¹⁸ Société d'histoire régionale de Saint-Hyacinthe, *Saint-Hyacinthe 1748-1998*, Sillery, Septentrion/Les fêtes du 250^e de Saint-Hyacinthe, 1998, p. 29.

¹⁹ Louis Turcotte, *Les conflits entre policiers et citoyens à Québec, 1870-1900*, Mémoire de maîtrise en histoire, Québec, Université Laval, Québec, 2007, p. 35.

10 ans²⁰. Dans son offre de service (1910), Bachand indique avoir agi comme remplaçant dans la police locale²¹. Tanguay (1903) souligne qu'il est connu du chef Chenette et des policiers, parce qu'il leur prête souvent main-forte²². Les trois candidats ont été choisis. Par contre, la plupart des candidats choisis n'inscrivaient pas ce type d'expérience de travail. En 1918, trois candidats ont proposé de combler une position vacante. L'offre de service de C. Lessard indique qu'il est pompier (volontaire?) pour la ville depuis quatre ans²³. Chartier a travaillé un an dans la brigade de Saint-Boniface au Manitoba, tandis que A. Dumaine dit simplement qu'il travaille déjà pour la police de Saint-Hyacinthe. Il remplaçait probablement la position du constable Larocque temporairement. C'est A. Dumaine qui a été choisi²⁴. Ces trois candidats avaient tous des antécédents de travail dans la sécurité publique.

Jusqu'à maintenant, il apparaît que les policiers engagés avaient très peu de formation, quelques compétences et parfois de l'expérience comme policiers. Mais qu'en est-il des postes plus importants de chef et de sous-chef de police? Nous avons déjà vu l'importance du chef de police au tournant du XX^e siècle; il était une ressource pour les policiers et le conseil municipal. Il dirigeait ses subalternes, il conseillait le conseil municipal dans les achats et la prise de mesures. Est-ce que les expériences du chef de police étaient à la hauteur de ses responsabilités? Les sources montrent qu'à l'exception du premier chef de police Ludger Pagé, les chefs de police et les sous-chefs sélectionnés ont tous des antécédents de travail au sein de la police. En fait, outre Ludger Pagé et Maxime Benoit, tous les chefs et sous-chefs de police

²⁰ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1905-19), *Offre de service de Sénécal*, 3 fév.1905.

²¹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1910-132), *Dominique Bachand engagé comme constable*, 23 sep. 1910.

²² CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1903-50), *Offre de service de Wilfrid Tanguay*, le 5 juin 1903.

²³ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1918-182), *Engagement de A. Dumaine comme constable*, 11 sep. 1918.

étaient sélectionnés au sein des échelons inférieurs du corps de police de Saint-Hyacinthe. Par exemple, Adophe Chenette a eu un cheminement typique des longues carrières. Il a commencé comme policier en 1887, il a travaillé au poste de sous-chef de 1888 à 1894, avant de terminer sa carrière comme chef de police de 1894 à 1903. Émile Berthiaume, fils d'un constable, a grandi dans la station. Ce contexte propice à l'apprentissage de la profession a mené à son embauche en 1894²⁵. En 1903, après le décès du chef de police Chenette, Berthiaume a pris sa relève. Le seul chef de police qui a été choisi à l'externe est Maxime Benoit en 1888. Son offre de service expose beaucoup d'expérience dans le domaine de la sécurité publique : il a travaillé 4 ans comme gardien de la municipalité du village de St-Remi et il a été chef de la brigade du feu à Hull entre 1873 et 1875²⁶. Son arrivée en 1888 coïncide avec le renouvellement des forces et la réorganisation de la police. Ses expériences de travail ont surement été très utiles pour l'organisation, dont celles du combat des incendies. Considérant l'importance de la position hiérarchique, ces antécédents de travail ont plus de poids au sein du service de police, parce que le chef transmet ses connaissances aux subalternes. Au XX^e siècle, il y a assurément une préférence pour les candidats ayant travaillé dans la sécurité publique. Cela démontre un peu de savoir-faire dans la profession. Par ailleurs, ces cheminements professionnels à l'interne montrent de petites possibilités d'avancement de carrière pour les policiers ambitieux. Les supérieurs hiérarchiques étaient effectivement souvent choisis au sein de la police de Saint-Hyacinthe.

²⁴ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1918-182), *Engagement de A. Dumaine comme constable*, 11 sep. 1918.

²⁵ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1894-76), *Offre de service de Émile Berthiaume*, 10 août 1894.

²⁶ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1888-163), *Maxime benoit engagé comme chef*, 12 déc. 1888.

4.1.2 Pendant la carrière : formation et carrière

Les policiers sélectionnés avaient peu de formation. Cependant, cela ne veut pas dire que les policiers de Saint-Hyacinthe n'avaient pas de savoir-faire. En fait, le savoir-faire des policiers s'accumulait surtout au quotidien par le travail, la supervision et les échanges entre policiers. Dans cet ordre d'idée, la durée des carrières donne un indice de l'accumulation du savoir-faire des policiers. Avant d'aborder ce point, cette sous-section présente d'autres intermédiaires de transmission de connaissances utilisés à Saint-Hyacinthe.

Les archives révèlent quelques traces d'échanges de connaissances entre les chefs de police. En 1891, le conseil municipal a permis au chef de police d'aller à Springfield au Massachusetts pour assister à un congrès des chefs de police²⁷. En 1905, le chef de police a reçu une invitation pour aller au congrès de chef de police à Toronto de l'Association canadienne des chefs de police du Canada. Le chef de police a encouragé le conseil à lui accorder un congé afin qu'il se rende à ce congrès. « Je crois qu'il est de l'intérêt de notre Cité, soit par les conférences et les explications données à ces congrès que votre Conseil m'accorde un congé de quelques jours afin que je puisse prendre part à cette conférence. »²⁸ Ces congrès servaient, entre autres, à discuter des conditions de travail et à parfaire les techniques policières²⁹. De plus, la police de Saint-Hyacinthe a reçu des visites d'autres corps de police. Selon le journal *La Tribune*, 12 membres du corps de police de Sorel ont visité le corps de police de

²⁷ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1891-62), *Rapport de la convention*, 24 jui 1891.

²⁸ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1905-119), *Invitation de l'ass. de chefs de police à la convention de Toronto*, 8 sep. 1905.

²⁹ Voir Greg Marquis, *Policing Canada's century, A History of the Canadian Association of Chief of Police*, Toronto, Presse de l'université de Toronto, 460p.

Saint-Hyacinthe en 1892³⁰. Ces rencontres ont sûrement permis aux policiers d'échanger leur savoir-faire.

Les longues carrières permettaient de perpétuer les pratiques professionnelles. Il est extrêmement difficile, voire impossible, de rendre compte de tous les policiers qui sont passés par le service de police de Saint-Hyacinthe. Néanmoins, il est tout de même possible de se faire une idée d'ensemble. En général, les carrières des policiers étaient longues. Par exemple, lors de sa retraite en décembre 1888, le chef de police Ludger Pagé terminait sa 33^e année de service. Félix Fontaine et Pierre Grenon totalisaient au moins 13 années d'expérience à la fin de leur carrière. Cela signifie que ces trois personnes ont occupé les trois postes du corps de police pendant presque la totalité des années entre 1855 et 1867. Par contre, entre 1885 et 1888, il y a eu une vague de nouveaux policiers. Avec la création de 3 nouvelles positions et la destitution de deux policiers, il n'y avait que deux employés sur sept ayant plus d'une année d'expérience en 1888.

Tableau 4.1 Années de carrière

Nombre d'années	1890	1900	1910	1920	Total
3 et moins	6	3	3	3	9
Entre 4 et 10	1 ³¹	4	4	2	12
10 et plus	0	3	3	5	11
Total des effectifs	7	10	10	10	37

Sources : Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents afférents, 1890-1920.

³⁰ A. J. Dorion, « Visite de la police », *La Tribune (Saint-Hyacinthe, Québec)*, éditeur St-Hyacinthe [s.n]1888-1922 (St-Hyacinthe : A. Denis), vol. 5 no. 21, 16 septembre 1892, p. 7.

³¹ Nous n'avons pas considéré les années d'expériences de Maxime Benoit dans ses précédentes fonctions.

Le roulement des effectifs s'est stabilisé entre 1900 et 1920. En effet, la majorité du corps de police avait plus de quatre années de service et un tiers des effectifs avait plus de 10 années d'expérience. Cette stabilisation ressemble à celle qui s'est produite à Montréal. Les policiers de Montréal avaient de longues carrières entre 1900 et 1909, 37,7% des policiers embauchés à Montréal ont éventuellement eu une carrière de plus de 20 années dont 5,2% atteignaient plus de 30 ans. À Saint-Hyacinthe, entre 1900 et 1919, il n'y a que deux policiers qui ont atteint ce plateau sur un minimum de 25 policiers³². Au mieux, ces deux policiers représentaient 12,5% de la force. La comparaison n'est pas parfaite, mais les carrières semblaient plus longues à Montréal. Au final, les longues carrières à Saint-Hyacinthe et les échanges de connaissances entre les corps de police ont permis d'accumuler un savoir-faire de la profession.

4.1.3 Le statut social : famille, condition salariale et militantisme

Les policiers de Saint-Hyacinthe se distinguaient physiquement de la population par leur uniforme, mais étaient-ils très différents de la population?

Le statut matrimonial des policiers de Saint-Hyacinthe représentait les normes sociales de l'époque. « Ils sont tous mariés et pères de famille; le coût de la vie est de beaucoup augmenté et ils n'ont chacun que quatre cents piastres par année en argent, ce qui est insuffisant pour leur permettre de vivre et d'élever leur famille convenablement [signé par les 10 employés]. »³³ Selon cette lettre, les salaires étaient insuffisants pour subvenir aux besoins des familles. À plusieurs reprises, les policiers

³² Lagassé a atteint 26 années en 1920 et F. Berthiaume 25 années en 1912.

³³ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1910-45), *Requête des constables pour augmentation*, mars 1910.

ont signé des demandes d'augmentation de salaire³⁴. De fait, le salaire n'était pas très élevé. En 1910, les 400 \$ de revenu annuel des policiers³⁵ ressemblaient aux salaires des journaliers à l'emploi de la cité de Québec et se situaient entre les salaires des employés de manufactures et des débardeurs. En effet, les paveurs de rues, poseurs d'aqueducs et charretiers recevaient à peine plus de 400 \$. Quant aux employés de manufactures, ils gagnaient 338 \$ et les ouvriers du bâtiment et les débardeurs gagnaient au maximum 600 \$³⁶. D'après ces informations, le salaire des policiers n'était probablement pas attrayant pour les ouvriers qualifiés ou mieux. Par contre, il faut considérer que le coût de la vie était sans doute moins élevé à Saint-Hyacinthe qu'à Québec.

Une nouvelle pratique apparaît au XX^e siècle, les policiers se regroupaient pour exiger l'amélioration de leur condition de travail. Selon les sources consultées, il n'y avait pas d'organisation syndicale formelle comme à Montréal (1918) et ailleurs, mais les policiers de Saint-Hyacinthe regroupaient leur signature pour exiger des congés et des augmentations de salaire, comme en 1910, 1911 et 1912³⁷. Ces demandes conjointes étaient à l'image de demandes de travailleurs industrielles du début du XX^e siècle. Être policier dans une petite ville régionale n'apportait pas un statut exceptionnel, loin de là.

³⁴ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1917-280), *Requête du constable C. Picard*, déc. 1917 ; CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Sous chef A Lagassé demande augmentation*, 8 juil. 1910, p. 322. ; CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1912-120), *F.X Boulay demande augmentation*, 28 juin 1912.

³⁵ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1910-45), *Demande d'augmentation de salaire*, mars 1910.

³⁶ Paul Laroque, « Aperçu de la condition ouvrière à Québec (1896-1914) » *Le travail*, vol. 1, 1976, p. 130.

³⁷ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1916-169), *Requête pour augmentation de salaire*, 10 mai 1916 ; CHSH Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1910-45), *Requête des constables pour augmentation*, mars 1910 ; CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1911-17), *Requête des constable pour augmentation* 27 jan. 1911 ; CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1912-16), *Requête des constables pour augmentation*, 2 fév. 1912

4.2 La conduite des policiers, les fautes professionnelles

Les candidats disaient avoir une bonne moralité, mais qu'en était-il réellement? Les plaintes, les enquêtes et les destitutions sont des sources permettant de montrer un visage moins reluisant des policiers. Les problèmes professionnels ont été divisés en deux. Le premier type de problèmes professionnels concerne les mauvaises mœurs au travail. La plupart de ces plaintes provenaient des supérieurs hiérarchiques. Donc, le contrôle disciplinaire est particulièrement analysé dans cette section. Le deuxième type de plaintes concerne les abus d'autorité. Ces plaintes provenaient surtout des citoyens.

4.2.1 Code de conduite

À l'image de la police de Hamilton, la police de Saint-Hyacinthe avait aussi un code de conduite à la fin du XIX^e siècle³⁸. Le document sur les devoirs et les obligations des policiers de 1888 inclut un code de conduite qui donne une idée générale du comportement que devaient avoir les policiers avec les citoyens. Les policiers devaient se distancer physiquement, socialement et émotionnellement de la population : « Il est strictement défendu aux hommes de police de s'arrêter dans les rues ou ailleurs à parler à qui que ce soit à savoir que leur devoir les y oblige, ils éviteront toute familiarité. »³⁹ Ils avaient tout de même quotidiennement des interactions sociales avec la population. Pendant ces interactions, les hommes de police devaient

³⁸ John C. Weaver, « Social Control, Martial Conformity and Entanglement : the Varied Beat of the Hamilton Police, 1895-1920 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, no. 2, octobre 1990, p. 113.

³⁹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1888-24), *Définition des devoirs et obligations des constables*, mars 1888.

être « courtois et polis envers les citoyens de cette ville et spécialement envers les étrangers, mais seront en même temps fermes avec les contrevenants aux dispositions des Règlements de ce conseil. »⁴⁰ Les policiers avaient comme obligation d’user de leur pouvoir avec jugement : « lesquels pouvoirs devront dans tous les cas être usés d'une manière intelligente, sage et impartiale. »⁴¹ Les policiers étaient les représentants de l’autorité municipale et ils devaient montrer l’exemple en ayant une moralité exemplaire : « Aucun jeu n'est permis aux hommes de police dans la station ou ailleurs et il leur est strictement défendu d'entrer dans un bar ou un hôtel quelconque pour y prendre de la boisson. »⁴² Ce code de conduite était un outil de supervision permettant aux supérieurs (et aux pairs) de discipliner légitimement les policiers et de réprimer les mauvais comportements.

4.2.2 Mauvaises mœurs : boisson, jeux et absentéisme

À Hamilton, les supérieurs hiérarchiques se plaignaient souvent de leurs subalternes. Des policiers ont été trouvés saouls à l’intérieur des maisons et des bars. D’autres ne suivaient pas les ordres et dormaient sur les heures de travail⁴³. À Saint-Hyacinthe, ces problèmes professionnels ont aussi eu lieu.

Les plaintes internes recensées ne représentent qu’une partie des mauvais comportements des policiers. En effet, certaines plaintes adressées au conseil municipal par le chef de police indiquent que le policier en faute n’en est pas à son

⁴⁰ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1888-24), *Définition des devoirs et obligations des constables*, mars 1888.

⁴¹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1888-24), *Définition des devoirs et obligations des constables*, mars 1888.

⁴² CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1888-24), *Définition des devoirs et obligations des constables*, mars 1888.

⁴³ John C. Weaver, *Op. cit.*, p. 114

premier manquement; pourtant, aucune autre plainte n'a été trouvée à son sujet⁴⁴. Considérant que le chef de police est responsable de la discipline des policiers, il ne présentait sûrement pas tous les problèmes de comportements au conseil municipal. Seuls quelques cas exceptionnels devaient se rendre jusqu'au conseil, du moins une fois que le service de police était mieux structuré et bureaucratisé.

Un des manquements courants des policiers est l'ivresse. En 1855, l'enquête sur le constable Pierre Grenon conclut que ce constable s'est enivré pendant son travail. Pierre Grenon a avoué sa culpabilité et il a été démis de ses fonctions⁴⁵. Ce dernier a été éventuellement réembauché et il a continué son travail pendant 13 années. En 1908, le chef Foisy a affirmé au conseil municipal qu'il aurait averti à plusieurs reprises le sous-chef Plamondon de ne pas boire. Or, le sous-chef aurait continué à prendre de la boisson et n'aurait pas fait son travail⁴⁶. Alors, le chef n'aurait pas eu d'autres choix que de présenter ces manquements au conseil municipal. Plamondon a quitté son emploi un an plus tard en 1909 après 17 années de service. Ce passage illustre deux aspects. D'une part, la consommation de boisson était un problème professionnel récurrent pour les policiers de Saint-Hyacinthe. D'autre part, sous la direction du chef Foisy, la faute reprochée ne menait pas toujours forcément à un renvoi immédiat. Néanmoins, il disciplinait ses subalternes.

L'ivresse n'était pas le seul problème auquel était confronté le chef de police. En 1873, le comité de police a exposé au reste du conseil municipal que le constable

⁴⁴ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1908-15), *Rapport du chef Foisy*, jan. 1908.

⁴⁵ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux, *Destitution de Pierre Grenon*, 5 mai 1855, p. 265.

⁴⁶ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1908-15), *Rapport du chef Foisy*, jan. 1908.

Louis Lacaillade « jouait aux cartes à l'argent »⁴⁷ dans les limites de Saint-Hyacinthe. Malgré cela, il n'a pas été destitué.

Les absences du travail étaient nombreuses. Avec son réseau ferroviaire et son importance régionale, Saint-Hyacinthe est un lieu de passage où de nombreux hôtels, boutiques et auberges accueillent les visiteurs. Apparemment, les visiteurs n'étaient pas seuls, car les policiers se réfugiaient parfois chez ces commerçants pendant les heures de travail. Par exemple, en 1877, selon un tenancier de boutique, Lacaillade se serait rendu à leur boutique en différents temps et y aurait passé chaque fois la moitié de la journée⁴⁸.

En 1907, le chef Foisy s'est plaint au conseil municipal des absences de Tanguay lors de ses tours de patrouille :

À son honneur le Maire et M. les échevins. Je crois qu'il est de mon devoir de vous faire rapport sur la conduite du const. Tanguay sur le devoir qu'il a à remplir il a toutes les nuits des quarts à faire et que j'ai observé moi-même qu'il n'en fait presque pas il sort de la station il rentre dans d'autres maisons et il ne sort que quant l'heure de ces quarts sont fini de sorte que le 26 fév. au soir il a été 4 1/2h. en dehors lorsqu'il ne devait être que 2h. et il était dans une maison il y avait personne dans les rues à l'heure ou il aurait fallu le plus de surveillance et sa arrive trop souvent c'est a l'heure que les hôtels fermes et que souvent ont est obligé de les faire fermé a 12h. et j'ai a vous faire remarqué que quand le const Tanguay est rentré a la station le 27 fév. au matin a 2 ½ h qu'il était en boisson. P.A Foisy sous-chef

⁴⁹

Une enquête est ouverte et le conseil municipal a exigé du constable Sénéchal de commenter les activités de son collègue Tanguay. Il a avoué que le constable

⁴⁷ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1873-81), *Plainte contre Lacaillade*, 25 sep. 1873.

⁴⁸ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1877-25), *Rapport d'enquête sur Lacaillade*, 20 sep. 1877.

⁴⁹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1907-37), *Wilfrid Tanguay Demis comme constable*, 15 mars 1907.

Tanguay s'absentait de ses quarts : « Mr Tanguay s'est abstenu de faire son quart plus souvent que moi. Et Mr Breton a aussi manqué de faire son quart aussi souvent que moi, surtout de 2 à 4. »⁵⁰ Même si l'enquête ne les concernait pas, il a aussi avoué ses absences et les absences d'un autre collègue. Ce passage montre que la plupart des policiers de nuit n'effectuaient pas systématiquement leur patrouille en 1907. L'enquête se conclut, Tanguay est destitué, mais pas les autres policiers. Malgré l'apparent contrôle disciplinaire exercé par le chef Foisy en 1907-1908, les policiers ne faisaient pas tout le temps leurs patrouilles de nuit.

Les problèmes professionnels ne se limitaient pas aux policiers et au sous-chef. Quelques jours après l'enquête sur Tanguay, le conseil municipal a reçu une plainte des citoyens J.B. Renaud et H. Robert. Ils étaient contents de l'enquête sur Tanguay, mais ils désiraient aussi une enquête sur le chef de police Foisy. Selon cette plainte, le chef Foisy aurait abusé de boisson, aurait manqué à ses devoirs et aurait fréquenté une maison et des hôtels⁵¹. Il n'y a aucune trace d'enquête dans les archives consultées à la suite de cette plainte.

En 1917, toutefois, le chef de police Foisy a été pris en défaut. L'avocat du policier Beauregard a découvert que le chef Foisy a suspendu son client, le policier Beauregard, sans justification et sans demander la permission au conseil municipal⁵². Pour se défendre, le chef Foisy a indiqué que le citoyen Gladu s'était plaint de la conduite du constable Beauregard. Malheureusement pour Foisy, le citoyen Gladu a envoyé une lettre au conseil municipal qui contredit le chef de police⁵³. Ce dernier

⁵⁰ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1907-37), *Wilfrid Tanguay Demis comme constable*, 15 mars 1907.

⁵¹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1907-46), *Foisy P.A. plainte contre le sous-chef*, mars 1907.

⁵² CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1917-166), *Lettre d'avocat du constable H. Beauregard*, 25 jui. 1917.

⁵³ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1917-181), *Lettre de J-S Gladu*, 15 août 1917.

aurait outrepassé ses pouvoirs en suspendant le constable Beauregard. D'après nos sources, le chef Foisy était sans contredit la personne ayant soulevé le plus de problèmes de comportements chez ses collègues. Il est ironique qu'il ait lui-même commis une faute de cette ampleur. La décision du conseil municipal n'a pas été trouvée. Il faut souligner que peu de temps après ces témoignages, le chef Foisy est décédé en combattant les flammes⁵⁴. Au XX^e siècle, être policier à Saint-Hyacinthe signifiait que vous n'aviez pas une morale exemplaire, loin de là, mais que vous étiez surveillé par votre supérieur.

4.2.3 Abus d'autorité : brutalités, insultes, sollicitations et arrestations illégales

Les problèmes professionnels de cette section concernent les abus d'autorité à l'encontre de la population. Au total, nous avons trouvé 12 plaintes de citoyens entre 1866 et 1920 pour brutalité, insulte, sollicitation et arrestation illégale. Nous pensons que ces plaintes ne sont qu'un échantillon, parce que la plupart de celles qui ont été retrouvées ont été écrites par un avocat et annonçaient des procédures judiciaires. En ce sens, les plaintes moins formelles ne se rendaient pas au conseil municipal, elles restaient sans doute dans les mains du chef de police. D'ailleurs, au moment où le chef de police était plus important au sein de la direction de la police, au XX^e siècle, nous n'avons trouvé qu'une seule plainte formelle. De plus, il est possible que l'acheminement des plaintes ait changé au fil du temps. Nous avons trouvé un exemple dans les journaux d'une plainte concernant un cas d'insulte qui ne s'est pas rendue au conseil municipal :

⁵⁴ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1918-8), *Rapport annuel 1917*, jan. 1918.

Un des hommes de police aurait voulu jeudi sur le rond de courses faire reculer un peu brusquement M. Foré, marchand de cette ville. Celui-ci s'en serait plaint au chef Benoit disant qu'il avait été insulté et que du reste il était plus en arrière que d'autres. Le chef est intervenu : on s'est excité, d'autres personnes sont intervenues, la foule s'est ramassée, pendant que de part et d'autre on discutait un peu trop vivement peut-être. Finalement et comme conséquence. M. Foré se propose de mettre en accusation le chef et le constable Berthiaume pour insulte.⁵⁵

Cet extrait montre le rôle de chacun dans l'organisation policière en 1890. Le chef de police recevait les plaintes des citoyens aux prises avec des policiers. Il semble que c'était souvent lui qui réglait les plaintes d'abus et non le conseil municipal. Cette plainte s'est conclue par une entente à l'amiable⁵⁶. Par ailleurs, cet extrait montre aussi la surveillance du journal local sur le travail des policiers au tournant du XX^e siècle⁵⁷. Le pouvoir du journal était probablement fort parce que les policiers voulaient éviter les scandales médiatiques pour préserver leur image. Il serait pertinent d'approfondir cette hypothèse dans une prochaine recherche.

Plusieurs historiens ont apporté d'autres explications concernant le peu de plaintes de brutalité policière. J. C. Weaver a recensé seulement cinq plaintes pour brutalité policière à Hamilton entre 1900 et 1914⁵⁸. L. Turcotte a trouvé 19 plaintes entre 1870 et 1900 à l'encontre des policiers de Québec⁵⁹. Pourtant, plusieurs historiens ont comme hypothèse que les policiers usaient régulièrement de leur force⁶⁰. Selon Friedman, le petit nombre de cas documentés de brutalité policière peut être

⁵⁵ A. J. Dorion, « Encore la police », *La Tribune (Saint-Hyacinthe, Québec)*, éditeur St-Hyacinthe [s.n.]1888-1922 (St-Hyacinthe : A. Denis), vol. 3 no. 18, 22 août 1890, p. 7.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Dominique Kalifat, « Journalistes, policiers et magistrats à la fin du XIX^e Siècle : la question de l'insécurité urbaine », *Médias et villes (XVIII^e-XX^e siècle)*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 1999, p. 119-136.

⁵⁸ John C. Weaver, *Crime, Constables, and courts : Order and Transgression in a Canadian City, 1816-1970*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's Press, 1995, p. 123-124.

⁵⁹ Louis Turcotte, *Les conflits entre policiers et citoyens à Québec, 1870-1900*, Mémoire de maîtrise en histoire, Québec, Université Laval, Québec, 2007, p. 92.

⁶⁰ *Ibid.*, p.93.

attribuable au faible statut social des présumées victimes⁶¹. À la lueur des cas de brutalité de la police de Québec, L. Tucotte seconde cette hypothèse et renchérit :

Il faut aussi souligner que l'usage de la force contre les individus dits indisciplinés est accepté, voire souhaité, par une bonne partie de la population, en particulier par les élites, très peu touchées par la répression policière. Il est donc probable que l'existence d'un discours autorisant l'usage de la force contre les marginaux, les ivrognes, les prostituées, etc., contribue à "normaliser" un certain niveau de violence policière, perçue dans ce contexte comme une "juste punition" visant à dissuader la délinquance et le crime.⁶²

La culture québécoise (voire probablement la culture du monde atlantique) de la fin du XIX^e siècle serait en cause. En plus de ce phénomène de « juste punition », il est probable que les aspects culturels liés à la virilité normalisaient la violence et diminuaient les plaintes. Pour ne pas paraître faibles ou par peur de représailles, les victimes de brutalité policière ne se plaignaient pas de l'usage de la force par les policiers.

À Saint-Hyacinthe, le nombre de plaintes de brutalité policière écrites par les citoyens n'est pas élevé, nous n'avons trouvé que 9 plaintes entre 1866 et 1920. Le statut social de 6 des 8 plaignants est à notre grande surprise présenté. Trois plaignants exerçaient un métier manuel qualifié, trois exerçaient des professions intellectuelles et seul un des plaignants semble démuné. Les plaignants étaient voiturier⁶³ ; boulanger⁶⁴ ; menuisier⁶⁵ ; libraire⁶⁶ ; instituteur⁶⁷ ; et avocat⁶⁸. Et un homme de 60 ans était

⁶¹ *Ibid.*, p. 93

⁶² *Ibid.*, p. 95

⁶³ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1895-89), *Avis de poursuite par M. Messier et Boutillette*, 2 juin 1895.

⁶⁴ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1895-89), *Avis de poursuite par M. Messier et Boutillette*, 2 juin 1895.

⁶⁵ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1908-54), *Plainte de A. Gagné*, juin 1908.

⁶⁶ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1883-30), *Avis de poursuite par A. Choquette*, 20 avr. 1883.

infirmes et malades⁶⁹. Considérant que la majorité des fonctions policières présentées dans le troisième chapitre concernaient les démunis et les personnes dites déviantes, nous pensons que les abus d'autorité étaient beaucoup plus nombreux contre ces classes que les plaintes recensées ici. Il semble évident que le statut social joue un rôle dans la décision de porter plainte. D'ailleurs, trois de ces plaignants ont justifié leur dénonciation par le fait que l'intervention policière a occasionné une injure à l'encontre de leur personne. L'avocat d'un des plaignants a explicité ce point : « Son arrestation et son incarcération à la station de police ont eu une grande publicité dans la cité de St-Hyacinthe, dans la paroisse de St-Liboire où il réside et dans tout le district de St-Hyacinthe et lui ont causé un tort et préjudice pour une somme considérable. »⁷⁰ L'impact allégué de cet abus dans la population de la ville semble avoir fait grand bruit. Les scandales étaient vraisemblablement au cœur de l'encadrement de la police. Lorsqu'il y avait scandale, les enquêtes sur la police commençaient.

Malgré ce problème de sources, comme le souligne L. Turcotte⁷¹, la brutalité des policiers reste un phénomène important, parce que ces actions brutales restent traumatisantes pour les citoyens qui la vivent. Ce problème est exprimé par un plaignant en 1884 : « Que la conduite inqualifiable de l'homme de police Daniel envers lui, l'insulte et l'assaut commis sur sa personne lui ont fait une telle impression

⁶⁷ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1872-20), *Plainte de J-B.N Galipeau*, 19 avr. 1872.

⁶⁸ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1873-2), *Plainte d'Honoré Mercier*, 10 jan. 1873.

⁶⁹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1884-72), *Plainte contre constable Daniel*, 30 août 1884.

⁷⁰ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1895-89), *Avis de poursuite par M. Messier*, 2 juin 1895.

⁷¹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1895-89), *Avis de poursuite par M. Messier*, 2 juin 1895.

qu'il s'en ressent encore et s'en ressentira longtemps. »⁷² Ce plaignant était l'homme de 60 ans infirme et malade⁷³.

Comme le montre le précédent cas, ces plaintes nous donnent aussi des indices du caractère de certains policiers. Dans le cas du constable Daniel, il semblait violent physiquement. Il a reçu deux plaintes pour violence entre 1883 et 1884. Pourtant, il n'a pas été destitué. Pourquoi n'a-t-il pas été destitué? Est-ce que cette violence physique était considérée comme légitime ou normale? Faute de salaire convenable, était-il le meilleur candidat pour cette position?

Le chef de police Ludger Pagé a lui aussi fait l'objet de trois plaintes. La plainte de l'avocat, homme politique et futur premier ministre Honoré Mercier expose la brutalité alléguée de Ludger Pagé à son égard. Lors de l'élection municipale du 7 janvier 1873, Ludger Pagé aurait commis une agression sur Honoré Mercier⁷⁴. Ce dernier a informé le conseil qu'il entamait des procédures judiciaires⁷⁵. Les procédures judiciaires ont été annulées, parce que le Chef Ludger Pagé a avoué son agression et s'est excusé auprès d'Honoré Mercier⁷⁶. La destitution n'a pas été nécessaire parce que l'honneur masculin d'Honoré Mercier a été restitué par ce *mea culpa*.

Quatre plaintes pour arrestation illégale ont été trouvées⁷⁷. Le cas Jean Baptiste Proux montre l'inefficacité du policier Chicoine. En effet, après enquête, le comité de police

⁷² CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1884-72), *Plainte contre le constable Daniel*, 30 août 1884.

⁷³ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1884-72), *Plainte contre le constable Daniel*, 30 août 1884.

⁷⁴ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1873-13), *Règlement de la plainte d'Honoré*, 31 jan. 1873.

⁷⁵ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1873-2), *Plainte d'Honoré Mercier*, 10 jan. 1873.

⁷⁶ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1873-2), *Règlement de la plainte d'Honoré*, 31 jan. 1873.

⁷⁷ Trois de ces plaintes évoquent aussi la brutalité.

a recommandé de ne pas assumer les responsabilités de l'arrestation effectuée par le policier Chicoine, parce qu'il aurait agi de son chef, contrairement aux instructions du conseil et de ses officiers⁷⁸.

Mis à part les plaintes pour impolitesse, brutalité et arrestation illégale, les citoyens de Saint-Hyacinthe se sont plaints d'un conflit d'intérêts. En 1898, le policier Boyer aurait demandé aux hôteliers d'acheter de la bière de la Royal Brewery Co. Selon cette plainte, le constable Boyer serait un agent de vente à la commission malgré sa position d'autorité : « Nous sommes bien disposés à faire notre commerce sous les yeux de la police, mais il nous répugne de faire des affaires avec elle, parce que nos achats seront assez souvent forcés. »⁷⁹ Malgré cette allégation, le constable Boyer a continué à travailler jusqu'à sa démission en 1899.

Selon le code de conduite, l'image civilisée de la police devait être préservée. Cette image semblait particulièrement importante auprès de la population plus aisée. En effet, dans le cas de fautes commises à l'encontre des classes plus aisées, elles ont parfois mené à des scandales et des congédiements. D'autres fois, les policiers n'ont eu qu'à s'excuser, sûrement par manque de candidats adéquats pour les remplacer. La tolérance des manquements parle d'elle-même ; les policiers aux mauvaises mœurs restaient en fonction. Enfin, il reste malheureusement une part d'ombre très importante sur les abus à l'encontre des classes moins nanties, lesquels devaient être fréquents.

⁷⁸ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1880-12), *Avis de poursuite de J-B Proulx*, 6 fév. 1880.

⁷⁹ CHSH, Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents (1898-160), *Plainte contre Boyer*, 23 sep. 1898.

4.3 Conclusion

L'objectif de ce chapitre était de voir qu'est-ce que c'était être policier à Saint-Hyacinthe, en termes professionnels particulièrement, et de voir s'il y avait une certaine forme de professionnalisation durant notre période.

Les policiers de Saint-Hyacinthe avaient un certain savoir-faire. Au tournant du XX^e siècle, les candidats ayant déjà travaillé dans la sécurité publique étaient estimés. Les policiers avaient de longues carrières à Saint-Hyacinthe. Ces longues carrières ont probablement encouragé la formation et la perpétuation du savoir-faire de la profession. Le chef de police était la ressource pour le conseil municipal et les policiers. Cette importance s'est reflétée dans ce chapitre. Ils ne semblaient pas sélectionnés par affinité avec les nouveaux élus, ils semblaient plutôt choisis pour ses expériences de travail. En outre, le chef participait à des réunions d'associations de polices et il échangeait des connaissances avec d'autres corps de police. Ainsi, il perfectionnait et perpétuait le savoir-faire de la profession. Par contre, la police de Saint-Hyacinthe n'avait pas de groupe spécialisé. En ce sens, le savoir-faire des policiers était plus diffus que celui des policiers de groupes spécialisés. En comparant le savoir-faire des policiers avec celui des policiers des grandes villes, ce savoir-faire paraît limité. À Paris, les policiers obtenaient une formation en classe dès 1883⁸⁰. Toujours à Paris, le service de l'Identité Judiciaire a été créé en 1893 et il utilisait des techniques d'identification spécialisées, comme la photographie et l'anthropométrie⁸¹. Les policiers de Montréal n'allaient pas dans une école de police, mais ils avaient un

⁸⁰ Jean-Marc Berlière et René Lévy, *Histoire des polices en France, de l'ancien régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011, p. 368.

⁸¹ *Ibid.*, p. 372.

manuel d'apprentissage et un instructeur de « drill »⁸². Nous n'avons pas d'indices semblables à Saint-Hyacinthe. Donc, le savoir-faire était valorisé, mais limité.

Le statut social des policiers ressemblait aux ouvriers moyens. Ils étaient mariés et pères de famille, ils avaient un salaire modique. À partir du XX^e siècle, ils demandaient conjointement de meilleures conditions de travail. Ce statut social ressemblait à celui des policiers de Montréal, Hamilton et Toronto.

Selon le code de conduite et les offres de services, les policiers de Saint-Hyacinthe devaient avoir une moralité exemplaire comme ceux de Hamilton⁸³. Ils devaient être moralement irréprochables et professionnels dans leurs interactions avec les citoyens. En fait, la moralité du policier faisait partie de la profession. Pourtant, ils commettaient des actes répréhensibles jugés immoraux. Parfois, ils abusaient de l'alcool et ils s'absentaient du travail. Cependant, ils subissaient occasionnellement un contrôle disciplinaire par leurs supérieurs hiérarchiques menant rarement à des destitutions.

Du côté des abus d'autorité, nos sources montrent quelques plaintes présentées par des citoyens de classes moyennes ou supérieures. Pour défendre leur réputation ou obtenir justice, ces citoyens menaçaient les conseillers municipaux de poursuivre la municipalité. Parfois, le policier était destitué, mais plus souvent, il s'excusait ou il subissait une enquête sans verdict de culpabilité. Plusieurs policiers ont commis des abus et ont continué leur fonction. Ainsi, il semblerait que les policiers manquaient parfois d'éthique professionnelle auprès de ces classes. Nos sources ne semblent pas représenter un portrait juste des abus policiers. En effet, les plaintes des classes moins nanties sont presque inexistantes. Pourtant, ces classes étaient les plus touchées par

⁸² Éric Giroux, *op. cit.*, p. 98.

⁸³ John C. Weaver, « Social Control, Martial Conformity and Entanglement : the Varied Beat of the Hamilton Police, 1895-1920 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, no. 2, octobre 1990, p. 113.

l'encadrement des policiers. Cette absence de plaintes nous encourage à penser que les policiers avaient un pouvoir beaucoup plus grand auprès des déviants et des classes populaires. Ces derniers avaient sûrement peur des représailles des policiers après s'être plaints. Autrement, il était sûrement culturellement accepté que ces individus soient malmenés.

La professionnalisation est difficilement mesurable avec les données obtenues. D'un côté, au tournant du XX^e siècle, il y a eu un petit processus de professionnalisation à Saint-Hyacinthe en considérant le développement d'un savoir-faire malheureusement peu précisé par nos sources. D'un autre côté, les policiers étaient loin d'être des professionnels distingués. Le statut social des policiers était très près des classes populaires. Selon J. C. Weaver, les mauvaises conditions de vie des policiers de Hamilton ont mené plusieurs policiers à quitter le service et ont ainsi diminué l'efficacité de la police⁸⁴. La médiocre rémunération des policiers a probablement aussi limité la qualité des effectifs de Saint-Hyacinthe. De plus, selon G. Marquis, les policiers des Maritimes sympathisaient parfois avec la classe ouvrière lors de grèves, parce qu'ils avaient plusieurs caractéristiques en commun avec l'ouvrier moyen⁸⁵. Les policiers de Saint-Hyacinthe sympathisaient probablement un peu eux aussi avec les citoyens des classes populaires parce qu'il avait eux aussi un statut semblable. Par contre, malgré ce manque de professionnalisme, nous croyons que les policiers gardaient tout de même un énorme pouvoir auprès des déviants et des classes populaires. Du peu d'informations trouvées, être policier à Saint-Hyacinthe était comparable à être policier à Hamilton ou à Montréal, mais le savoir-faire des policiers était moins spécialisé et probablement un peu moins développé que celui des policiers de Montréal.

⁸⁴ John C. Weaver, *op. cit.*, p. 119.

⁸⁵ Greg Marquis, « The History of Policing in the Maritime Provinces : Themes and Prospects », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, no. 2, octobre 1990, p. 94.

CONCLUSION

L'intérêt d'une recherche sur la police de Saint-Hyacinthe provient de son cadre géographique différent des grandes villes. De surcroît, l'étude de la police de ce petit centre régional permet d'ajouter une nouvelle perspective au débat sur la modernisation de la police. Ainsi, l'objectif de ce mémoire était de répondre à ces deux questions : en quoi la police municipale de Saint-Hyacinthe se distingue-t-elle (ou non) des autres corps de polices déjà étudiés? Observe-t-on les mêmes phénomènes de modernisation de la police de Saint-Hyacinthe que ceux observés chez les polices des grandes villes?

En reprenant les quatre aspects institutionnels importants distinguant les nouvelles polices des villes américaines de la police d'Ancien Régime, il apparaît que la police de Saint-Hyacinthe s'est surtout organisée dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle. À ce moment, le corps de police était sous le conseil municipal, elle était hiérarchisée, les policiers portaient l'uniforme et ils effectuaient des patrouilles¹. D'après ces mêmes critères, les polices des grandes villes de Québec et de Montréal avaient respectivement organisé leur corps de police sous le pouvoir municipal en 1838² et 1839. Ainsi, la police de Saint-Hyacinthe s'est essentiellement organisée quelques décennies après ces grandes villes. Ces transformations institutionnelles et d'autres comme le petit processus de bureaucratisation peuvent être associés à une modernisation. Ce décalage temporel nous encourage à penser que les conseillers municipaux de Saint-Hyacinthe (ou le chef de police) se sont inspirés des polices de Montréal et de Québec pour transformer leur police. Par contre, contrairement à

¹ Daniel Dicaire, *Police et société à Montréal au milieu du XIXe siècle*, mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1999, 116p.

² Michael McCulloch, « Most Assuredly Perpetual Motion : Police and Policing in Quebec City 1838-58 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, no. 2, 1998, p.100-112.

Montréal, la police de Saint-Hyacinthe n'avait pas de groupes spécialisés comme le bureau des détectives ou l'escouade de la moralité³. Entre 1871 et 1920, les policiers de Saint-Hyacinthe avaient, en moyenne, 1,64 fois le nombre d'habitants à couvrir que les policiers de Montréal. La capacité de payer est probablement un facteur important à prendre en compte dans le développement des institutions. À Saint-Hyacinthe, il semblerait que le conseil municipal voulait rationaliser les dépenses des départements de police et de pompier dans les années 1880 comme à Sherbrooke⁴. Un petit budget mène à une petite taille des effectifs. La petite taille de l'organisation policière ne soutenait donc pas le développement de groupes spécialisés.

En plus de l'absence de groupes spécialisés, les policiers de Saint-Hyacinthe exerçaient une panoplie de fonctions. À l'image de la police Montréal, la police de Saint-Hyacinthe était la solution à différentes problématiques sociales. Les policiers veillaient au respect des règlementations de circulation, de prévention des épidémies et du feu. Ils retrouvaient les enfants perdus et se chargeaient des chiens errants. Il y a tout de même quelques différences, car ils réprimaient l'ivresse dans une proportion plus grande qu'à Montréal⁵ et les policiers étaient aussi pompiers. Ce dernier point nous encourage à penser qu'il effectuaient sûrement plus de fonctions que les policiers de Montréal. Ainsi, comme à Québec (M. McCulloch) et Hamilton (J. C. Weaver), la capacité des policiers à exercer un contrôle social était limitée par le nombre imposant de services offerts. De ce point de vue, la police ne se serait pas assez modernisée pour effectuer un contrôle social aussi rigoureux que certaines études le relataient dans les années 1970. D'une autre perspective, plusieurs de ces fonctions concouraient à instaurer et garder l'ordre. Les rues de Saint-Hyacinthe

³ Éric Giroux, *Les policiers à Montréal: travail et portrait socio-culturel, 1865-1924*, Mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1996, p. 37.

⁴ Laurent Blais et Gordon McAuley, *La police de Sherbrooke, 125 ans d'histoire*, Sherbrooke, collection patrimoine, éditions G.G.C, 1998, p. 18.

⁵ Plus précisément, l'ivresse, le vagabondage, maison mal famée, violence, désordre et vol.

étaient au cœur du travail des policiers. Pendant leur patrouille, ils réprimaient les vagabonds et vidaient les rues des démunis la nuit. Par-dessus cette répression, il ordonnait les rues, ils exigeaient des citoyens qu'ils placent leur véhicule aux bons endroits, ils demandaient aux citoyens de libérer les trottoirs des matériaux et ils avertissaient les enfants de ne pas jouer dans les rues. Les auberges et les hôtels étaient aussi inspectés par les policiers pour prévenir la propagation du vice. L'espace était ordonné en cohérence, entre autres, avec le discours hygiéniste. Ces observations ressemblent aux observations de M. Dufresne⁶ pour la police de Québec. Sans être nécessairement efficaces dans toutes leurs fonctions, les policiers de Saint-Hyacinthe exerçaient tout de même plusieurs fonctions d'encadrement moral et réglementaire. Dans une perspective semblable à M. Dufresne, M. Boudreau ou J.-M. Fecteau, la juxtaposition de ces nouvelles fonctions policières à Saint-Hyacinthe pourrait être associée à une modernisation. En analysant les changements depuis 1850, la modernisation est indéniable. En 1850, les policiers ne travaillaient que le samedi au marché et sur demande. La police de la fin de notre période encadrait plus systématiquement la population dans plusieurs sphères de leur vie et ce, quotidiennement. Pour une analyse plus approfondie, il faudrait inclure les autres institutions de police du milieu du XIX^e siècle comme les huissiers. Enfin, comme dernière perspective, la police de Saint-Hyacinthe ne s'est pas orientée de la même manière que la police des villes américaines⁷, à l'instar de la police de Toronto⁸, le passage à un contrôle du crime n'a pas vraiment eu lieu, du moins pas avant 1920.

Un second argument a souvent été émis pour nuancer, voire contredire, les thèses sur le contrôle social des années 1970 : les policiers n'étaient pas suffisamment

⁶ Martin Dufresne, *op. cit.*, p. 253.

⁷ Eric H. Monkkonen, «History of Urban Police », *Crime and Justice*, vol. 15, Modern Policing, 1992, p. 556.

⁸ Helen Boritch et John Hagan, « Crimes and the Changing Forms of Class Control : Policing Public Order in " Toronto the Good" 1859-1955 », *Social Forces*, vol. 66, no. 2, décembre 1987, p. 307-335.

professionnels pour bien effectuer ce contrôle. À Saint-Hyacinthe, les policiers avaient quelques connaissances et un savoir-faire. Au tournant du XX^e siècle, les candidats ayant déjà travaillé dans la sécurité publique étaient fortement estimés ; les policiers développaient leurs connaissances au courant de leur longue carrière ; ils savaient souvent lire et écrire et plusieurs savaient parler le français et l'anglais. Les supérieurs hiérarchiques étaient vraisemblablement choisis par le mérite. Les chefs de police allaient à des conventions et échangeaient des connaissances avec leurs pairs. Ils semblaient être la ressource professionnelle pour leurs subalternes et le conseil municipal. Par contre, ce savoir-faire paraît limité lorsqu'il est comparé avec celui des policiers des grandes villes. Les policiers n'avaient pas de formation spécialisée; la sélection des candidats ne se basait pas sur des compétences spécialisées comme des techniques policières ou l'utilisation de technologie semblable à Paris⁹. Au final, le savoir-faire des policiers de Saint-Hyacinthe ressemblait à celui des policiers de Hamilton et il était sûrement plus diffus et moins spécialisé que celui des policiers de Montréal. Les policiers de Montréal n'allaient pas dans une école de police, mais ils avaient un manuel d'apprentissage et un instructeur de « drill »¹⁰ et ils avaient des bureaux spécialisés. Toutefois, nous restons un peu sur notre faim ; nous aurions aimé trouver plus d'informations sur ce que renfermait ce savoir-faire. De nouvelles sources seraient pertinentes pour dresser une analyse plus complète. Ce savoir-faire peut être associé à un léger processus de professionnalisation.

Du côté du comportement des policiers, ils avaient le devoir de suivre un code d'éthique et les candidats sélectionnés vantaient leur moralité exemplaire. Par contre, ils commettaient parfois des actes dits immoraux ou abusaient de leur autorité. À quelques reprises, les supérieurs hiérarchiques et les citoyens se sont plaints des

⁹ Jean-Marc Berlière et René Lévy, *Histoire des polices en France, de l'ancien régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011, p. 368-372.

¹⁰ Éric Giroux, *op. cit.*, p. 98.

policiers. Il ne faut pas s'étonner de ces fautes et de ces manquements : les policiers n'avaient pas formation spécialisée, ils effectuaient d'innombrables fonctions exigeantes et ils n'avaient pas un salaire très attrayant pour les ouvriers qualifiés. En fait, nous pensons que nos sources montrent qu'une fine partie de ces manquements, particulièrement pour les abus. Du peu de sources trouvées, elles révèlent que les policiers étaient aussi peu disciplinés que les policiers de Hamilton et Montréal. Au final, il y a eu une petite et fragile professionnalisation comparable aux autres polices, mais un peu moins développée que celle des grandes villes.

Plusieurs indices nous encouragent à penser que le conseil municipal et le chef de police étaient responsables de la gestion du crime et le définissaient comme M. Dufresne l'a montré pour la police de Québec. Les statistiques étaient utilisées pour défendre le travail des policiers à l'encontre de la criminalité. Les plaintes d'abus, les poursuites et les scandales étaient examinés et parfois, le responsable de la faute s'excusait ou il était destitué. La police définissait le crime grâce à son pouvoir décisionnel de sanctionner ou non un individu. Ce pouvoir complexe et mouvant est basé sur la légitimité de sanctionner une personne. La légitimité est instituée et renouvelée constamment par une multitude de facteurs de force inégale, dont la loi, la culture, les institutions, le contexte et les citoyens. Les policiers sévissaient lorsqu'ils se croyaient légitimes. Ils se sentaient justifiés de réprimer l'ivresse et les déviants. À l'inverse, il apparaît que cette police se sentait parfois illégitime lorsqu'une personne avec un bon statut social poursuivait la ville. C'est surtout à ce moment que les policiers étaient sanctionnés. Nous pensons que le concept de légitimité explique beaucoup de choses sur le travail des policiers dans une société démocratique et libérale, mais ce concept est difficilement mesurable. Cette capacité de la police à définir le crime fait son charme et ses défauts.

Le concept de légitimité, la capacité de la police à définir le crime et le nombre élevé d'arrestations et de protections à l'encontre des classes populaires et des déviants nous encouragent à penser que les policiers avaient un grand impact sur ces

catégories de population malgré le manque de spécialisation et de professionnalisation de la police. Cela expliquerait aussi l'absence de plaintes des classes populaires et des déviants.

Les changements de la police de Saint-Hyacinthe apparaissaient souvent après ceux des polices des grandes villes. En fait, à partir de l'industrialisation de la ville de Saint-Hyacinthe, sa police ressemblait à plusieurs égards aux polices des grandes villes. Il serait pertinent, pour une autre recherche, d'étudier d'autres polices de centres urbains en région pour comparer les transformations avant et après l'industrialisation de ces villes afin d'identifier des tendances et des particularités. Ces ressemblances nous encouragent à penser qu'il y avait une forme de standardisation des polices des villes à travers le Québec et le Canada, mais que ces polices avaient des degrés différents de développement en fonction des capacités financières des villes. Cette standardisation provient possiblement du mouvement des municipalités à offrir toujours plus de services, un mouvement en phase avec l'idée du « progrès ».

La problématique de la modernisation n'est évidemment pas tranchée. Les divergences proviennent parfois d'une interprétation différente des sources. Par exemple, les protections offertes aux démunies étaient-elles un service altruiste (et) ou un moyen de préserver l'ordre en vidant les rues des démunies, des déviants et des autres personnes « à risque »? Les divergences ne sont pas qu'une question d'interprétation de source, il y a aussi le choix de thèmes (institution, fonctions, profession) et de sources plutôt que d'autres. Dans notre cas, nous avons peu étudié le discours des élites et des professionnels. En analysant le discours des policiers, il serait possible de savoir si les policiers de Saint-Hyacinthe valorisaient une fonction policière plus qu'une autre comme Marie Vogel l'a montré pour la police de

Grenoble¹¹. Cette valorisation peut avoir un impact sur le travail des policiers et sur l'angle de professionnalisation des policiers. L'analyse des journaux locaux pourrait ajouter plus d'une perspective. Enfin, pour mieux résoudre cette problématique, il faudrait multiplier les espaces géographiques et surtout élargir la périodisation pour y inclure l'Ancien Régime. Aussi, à l'instar de D. Fyson, M. Dufresne et d'autres, il faudrait inclure le système de justice et d'autres institutions pour mesurer le système plus largement. Au final, cette question de modernisation est surtout un moyen de parler de changement et d'accorder une importance à des changements plutôt que d'autres. La police d'Ancien Régime n'était pas la police « moderne » et cette dernière s'est beaucoup transformée. Cette police réformée a eu un impact fondamental dans la société. La police participait et (ou) s'adaptait au changement de régulation sociale de la société maskoutaine. La régulation traditionnelle de la population d'un village où la plupart des citoyens se connaissent est passée à une régulation plus « moderne » où la population est plus nombreuse, variée, mobile et sûrement plus anonyme. Le policier était un acteur social du quotidien qui sanctionnait les « délinquants » avec ou sans plainte de citoyens. Il jugeait de la situation et décidait s'il sanctionnait la personne.

Ces discussions me rappellent une anecdote personnelle où un policier a cogné à ma porte pendant une soirée festive. Mon voisin que je ne connaissais pas à l'époque s'était plaint du bruit à la police. Ainsi, le premier contact entre moi et ce voisin aura été le policier. Pour plusieurs, les contacts formels avec la police se résument à ce type d'anecdote et à des contrôles routiers. Mis à part ces quelques contacts, la police nous encadre surtout implicitement au quotidien. À l'inverse, son impact devient très explicite en période de crise comme au printemps érable. Pour d'autres personnes, la police a un impact tangible au quotidien. Je pense particulièrement aux personnes qui

¹¹ Marie Vogel, « Police et espace urbain : Grenoble 1880-1930 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1954-), t. 50^e, no. 1, Jan. – Mar., 2003, p. 126-144.

ne correspondent pas aux normes sociales comme les itinérants. Il ne faut toutefois pas blâmer seulement les policiers. L'action des policiers à l'encontre de certains groupes est légitimée par les élites, les médias et la culture ambiante. Des étudiants « gratteux de guitare », passant par le profilage racial et jusqu'aux « squateurs », la discréditation de ces groupes encouragent la répression policière. Bien plus important encore que la culture, il y a le politique. Or, il est bien plus difficile de comprendre les problèmes sociaux pour les résoudre que d'écraser les personnes au bas de l'échelle sociale. En ce qui me concerne, l'éducation est la clef à bien des problèmes.

BIBLIOGRAPHIE

FONDS D'ARCHIVES ET SOURCES DE PREMIÈRE MAIN

A.J. Dorion, *La Tribune (Saint-Hyacinthe, Québec)*, éditeur St-Hyacinthe [s.n]1888-1922 (St-Hyacinthe : A. Denis), 1888-1894.

Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe,

Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Documents afférents aux procès-verbaux du conseil municipal, 1850-1920.

Fonds Ville de Saint-Hyacinthe, DM01, Procès-verbaux du conseil municipal, 1850-1920.

Statistique Canada, Recensements du Canada (1851 à 1921).

Statuts provinciaux du Bas-Canada, chap. 105, *St Hyacinthe, Village incorporé.*, 13, 14 vict. chap. 150, 1850.

RÉFÉRENCES

ARANGUIZ, Marcela, *Cours de justice criminelle et classes ouvrières au tournant du XXe siècle à Montréal (1891-1921)*, Thèse de doctorat en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2009, 363p.

AUBERT, Jacques, *L'État et sa police en France (1789-1914)*, Genève, Droz, 1979, 216p.

BAILEY, Victor, *Policing and Punishment in Nineteenth-Century Britain*, Londres, Croom Helm, 1981, 250p.

- BALDIN, Damien, *Histoire des animaux domestiques, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 2014, 382p.
- BERLIÈRE, Jean-Marc, « Histoire de la police. Quelques réflexions sur l'historiographie française », *Criminocorpus* [En ligne], Histoire de la police, Présentation du dossier, mis en ligne le 1 janvier 2008, consulté le 9 août 2015, <http://criminocorpus.revues.org/73>.
- BERLIÈRE, Jean-Marc, René LÉVY, *Histoire des polices en France, de l'ancien régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011, 767p.
- BERLIÈRE, Jean-Marc, Catherine DENYS, Dominique KALIFA et Vincent MILLIOT dir., *Métiers de police, Être policier en Europe, XVIIIe-XXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 560p.
- BÉRUBÉ, Harold, « S'approprier les outils, s'approprier le territoire : des cultures politiques locales en mutation (1855-1939) », dans Harold Bérubé et Stéphane Savard, dir., *Pouvoir et territoire au Québec depuis 1850*, Québec, Septentrion, 2017, p. 90-124.
- BLAIS, Laurent et Gordon MCAULEY, *La police de Sherbrooke, 125 ans d'histoire*, Sherbrooke, Collection patrimoine, éditions G.G.C, 1998, 263p.
- BORITCH, Helen et John HAGAN, « Crimes and the Changing Forms of Class Control : Policing Public Order in 'Toronto the Good' 1859-1955 », *Social Forces*, vol. 66, no. 2, décembre 1987, p. 307-335.
- BORITCH, Helen, *The Making of Toronto the Good: The Organisation of Policing and Production of Arrests, 1859 to 1955*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Toronto, 1985, 362p.
- BOUDREAU, Michael, *City of Order: Crime and Society in Halifax, 1918-35*, Toronto, UCB Press, 2012, 352p.
- BOULIANE, François, *La répression des bordels à Québec : discours, institutions et application, 1850-1870*, Mémoire de maîtrise en histoire, Presse de l'Université Laval, 2008, 117p.
- BUISSON, Henry, *La police. Son histoire*, 3^e édition, Paris, 1950, 446p.

- CARROT, Georges, *Histoire de la police française des origines à nos jours*, Paris, Tallandier, 1992, 252p.
- CAUCHY, Pascal, « L'histoire du politique contemporaine, essai bibliographique », dans Jean-François Sirinelli éd., *Les historiens français à l'oeuvre, 1995-2010*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, p. 185-204.
- CHOQUETTE, Charles-Philippe, *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe*, Saint-Hyacinthe, Richer et fils, 1930, 551p.
- DELACROIX, Christian, François DOSSE et Patrick GARCIA (dir.), *Les courants historiques en France XIXe-XXe siècle*, Paris, Armand Collin, deuxième édition, 2005, 404p.
- DELUERMOZ, Quentin, « Capitales policières, État-nation et civilisation urbaine : Londres, Paris et Berlin au tournant du XIXe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2013/3 no. 60-3, p. 55-85.
- DICAIRE, Daniel, *Police et société à Montréal au milieu du XIXe siècle*, mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1999, 116p.
- DRAPEAU, Stanislas, *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis dix ans : (1851 à 1861.) constatant les progrès des défrichements, de l'ouverture des chemins de colonisation et du développement de la population canadienne française*, Québec, Typographie de Léger Brousseau, 1863, 593p.
- DUFRESNE, Martin, *La justice pénale et la définition du crime à Québec, 1830-1860*, Thèse de doctorat en histoire, Ottawa, Université d'Ottawa, juin 1997, 290p.
- DUSSUREAULT, Christian, « Crise ou modernisation. La société maskoutaine durant le premier tiers du XIXe siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, no. 3, 1989, p. 359-387.
- EMSLEY, Clive, *Policing and Its Context, 1750-1870*, New York, Schocken Books, 1984, 200p.

- EMSLEY, Clive, *The English Police a Political and Social History*, London and New York, Longman, deuxième édition, 1996 (première 1991), 304p.
- EMSLEY, Clive et Pierre GERVAIS, « Police, maintien de l'ordre et espaces urbains : une lecture anglaise », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1954), T. 50e, no.1, Jan.-Mar. 2003, p. 5-12.
- FECTEAU, Jean-Marie, *La liberté du pauvre, crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, vlb éditeur, 2004, 455p.
- FECTEAU, Jean-Marie, « Primauté analytique de l'expérience et gradualisme historique : sur les apories d'une certaine lecture historique du passé », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 61, no. 2, 2007, p. 281-294.
- FYSON, Donald, *Magistrats, police et société, La justice criminelle ordinaire au Québec et au Bas-Canada (1764-1837)*, Montréal, Hurtubise, 2006, Édition française, 2010, 553p.
- FYSON, Donald, « The Judicial Prosecution of Crime in the Longue Durée: Quebec, 1712-1965 », dans *La régulation sociale entre l'acteur et l'institution. Pour une problématique historique de l'interaction /Agency and Institutions in Social Regulation : Towards an Historical Understanding of Their Interaction*, sous la dir. de Jean-Marie Fecteau et Janice Harvey, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 85-119.
- GAGNON, Gérald, *Histoire du service de police de la ville de Québec*, Québec, Les publications du Québec, 1998, 188p.
- GIROUX, Éric, *Les policiers à Montréal: travail et portrait socio-culturel, 1865-1924*, Mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1996, 149p.
- GLOVKA SPENCER, Elaine, *Police and the Social Order in German Cities, The Düsseldorf District 1848-1914*, DekAlb, Northern Illinois University Press, 1992, 245p.
- GOSSAGE, Peter, *Families in Transition : Industry and Population in Nineteenth-Century Saint-Hyacinthe*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 344p.

- GREER, Allan, « The Birth of the Police in Canada », dans A. Greer et I. Radforth (dir.), *Colonial Leviathan: State Formation in Mid-Nineteenth-Century Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1982, p. 17-49.
- HAY, Douglas., « Property, Authority and the Criminal Law », in D. Hay, P. Linebaugh and E.P. Thompson(dir.), *Albion's Fatal Tree : Crime and society in Eighteenth-Century England*, New York, Pantheon Books, 1975, p. 17-63.
- HARRING, Sidney, *Policing a Class Society. The Experience of American Cities, 1865-1915*, New Jersey, Rutgers University Press, 1983, 301p.
- HUTCHINSON, Robert, *A Century of Service : A history of the Winnipeg Police Department*, Winnipeg, Winnipeg Police Department, 1974, 144p.
- JAUMAIN, Serge, *Contribution à l'histoire comparée : les colporteurs belges et québécois au XIXe siècle*, Histoire sociale – Social History, vol. 20, no 37, 1987, p. 49-77.
- JOHNSON, David R., *Policing the Urban Under World. The Impact of Crime on the Development of the American Police, 1800-1887*, Phidadelphie, Temple University Press, 1979, 240p.
- KALIFA, Dominique, « Journalistes, policiers et magistrats à la fin du XIXe Siècle : la question de l'insécurité urbaine », *Médias et villes (XVIIIe-XXe siècle)*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 1999, p. 119-136.
- LANE, Roger, *Policing the City, Boston 1822-1885*, Cambridge, Havard University Press, 1967, 299p.
- LARAMÉE, Marc-André, *La rationalité paysanne dans le Québec préindustriel : une approche historiographique*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 2014, 141p.
- LAURENT, Jeannine et Jacques SAINT-PIERRE, *Policiers et pompiers en devoir, 1851-1977*, Sainte-Foy (Québec), Publications du Québec, 2005, 205p.
- LEBIGRE, Arlette, *La police, une histoire sous influence*, Paris, Gallimard, 1993, 160p.

- LECLERC, Jean-François, « La Sûreté du Québec des origines à nos jours : quelques repères historiques » *Criminologie*, vol. 22 no. 2, 1989, p. 107-127.
- LÉVESQUE, Andrée, « Atteindre le 'Red Light' : les réformateurs et la prostitution à Montréal, 1865-1925 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 17, no. 3, 1989, p. 191-202.
- LINTEAU, Paul André, *Histoire du Québec contemporain (1867-1929) De la Confédération à la crise*, Montréal, Boréal, 1989, 758p.
- MACLEOD, Rod. C., *The North West Mounted Police and Law Enforcement, 1873-1905*, Toronto, University of Toronto Press, 1979, 218p.
- MARQUIS, Greg, *Policing Canada's century, A History of the Canadian Association of Chief of Police*, Toronto, Press de l'université de Toronto, 460p.
- MARQUIS, Greg, « The History of Policing in the Maritime Provinces : Themes and Prospects », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, no. 2, octobre 1990, p. 84-99.
- MCCULLOCH, Michael, « Most Assuredly Perpetual Motion : Police and Policing in Quebec City 1838-58 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, no. 2, 1990, p. 100-112.
- MILLIOT, Vincent, « Histoire des polices : L'ouverture d'un moment historiographique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 54-2, no. 2, p. 162-177.
- MILLIOT, Vincent, « Mais que font les historiens de la police? », *Métiers de police, Être policier en Europe, XVIIIe-XXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 9-34.
- MONKKONEN, Eric, *Police in Urban America 1860-1920*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002 (1ère éd. 1981), 220p.
- MONKKONEN, Eric, « History of Urban Police », *Crime and Justice*, vol. 15, Modern Policing, 1992, p. 547-580.

- NAPOLI, Paolo, *Naissance de la police moderne, pouvoir, normes, société*, Paris, La découverte, 2003, 312p.
- PALMER, Stanley H., *Police and Protest in England and Ireland*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, 824p.
- RICHARDSON James F., *The New-York Police : Colonial Time to 1901*, New-York, Oxford University Press, 1970, 332p.
- RICHARDSON James F., *Urban Police in the United States*, Port Washington, Kennikat Press, 1974, 226p.
- SAWAYA, Jean-Pierre, *Au nom de la loi, je vous arrête! : les Amérindiens du Québec et la Dominion Police, 1880-1920*, Québec, Septentrion, 2012, 194p.
- SOCIÉTÉ d'histoire régionale de Saint-Hyacinthe, *Saint-Hyacinthe 1748-1998*, Sillery, Septentrion/Les fêtes du 250^e de Saint-Hyacinthe, 1998, 407p.
- STEAD, Philip John, *The Police of Britain*, New York, Macmillan, 1983, 190p.
- STEAD, Philip John, *The Police of France*, Londres, Macmillan, 1983, 178p.
- THURMOND SMITH, Phillip, *Policing Victorian London: Political Policing, Public Order and the London Metropolitan Police*, Westport Conn., Greenwood Press, 1985, 229p.
- TURCOTTE, Louis, *Les conflits entre policiers et citoyens à Québec, 1870-1900*, Mémoire de maîtrise en histoire, Québec, Université Laval, 2007, 137p.
- VIDAL, Cécile, « Pour une histoire globale du monde atlantique ou des histoires connectées dans et au-delà du monde atlantique? », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 67^e année, no. 2, 2012, p. 391-413.
- VOGEL, Marie, « Police et espace urbain : Grenoble 1880-1930 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine (1954-)*, T. 50^e, no. 1, Jan. – Mar., 2003, p. 126-144.
- WEAVER, John C., « Social Control, Martial Conformity and Entanglement : the Varied Beat of the Hamilton Police, 1895-1920 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, no. 2, octobre 1990, p. 113-127.

WEAVER, John C., *Crime, Constables, and courts : Order and Transgression in a Canadian City, 1816-1970*, Montréal, McGill's Press, 1995, 352p.

WEINBERGER, Barbara et Herbert REINKE, « A Diminishing function? A Comparative Historical Account of Policing in the City », *Policing & Society*, vol. 1, no. 3, 1991, p. 213-224.